PARLEMENT BRUXELLOIS
BRUSSELS PARLEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉS

www.parlement.brussels | **2019-2020**

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2019-2020

Le rapport couvre les activités d'octobre 2019 à octobre 2020

Editeur responsable : Rachid Madrane, Président
Dépôt légal : D/2021/5.977/01
Photos : Marcel Vanhulst & Laurent Lefèvre

FSC www.fsc.org MIX Paper from responsible sources FSC® C007370

TABLE DES MATIÈRES

AVANT PROPOS 04

LE MOT DU PRÉSIDENT 05

LE MOT DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT 07

L'ASSEMBLÉE 09

A. Sa composition 10

Répartition des sièges 10

Les députés 12

B. Ses structures internes 18

Le Bureau 18

Le Bureau élargi 21

C. Ses commissions 23

D. Ses groupes politiques 29

LE GOUVERNEMENT 31

A. Le Gouvernement régional 32

B. Le Collège réuni 34

LE TRAVAIL LÉGISLATIF AU COURS DE LA SESSION 35

A. Les temps forts en séance plénière et en commissions 36

B. Les statistiques du travail législatif 46

C. Le budget voté au Parlement 51

LE PARLEMENT, LIEU DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET DE DÉBATS 53

A. Des mesures pour renforcer la participation citoyenne et le dynamisme des travaux 54

B. Le Parlement, lieu de rencontres et d'échanges 56

Rencontre entre parlementaires et chercheurs : « prospective@parlement » 56

Histoire de mémoire au Parlement bruxellois 57

Le podcast « Kiffe ta race » s'invite au Parlement 58

LE PARLEMENT COMMUNIQUE 59

A. Le site internet du Parlement 60

B. Les réseaux sociaux 61

C. Analyse 62

LE PARLEMENT ACCUEILLE, INFORME ET ORGANISE 65

A. Les visites guidées 66

B. Le jeu de rôle « Democracity » 68

C. « Reporters au Parlement » 69

D. Autres activités d'éducation à la citoyenneté organisées par le Parlement (ou en collaboration avec d'autres organisations) 70

Les élèves de TADA sur les bancs de l'hémicycle 70

Première édition d'un parlement jeunesse au Parlement bruxellois 71

Leçons de tolérance au Parlement bruxellois 72

Le Parlement bruxellois accueille les jeunes du service citoyen 72

Hémicycle rempli pour la 3ème édition de « Ta voix, ton choix. A toi de voter ! » 73

E. Les événements organisés par le Parlement (ou en collaboration avec d'autres organisations) 74

Remise des distinctions honorifiques par le président Rachid Madrane 74

Réception de Nouvel An 2020 74

Concerts en collaboration avec le Conservatoire royal de Bruxelles 75

La fête de l'Iris au Parlement bruxellois 75

Le Parlement bruxellois hisse le drapeau arc-en-ciel 75

F. Les publications 76
G. Les occupations de salles 77

LE PARLEMENT SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE 81
A. L'accueil de personnalités 82
B. Les déplacements à l'étranger 83
C. Les déplacements des commissions 84

LES SERVICES DU PARLEMENT ET LE PERSONNEL 85
A. Les services du Parlement 86
B. La répartition des membres du personnel 92

LE PARLEMENT, GESTIONNAIRE DE SES BÂTIMENTS 93
A. Restauration de l'ancien Relais postal « La Couronne d'Espagne » 94
B. Entretien du patrimoine de la salle des glaces 95
C. Restauration de la marquise et de l'auvent de la Cour d'honneur 95
D. Centre d'Accueil et d'Information (CAI) 95
E. Avis de prospection immobilière 96
F. Médiateur 96
G. Modernisation de la salle polyvalente 96
H. Modernisation des installations audiovisuelles 96
I. Fourniture de gaz et d'électricité 96

LA COMMISSION DE CONTRÔLE BRUXELLOISE 97
A. Décisions 98
B. Évolution de la commission 98

AVANT-PROPOS

Vous découvrirez dans le présent rapport d'activités du Parlement bruxellois toutes les informations qui concernent la session parlementaire 2019-2020 : la composition de l'assemblée, le travail réalisé par les députés, le budget de la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi que diverses statistiques.

Cette année aura été marquée par la pandémie de Covid-19. Face à cette crise exceptionnelle et sans précédent, le Parlement a dû réagir en adaptant radicalement sa manière de travailler. Ainsi, depuis mi-mars 2019, afin de continuer à exercer ses fonctions dans le respect des règles sanitaires, le Parlement a organisé la plupart de ses travaux parlementaires en visioconférence.

Les séances plénières se sont déroulées en présentiel pour les chefs de groupes, tandis que les autres députés intervenaient et votaient à distance. A l'exception des commissions consacrées aux travaux budgétaires et de la commission spéciale Covid-19, qui se sont déroulées tantôt en présentiel tantôt à distance, toutes les commissions ont été organisées en visioconférence. L'ensemble des travaux parlementaires ont été transmis en direct en vidéo et sont accessibles sur la chaîne YouTube du Parlement (Parlement.Brussels).

L'année 2019-2020 aura aussi été consacrée à la mise en place de nouveaux processus de participation citoyenne, avec l'avènement de la plate-forme www.democratie.brussels qui marquera le lancement des nouvelles commissions délibératives rassemblant des parlementaires et des citoyens bruxellois, tout en facilitant le droit de pétition.

Malgré l'annulation de très nombreuses activités et visites, le Parlement a œuvré sans relâche à repousser les limites physiques de ses murs afin de se rapprocher des citoyens bruxellois. Même dans des circonstances difficiles auxquelles il n'était pas préparé, le Parlement bruxellois a montré qu'il était capable de s'adapter, d'innover et d'aller de l'avant afin de continuer à assurer les missions qui lui ont été confiées.

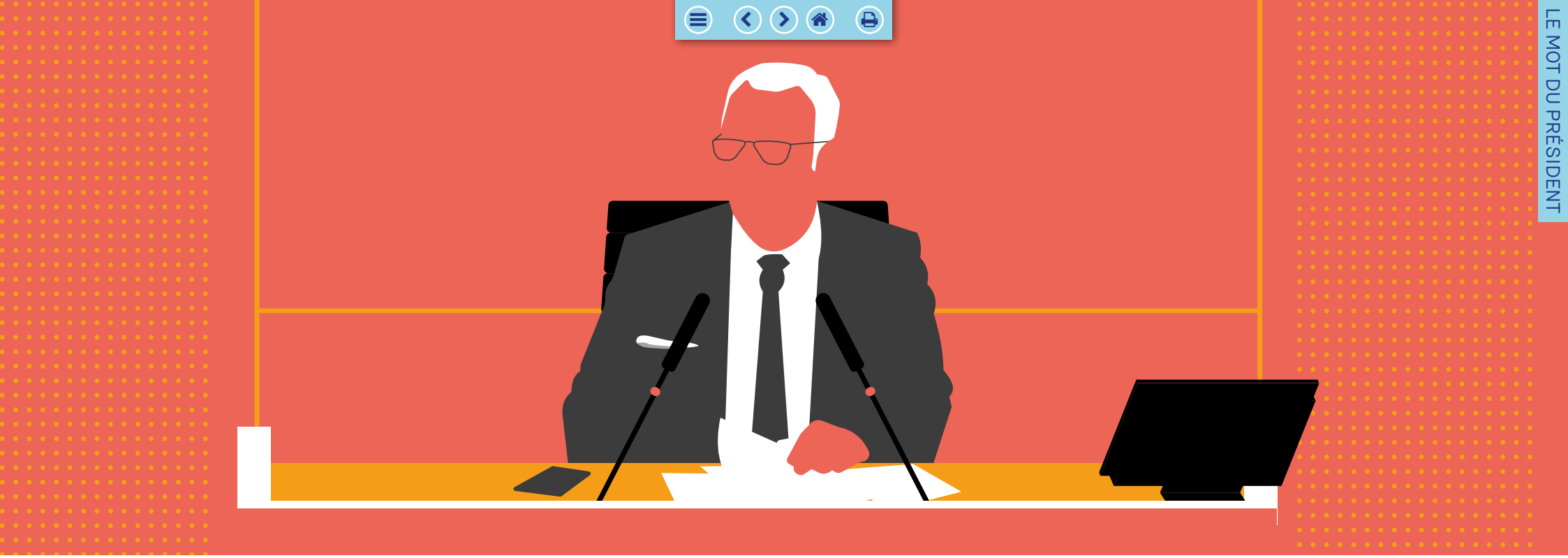

LE MOT DU PRÉSIDENT

Cette première année de la législature 2019-2020 occupera sans conteste une place très particulière dans l'histoire de notre Assemblée...

Pour la première fois depuis sa création, le Parlement bruxellois aura accordé les pouvoirs spéciaux au gouvernement, se mettant temporairement en retrait pour permettre à l'exécutif d'agir le plus rapidement et le plus efficacement possible contre la propagation du coronavirus. Pour la première fois, il aura été contraint de fermer ses portes, le temps de passer la période la plus critique en termes d'évolution des contaminations.

Pourtant, même au plus fort de la crise, le Parlement bruxellois a continué à assurer ses missions - comme vous le verrez au fil du présent rapport. L'action du gouvernement a été régulièrement contrôlée et le travail législatif s'est poursuivi malgré les circonstances. Ainsi, le Parlement a adapté son règlement pour organiser tant les réunions de commissions que les séances plénières en visioconférence et permettre le vote à distance. Député-e-s, collaboratrices et collaborateurs, personnel des services : toutes et tous se sont plié-e-s à un exercice d'adaptation qui n'allait pas de soi, pour conserver à notre Assemblée son rôle central dans notre système démocratique.

La crise - sanitaire, mais aussi économique et sociale - n'est pas terminée. Il importe d'en tirer les leçons, pour améliorer la préparation et la réponse des responsables et institutions bruxellois. Avant que l'année parlementaire ne se clôture, le Parlement a chargé une commission spéciale de se pencher sur la façon dont la crise du coronavirus a été gérée par le gouvernement régional et le collège de la commission communautaire commune. Ses travaux sont en cours.

Malgré les difficultés, le Parlement a continué à travailler et de belles avancées ont été engrangées cette année, notamment en matière de participation citoyenne. J'ai déjà dit combien il m'importait de rendre le Parlement plus accessible aux citoyen-ne-s, et de les impliquer davantage dans le fonctionnement de la démocratie bruxelloise. Cela me paraît plus important encore à l'heure où les sujets politiques ne manquent pas, ni les mobilisations, mais où la défiance envers la politique telle qu'on la connaît et envers celles et ceux qui la font gagne du terrain.

Avec la première audition de porteurs d'une pétition citoyenne, la facilitation du droit de pétition et l'instauration des commissions délibératives, nous avons posé des premiers jalons importants pour une plus large participation des citoyen-ne-s. Nous avons également pris des mesures pour renforcer le dynamisme de nos débats et pour travailler dans une plus grande transparence.

C'est ainsi que nous retrouverons la confiance de la population dans nos institutions, que nous revitaliserons le débat démocratique et nous répondrons mieux encore aux attentes des Bruxellois-e-s.

Rachid MADRANE
Président

> Malgré les difficultés, le Parlement a continué à travailler et de belles avancées ont été engrangées cette année, notamment en matière de participation citoyenne.

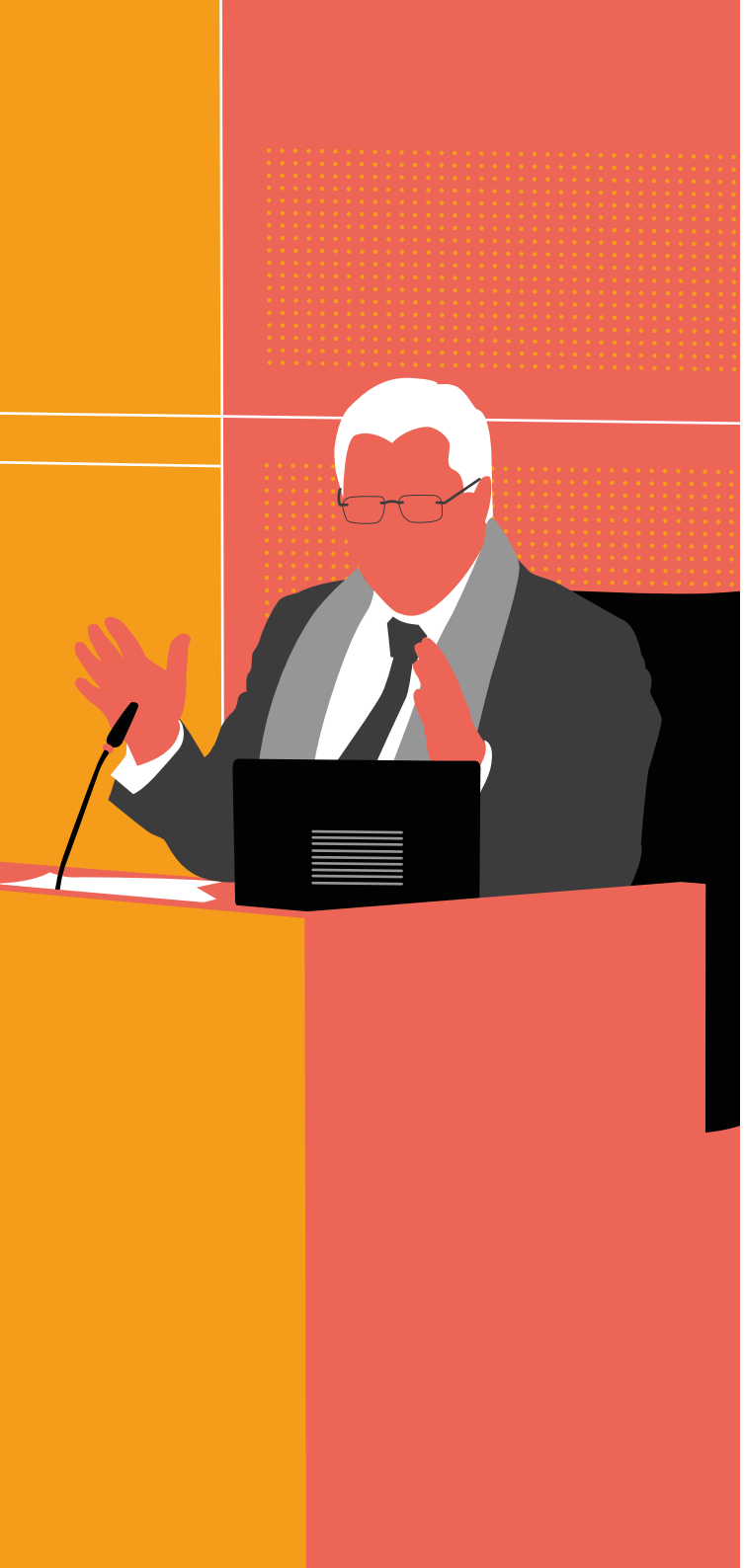

LE MOT DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT

Ce rapport vous informe sur le fonctionnement, la structure et la composition de notre Assemblée, du Gouvernement et des 15 groupes politiques différents que compte le Parlement bruxellois. Il met en lumière le travail législatif accompli, la communication et les différentes activités qui renforcent la participation du citoyen à la prise de décision politique.

Le Parlement est la pierre angulaire de notre démocratie. Il représente la population bruxelloise dans toute sa diversité, et il défend ses intérêts dans un esprit de transparence et de participation.

Malgré les difficultés liées au Covid-19, le Parlement reste plus que jamais accessible aux aspirations des Bruxellois. Il reste très attentif à la situation. C'est pourquoi il mise pleinement sur les technologies modernes afin de garantir le débat démocratique aussi longtemps que des mesures de restriction seront d'application.

Le Parlement s'est également plié à une réduction drastique du nombre de contacts physiques. Il s'est appliqué à éviter les déplacements inutiles. Il a conformé son fonctionnement aux mesures contre le coronavirus. Chapeau à nos services, pour la rapidité et l'efficacité avec lesquelles ils ont réalisé les adaptations techniques et procédurales nécessaires ! Comme les députés n'ont plus toujours la possibilité ou le droit d'être physiquement présents, le Parlement a adopté une modification du règlement qui permet la tenue des réunions, des délibérations et des votes à distance par voie électronique. Les députés se sont très vite habitués au monde merveilleux des « visioconférences ». Dans le même esprit, le Parlement a également adopté une proposition d'ordonnance modifiant la Nouvelle loi communale en vue d'assurer la tenue des conseils communaux, des commissions et des conseils consultatifs à distance.

En tant que premier vice-président, et fort de l'expérience que j'ai acquise en tant que ministre au sein de divers gouvernements, je souhaite continuer à miser sur un fonctionnement efficace du Parlement et sur une collaboration étroite entre le Parlement et le Gouvernement, mais aussi entre le Parlement et les Bruxellois. En ce qui me concerne, on pourrait encore faire plus concis et plus pertinent. Aller encore plus droit au but.

Le Parlement doit rester au fait de ce qui vit dans la société et être attentif aux problèmes que connaissent les Bruxellois dans leur vie quotidienne. Passionnantes et instructives, les auditions constituent un excellent outil à cet effet. Ainsi, à la suite d'un certain nombre d'incidents entre les forces de l'ordre et des citoyens, le Parlement s'est longuement penché sur des recommandations susceptibles d'améliorer les relations entre les Bruxellois et la police. Le Parlement a également suivi de très près la gestion politique de la pandémie et, si nécessaire, formulé des suggestions utiles afin d'y apporter des corrections.

Le Parlement a travaillé plus dur que jamais en 2020. Car malgré un fonctionnement pratique radicalement modifié, les députés ont continué sans relâche d'accomplir leurs missions quotidiennes dans les nombreuses commissions et les séances plénières. Questions écrites et interpellations ont été adressées au Gouvernement comme jamais auparavant. Questions et débats d'actualité ont permis d'être très réactif. Les députés ont accordé de l'attention à tous les domaines politiques.

Le Parlement reste le berceau du débat politique. Il est le cœur battant de la démocratie libérale. Il jette des ponts entre des points de vue divergents. Il fédère les différents groupes de population afin de construire ensemble un Bruxelles où chacun se sente bien. Yes, we can !

Guy VANHENGEL
Premier vice-président

"Le Parlement doit rester au fait de ce qui vit dans la société et être attentif aux problèmes que connaissent les Bruxellois dans leur vie quotidienne."

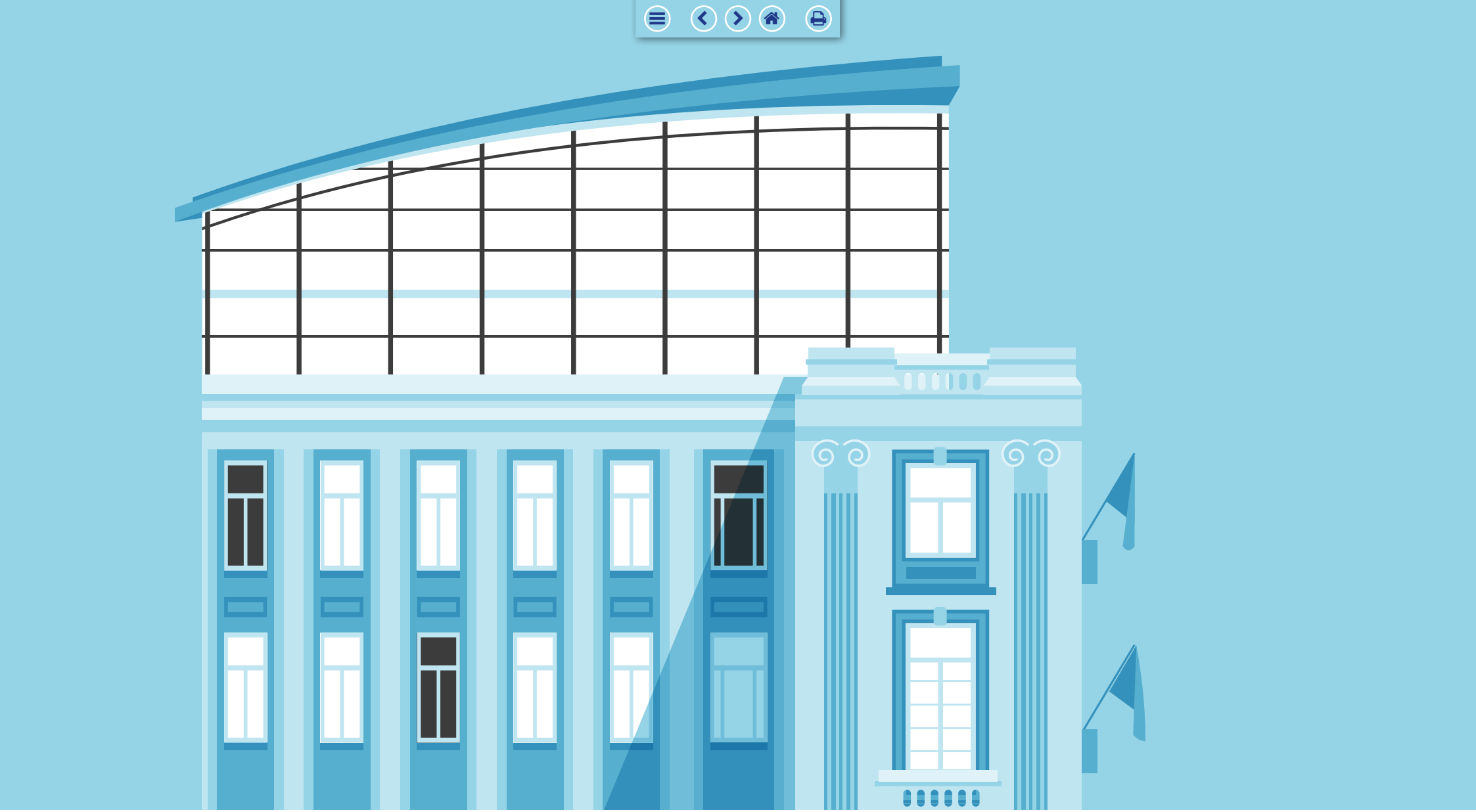

L’ ASSEMBLÉE

A. SA COMPOSITION

Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est composé de 89 députés : 72 francophones et 17 néerlandophones. Les dernières élections régionales ont eu lieu le 26 mai 2019.

Répartition des sièges (session 2019-2020)

72 SIÈGES FRANCOPHONES

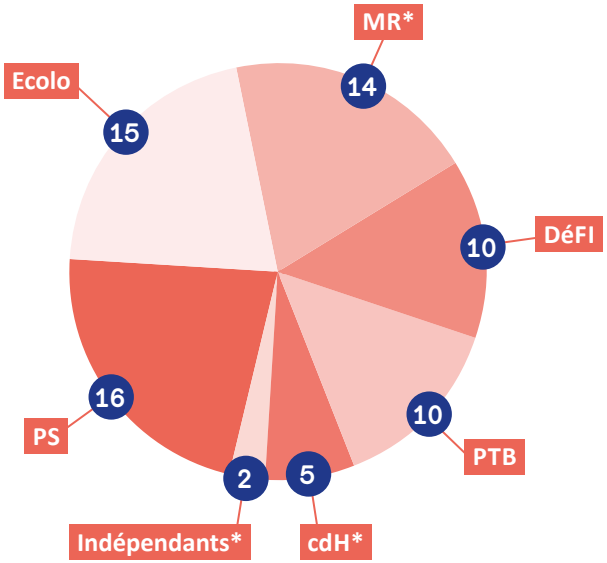

17 SIÈGES NÉERLANDOPHONES

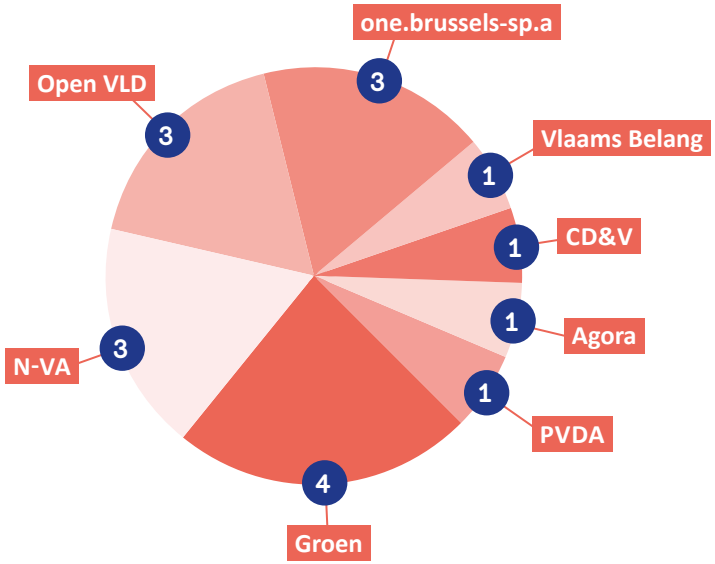

*Depuis le 18 janvier 2020, Emin Özkara (auparavant membre du groupe PS) siège en qualité de député indépendant.
*Depuis le 29 mai 2020, Victoria Austraet (auparavant membre de DierAnimal) siège en qualité de députée indépendante.
*Depuis le 21 septembre 2020, Bertin Mampaka Mankamba (auparavant membre du groupe cdH), siège en qualité de membre du groupe MR.

Le règlement du Parlement bruxellois prévoit que les élus d'une même liste électorale, qui a obtenu 5 % des sièges* lors des élections, au sein du groupe linguistique correspondant, peuvent constituer un « groupe politique reconnu ». Cette reconnaissance permet aux groupes politiques de disposer de locaux et de bénéficier de moyens de fonctionnement.

Les groupes reconnus sont (en date du 21.09.2020) : le PS, le MR, Ecolo, DéFI, le PTB, le cdH, Groen, la N-VA, l'Open VLD, one.brussels-sp.a, le Vlaams Belang, le CD&V, Agora et le PVDA.

(*) Le mercredi 6 novembre 2019, une modification du règlement a été adoptée, prévoyant d'abaisser à 5% le seuil de reconnaissance pour constituer un groupe politique reconnu. Cette modification prévoit également d'octroyer des moyens financiers aux groupes non reconnus (au prorata de leur représentation).

Pour visualiser la répartition des sièges au sein de l'assemblée, voir l'hémicycle interactif sur **www.parlement.brussels**

Ce nouvel outil propose plusieurs fonctionnalités permettant de visualiser l'assemblée selon plusieurs filtres et clés de recherche : les partis politiques, les fonctions, le rôle linguistique, le genre et l'âge. Une impression de l'hémicycle en version A3 et A4 est également disponible, à partir de ce nouveau module.

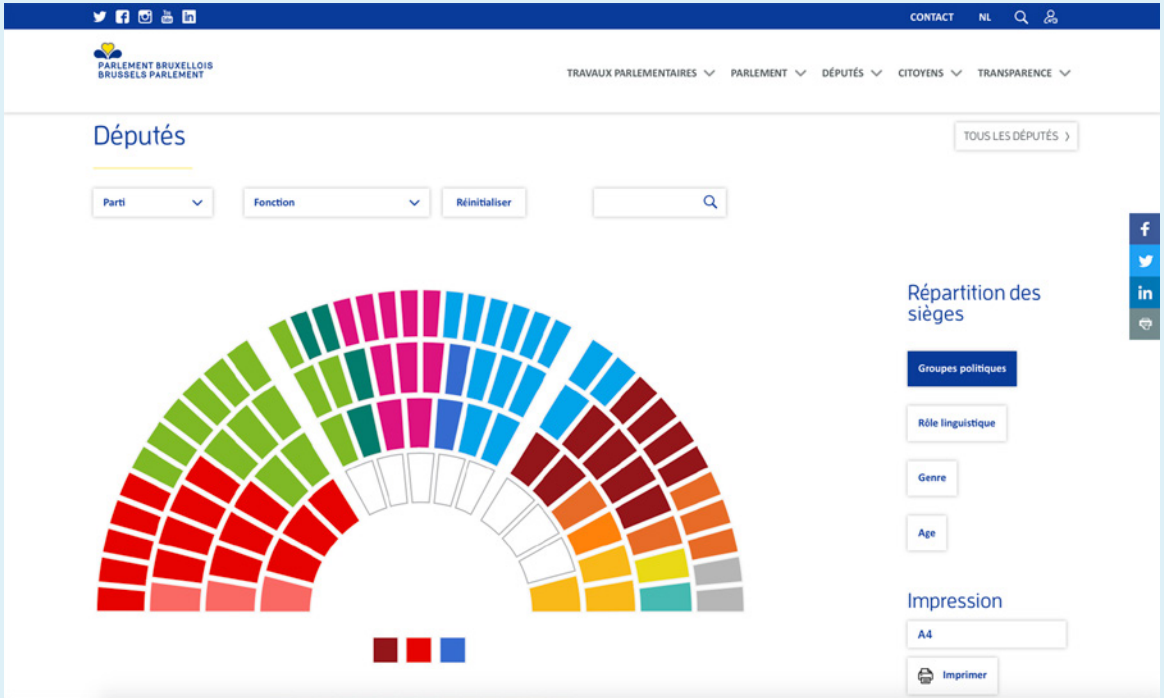

Les députés (liste alphabétique au 21/09/2020)

1	Agic	Leila	*PS*	FR	
2	Ahidar	Fouad	*one.brussels-sp.a*	NL	
3	Aït Baala	Latifa	*MR*	FR	
4	Austraet*	Victoria	*Indépendante*	FR	
5	Barzin	Clémentine	*MR*	FR	
6	Benjumea Moreno	Juan	*Groen*	NL	
7	Bertrand	Alexia	*MR*	FR	
8	Bomele Nketo	Nicole	*DéFI*	FR	
9	Busselen	Jan	*PVDA*	NL	
10	Casier	Martin	*PS*	FR	
11	Chabbert	Delphine	*PS*	FR	
12	Chahid	Ridouane	*PS*	FR	
13	Coomans de Brachène	Geoffroy	*MR*	FR	
14	Czekalski	Aurélie	*MR*	FR	
15	Dagrin	Francis	*PTB*	FR	
16	Debaets	Bianca	*CD&V*	NL	
17	De Beukelaer	Christophe	*cdH*	FR	
18	De Bock	Caroline	*PTB*	FR	
19	De Bock	Emmanuel	*DéFI*	FR	
20	Dejonghe	Carla	*Open Vld*	NL	
21	de Lobkowicz	Ariane	*DéFI*	FR	
22	de Patoul	Jonathan	*DéFI*	FR	
23	de Radiguès	Barbara	*Ecolo*	FR	
24	De Ré	Margaux	*Ecolo*	FR	

25	De Smedt	Françoise	*PTB*	FR	
26	De Wolf	Vincent	*MR*	FR	
27	Dönmez	Ibrahim	*PS*	FR	
28	Dufourny	Dominique	*MR*	FR	
29	d'Ursel	Anne-Charlotte	*MR*	FR	
30	El Yousfi	Nadia	*PS*	FR	
31	Emmery	Isabelle	*PS*	FR	
32	Fremault	Céline	*cdH*	FR	
33	Genot	Zoé	*Ecolo*	FR	
34	Ghyssels	Marc-Jean	*PS*	FR	
35	Groppi	Elisa	*PTB*	FR	
36	Handichi	Youssef	*PTB*	FR	
37	Hoessen	Soetkin	*Groen*	NL	
38	Ikazban	Jamal	*PS*	FR	
39	Jamoulle	Véronique	*PS*	FR	
40	Kazadi Muanangabu Kaniki	Gladys	*cdH*	FR	
41	Kennis	Pepijn	*Agora*	NL	
42	Kerckhofs	Jean-Pierre	*PTB*	FR	
43	Köksal	Sadik	*DéFI*	FR	
44	Kompany	Pierre	*cdH*	FR	
45	Koplowicz	Stéphanie	*PTB*	FR	
46	Koyuncu	Hasan	*PS*	FR	
47	Laanan	Fadila	*PS*	FR	
48	Lahssaini	Leila	*PTB*	FR	

49	**Lecocq**	**Marie**	*Ecolo*	FR	
50	**Lefrancq**	**Véronique**	*cdH*	FR	
51	**Leisterh**	**David**	*MR*	FR	
52	**Loewenstein**	**Marc**	*DéFI*	FR	
53	**Lootens-Stael**	**Dominiek**	*Vlaams Belang*	NL	
54	**Lux**	**Pierre-Yves**	*Ecolo*	FR	
55	**Madrane**	**Rachid**	*PS*	FR	
56	**Magdalijns**	**Christophe**	*DéFI*	FR	
57	**Maison**	**Joëlle**	*DéFI*	FR	
58	**Mampaka Mankamba***	**Bertin**	*MR*	FR	
59	**Mouhssin**	**Ahmed**	*Ecolo*	FR	
60	**Nagy**	**Marie**	*DéFI*	FR	
61	**Obolensky**	**Petya**	*PTB*	FR	
62	**Ouriaghli**	**Mohamed**	*PS*	FR	
63	**Özkara***	**Emin**	*Indépendant*	FR	
64	**Parmentier**	**Ingrid**	*Ecolo*	FR	
65	**Pauthier**	**Isabelle**	*Ecolo*	FR	
66	**Pitseys**	**John**	*Ecolo*	FR	
67	**Plovie**	**Magali**	*Ecolo*	FR	
68	**Roberti**	**Tristan**	*Ecolo*	FR	
69	**Rochette**	**Els**	*one.brussels-sp.a*	NL	
70	**Sabbe**	**Hilde**	*one.brussels-sp.a*	NL	
71	**Schepmans**	**Françoise**	*MR*	FR	
72	**Segers**	**Matteo**	*Ecolo*	FR	

73	**Soiresse**	**Kalvin**	*Ecolo*	FR	
74	**Stoops**	**Lotte**	*Groen*	NL	
75	**Tahar**	**Farida**	*Ecolo*	FR	
76	**Talhi**	**Hicham**	*Ecolo*	FR	
77	**Teitelbaum**	**Viviane**	*MR*	FR	
78	**Temiz**	**Sevket**	*PS*	FR	
79	**Uyttendaele**	**Julien**	*PS*	FR	
80	**Van Achter**	**Cieltje**	*N-VA*	NL	
81	**Van Cauwenberge**	**Luc**	*PTB*	FR	
82	**Vanden Borre**	**Mathias**	*N-VA*	NL	
83	**Van Goidsenhoven**	**Gaëtan**	*MR*	FR	
84	**Vanhengel**	**Guy**	*Open Vld*	NL	

85	**Verstraete**	**Arnaud**	*Groen*	NL	
86	**Verstraeten**	**Gilles**	*N-VA*	NL	
87	**Vossaert**	**Michaël**	*DéFI*	FR	
88	**Weytsman**	**David**	*MR*	FR	
89	**Zamouri**	**Khadija**	*Open Vld*	NL	

* Depuis le 18 janvier 2020, Emin Özkara (auparavant membre du groupe PS) siège en qualité de député indépendant.

* Depuis le 29 mai 2020, Victoria Austraet (auparavant membre de DierAnimal) siège en qualité de députée indépendante.

* Depuis le 21 septembre 2020, Bertin Mampaka Mankamba (auparavant membre du groupe cdH), siège en qualité de membre du groupe MR.

PROFIL 2020 (au 22/10/2020)

RÉPARTITION PAR GENRE

43 femmes - **48,36%**

46 hommes - **51,64%**

RÉPARTITION PAR ÂGE

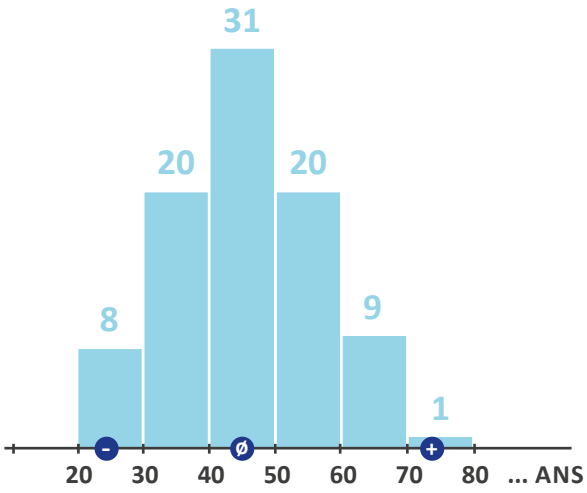

- PLUS JEUNE **24 ANS**
- ÂGE MOYEN **45 ANS**
- PLUS ÂGÉ **73 ANS**

MANDATS COMMUNAUX

2 Bourgmestres

5 Échevin(e)s

53 Conseiller(e)s communaux/ales

1 Président de CPAS

RÉPARTITION PAR DIPLÔME OBTENU ET PAR NIVEAU D'ÉTUDES

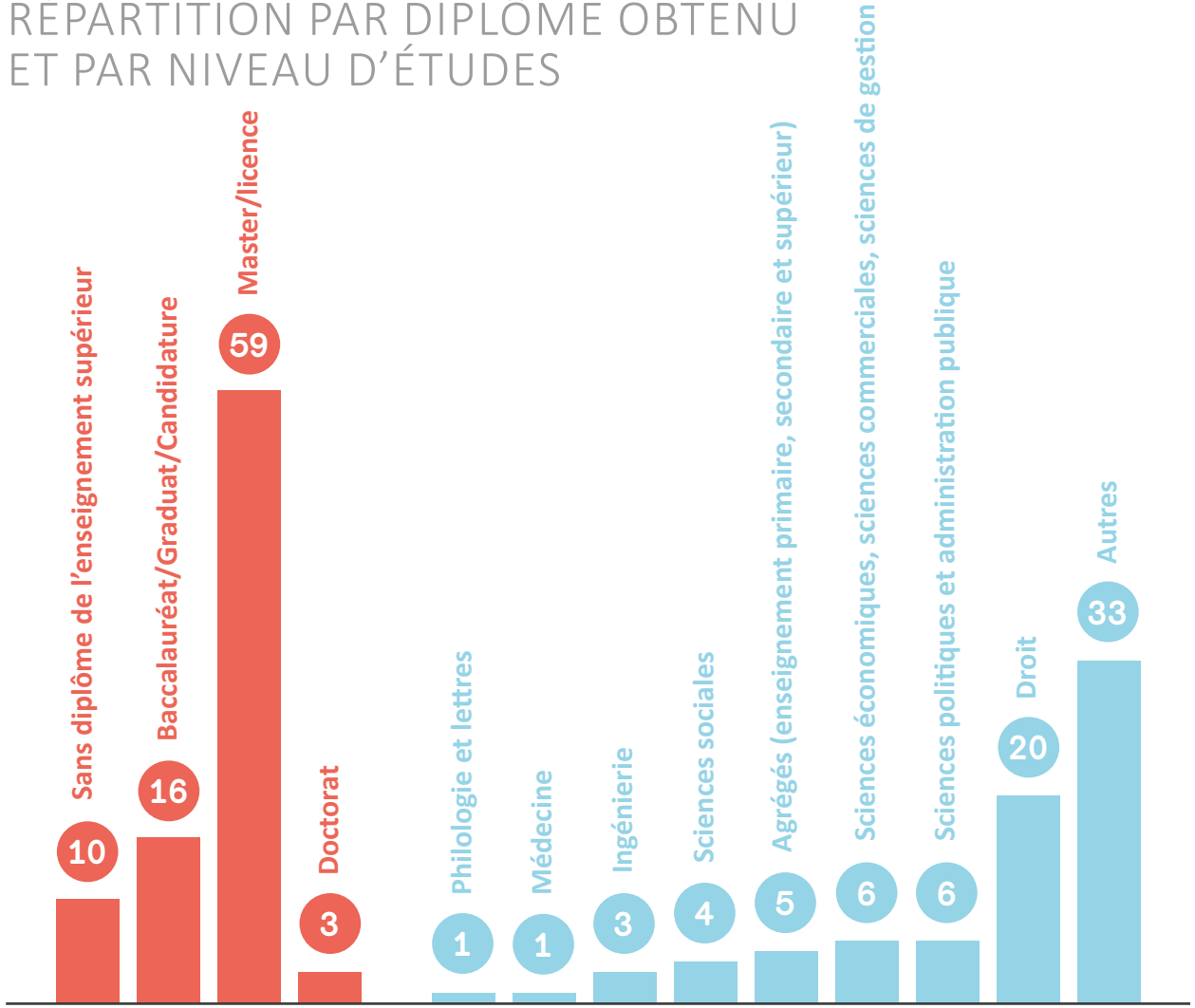

B. SES STRUCTURES INTERNES

Le Bureau

SESSION 2019-2020

COMPOSITION DU BUREAU

(AU 21/09/2020)

Le Bureau se compose du **président**, du **premier vice-président**, des **trois vice-présidents**, de **dix secrétaires** et du **greffier** et du **greffier adjoint**. Le Bureau est **responsable de la gestion quotidienne et de l'organisation des services du Parlement bruxellois**. Il est formé selon le système de la représentation proportionnelle des groupes linguistiques et politiques reconnus. Un tiers de ses membres doit appartenir au groupe linguistique néerlandophone.

6 Femmes
40%

9 Hommes
60%

RACHID MADRANE
président
(PS)

GUY VANHENGEL
premier vice-président
(Open VLD)

HICHAM TALHI
vice-président
(Ecolo)

VINCENT DE WOLF
vice-président
(MR)

MARC LOEWENSTEIN
vice-président
(DéFI)

YOUSSEF HANDICHI
premier secrétaire
(PTB)

ISABELLE EMMERY
secrétaire
(PS)

ZOÉ GENOT*
secrétaire
(Ecolo)

ANNE-CHARLOTTE D'URSEL
secrétaire
(MR)

GILLES VERSTRAETEN
secrétaire
(N-VA)

MARC-JEAN GHYSSELS
secrétaire
(PS)

VÉRONIQUE LEFRANCQ*
secrétaire
(cdH)

JUAN BENJUMEA MORENO
secrétaire
(Groen)

HILDE SABBE
secrétaire
(one.brussels-sp.a)

LOTTE STOOPS
secrétaire
(Groen)

PATRICK VANLEEMPUTTEN
greffier

MICHEL BEERLANDT
greffier adjoint

* Le 31 janvier 2020, Céline Fremault, Présidente du groupe cdH, a démissionné de son mandat de sixième secrétaire du Parlement. Elle a été remplacée par Bertin Mampaka Mankamba.

* Le 13 mars 2020, Barbara de Radiguès (Ecolo) a démissionné de son mandat de troisième secrétaire du Parlement. Elle a été remplacée par Zoé Genot.

* Le 21 septembre 2020, Bertin Mampaka Mankamba (auparavant membre du groupe cdH, actuellement membre du groupe MR) a démissionné de son mandat de sixième secrétaire du Parlement. Il a été remplacé par Véronique Lefrancq pour le groupe cdH.

Le Bureau élargi

SESSION 2019-2020
COMPOSITION DU BUREAU ÉLARGI
(AU 21/09/2020)

Le Bureau est dit « élargi » lorsqu'il est **complété par les président(e)s des groupes politiques reconnus**. Le Bureau élargi **prépare les séances du Parlement et de l'Assemblée réunie** et en établit l'ordre du jour.

6 Femmes
43%

8 Hommes
57%

PRÉSIDENT(E)S DES GROUPES POLITIQUES RECONNUS

RIDOUANE CHAHID	***PS***	
JOHN PITSEYS	***Ecolo***	
ALEXIA BERTRAND	***MR***	
EMMANUEL DE BOCK	***DéFI***	
FRANÇOISE DE SMEDT	***PTB***	
CÉLINE FREMAULT	***cdH***	
ARNAUD VERSTRAETE	***Groen***	

CIELTJE VAN ACHTER	***N-VA***	
CARLA DEJONGHE	***Open VLD***	
FOUAD AHIDAR	***one-brussels-sp.a***	
DOMINIEK LOOTENS-STAEL	***Vlaams Belang***	
BIANCA DEBAETS	***CD&V***	
PEPIJN KENNIS	***Agora***	
JAN BUSSELEN	***PVDA***	

C. SES COMMISSIONS

Les commissions sont **chargées d'examiner les projets et les propositions d'ordonnance renvoyés par le Parlement**. Elles peuvent tenir des réunions pour l'information de leurs membres (auditions d'experts…) et interroger le Gouvernement sur toute question. L'ensemble des discussions et textes proposés est ensuite repris dans **un rapport écrit qui est soumis aux 89 députés bruxellois** avant d'être examiné en séance plénière.

Le Parlement compte **huit commissions permanentes** de **15 membres**, dont les compétences et la dénomination sont fixées par le président, après avis du Bureau élargi. À côté des commissions permanentes, qui se réunissent en principe chaque semaine, il y a d'autres commissions qui se réunissent occasionnellement : ce sont **les commissions non permanentes**.

Le 89 députés bruxellois siègent également à **l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune**, l'institution **qui règle et gère en Région bruxelloise les matières communautaires communes aux deux Communautés**.

L'Assemblée réunie exerce donc un pouvoir législatif à l'égard de la politique de la santé, de l'aide aux personnes, des prestations familiales, du contrôle des films (en vue de l'accès des mineurs aux salles de cinéma). Elle compte **deux commissions**.

Les commissions sont composées à la proportionnelle, de manière à ce qu'elles reflètent les mêmes équilibres entre groupes politiques qu'au sein de l'assemblée.

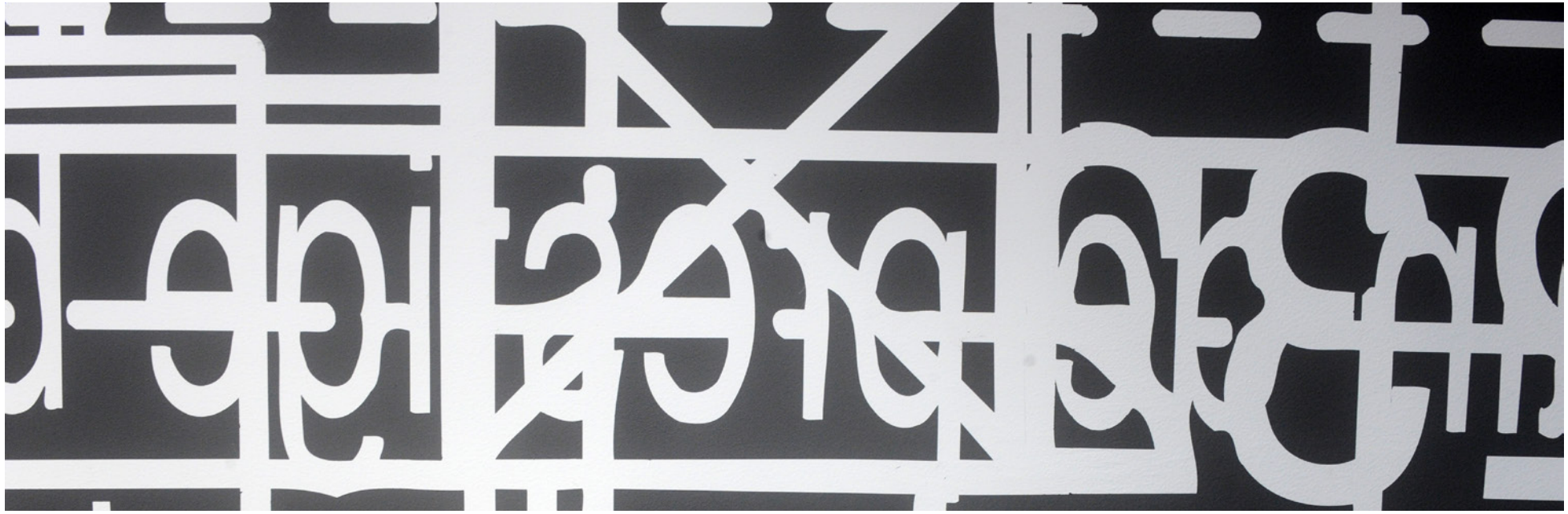

LES COMMISSIONS DU PARLEMENT BRUXELLOIS

ET LEURS PRÉSIDENT(E)S
(AU 21/09/2020)

3 présidentes **27,3%**

8 présidents **72,7%**

COMMISSIONS PERMANENTES

Commission des finances et des affaires générales

chargée du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures, de l'Egalité des chances, des Matières biculturelles, de l'Image de Bruxelles et de la Participation citoyenne

présidée par

RACHID MADRANE
(PS)

Commission des affaires intérieures

chargée des Pouvoirs locaux, de la Sécurité et de la Prévention, des Cultes, de la Simplification administrative, du Transport rémunéré de personnes et de la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente

présidée par

GUY VANHENGEL
(Open VLD)

Commission de l'environnement et de l'énergie

chargée de la Conservation de la Nature, du Bien-être animal, de la Propreté, de la Politique de l'Eau et du Port de Bruxelles

présidée par

TRISTAN ROBERTI
(Ecolo)

Commission de la mobilité

chargée des Transports publics, des Travaux publics et de la Sécurité routière

présidée par

ANNE-CHARLOTTE D'URSEL
(MR)

Commission des affaires économiques et de l'emploi

chargée de la Transition économique, de la Recherche scientifique et de la Transition numérique

présidée par

MICHAËL VOSSAERT
(DéFI)

Commission du logement

présidée par

PETYA OBOLENSKY
(PTB)

Commission du développement territorial

chargée de la Rénovation urbaine, de l'Urbanisme, de la Politique foncière, du Patrimoine et du Tourisme

présidée par

ISABELLE EMMERY
(PS)

Commission de l'égalité des chances et des droits des femmes

anciennement « Comité d'avis pour l'égalité des femmes et des hommes »

présidée par

MARGAUX DE RÉ
(Ecolo)

AUTRES COMMISSIONS

Commission chargée des questions européennes

*En plus des missions habituellement dévolues à une commission permanente, cette commission, **présidée par Rachid Madrane (PS)**, donne des avis, de sa propre initiative ou à la demande du Gouvernement, sur l'ensemble des questions européennes en lien avec le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, avec les matières régionales ou bicommunautaires ainsi qu'avec la présence des institutions européennes et de leur personnel à Bruxelles.*

présidée par

RACHID MADRANE
(PS)

Commission du budget et du compte

*Cette commission, **présidée par David Leisterh (MR)**, est chargée de l'examen du compte du Parlement, ainsi que de l'examen du projet de budget des recettes et des dépenses du Parlement. Elle se réunit une fois par an à cette fin.*

présidée par

DAVID LEISTERH
(MR)

Comité de suivi législatif

*Ce comité, **présidée par Rachid Madrane (PS)**, est chargé de l'évaluation des ordonnances, résolutions et règlements adoptés par le Parlement depuis au moins deux ans, et de l'examen de leurs éventuelles difficultés d'application.*

présidée par

RACHID MADRANE
(PS)

Des **commissions spéciales** peuvent également être formées pour examiner des projets ou des propositions déterminés, chaque fois que le Parlement le juge utile. Les règles de fonctionnement sont analogues à celles des commissions permanentes. Sauf décision contraire, leur mission prend fin avec le dépôt du rapport parlementaire sur les questions dont elles sont saisies.

Commission spéciale du Règlement

*Chargée d'examiner des propositions de modification du Règlement du Parlement, la Commission spéciale du Règlement, **présidée par Rachid Madrane (PS)**, a adopté en début de législature une série de modifications visant pour l'essentiel à donner un nouveau souffle au fonctionnement du Parlement, mais aussi, de manière plus générale, à la démocratie.*

présidée par

RACHID MADRANE
(PS)

Commission spéciale Covid-19

*Ainsi, les parlementaires bruxellois se sont accordés, en séance plénière du vendredi 17 juillet 2020, sur la mise en place d'une Commission spéciale consacrée à la gestion de la pandémie du Covid-19, **présidée par Rachid Madrane (PS)**. Cette commission spéciale, conjointe au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, a pour mission d'analyser en profondeur ce qui s'est passé en Région de Bruxelles-Capitale lors de première phase de la crise du Covid-19 et de tirer les leçons de la pandémie aux niveaux sanitaire, économique et social mais aussi en termes organisationnels et de coordination. L'objectif de cette commission est d'établir des recommandations permettant d'améliorer la préparation et la réponse des institutions politiques en cas de résurgence de la pandémie.*

présidée par

RACHID MADRANE
(PS)

(voir ''les temps forts en commissions'', page 36)

LES COMMISSIONS DE L' ASSEMBLÉE RÉUNIE

ET LEURS PRÉSIDENTS (AU 21/09/2020)

Commission de la santé et de l'aide aux personnes

présidée par

IBRAHIM DÖNMEZ
(PS)

Commission des affaires bicommunautaires générales

chargée des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Prestations familiales

présidée par

JUAN BEJUMEA MORENO
(Groen)

D. SES GROUPES POLITIQUES

Groupes et adresses

PS
Secrétaire de groupe :
Sophie BERLAIMONT (½)

Secrétaire de groupe adjoint :
Piotr GOLEBIOWSKI (½)

02 549 69 76
ps@parlement.brussels
sophie.berlaimont@parlement.brussels
pgolebiowski@parlement.brussels

ECOLO
Secrétaire de groupe :
.....
Lucien STANDAERT *(départ au 15/11/2020)*

02 549 69 17/19

MR
Secrétaire de groupe :
Aline GODFRIN

02 549 65 71
agodfrin@parlement.brussels

DéFI
Secrétaire de groupe :
Renaud ZAUWEN

02 549 66 30
defi@parlement.brussels
rzauwen@parlement.brussels

PTB
Secrétaire de groupe :
Loic FRAITURE

05 549 64 86
loic.fraiture@parlement.brussels
loic.fraiture@ptb.be

cdH
Secrétaire de groupe :
Julien GUILLAUME

02 549 67 44
julien.guillaume@parlement.brussels

Groen
Secrétaires de groupe :
Bram JACQUES *(depuis le 1/12/2020)*
Jonas DUTORDOIR (½) *(départ au 25/10/2020)*
Saraswatti MATTHIEU (½) *(départ au 18/10/2020)*

02 549 69 29 / 02 549 66 64
groen@parlement.brussels.

N-VA
Secrétaire de groupe :
Stijn DE MARS

02 549 68 62
sdemars@parlement.brussels
stijn.demars@n-va.be

Open VLD
Secrétaire de groupe :
Johan BASILIADES

02 549 65 35
jbasiliades@parlement.brussels

one.brussels-sp.a
Secrétaire de groupe :
Gerard OOSTERWIJK

02 549 69 97
sp.a@parlement.brussels
gooseterwijk@parlement.brussels

Vlaams Belang
Secrétaire de groupe :
Joris De Vriendt

02 549 68 45
joris.devriendt@parlement.brussels
joris.devriendt@vlaamsbelang.org

CD&V
Secrétaire de groupe :
Emmanuel BOODTS

02 549 66 58
emmanuel.boodts@parlement.brussels

Agora
Secrétaire de groupe :
Elisa TIXHON (½)
Hannah VANBELLE (½)

02 549 68 56/55
etixhon@parlement.brussels
hvanbelle@parlement.brussels

PVDA
Secrétaire de groupe :
.....

02 549 64 86
jan.busselen@parlement.brussels

Collaborateurs

- Chaque député a droit à un collaborateur à temps plein (ou 2 mi-temps) et chaque président de groupe a droit à un collaborateur à mi-temps supplémentaire. La répartition au 1er octobre 2020 s'établissait à 44 collaborateurs à temps plein et 67 collaborateurs à mi-temps. Certains nouveaux députés n'ont pas encore engagé de collaborateur(s).
- Chaque groupe politique reconnu a droit à 1 secrétaire de groupe, ainsi qu'à 1 collaborateur universitaire supplémentaire par tranche de 5 membres dans le groupe. Un secrétaire de groupe adjoint peut être désigné parmi les collaborateurs universitaires. Au 1er octobre 2020, il y avait 8 secrétaires de groupe à temps plein, 1 secrétaire de groupe adjoint à temps plein, 5 secrétaires de groupe à mi-temps, 6 collaborateurs universitaires à temps plein et 4 collaborateurs universitaires à mi-temps. Certains groupes n'ont pas encore engagé de secrétaire de groupe ou de collaborateur(s) universitaire(s).

Plus d'infos : www.parlement.brussels

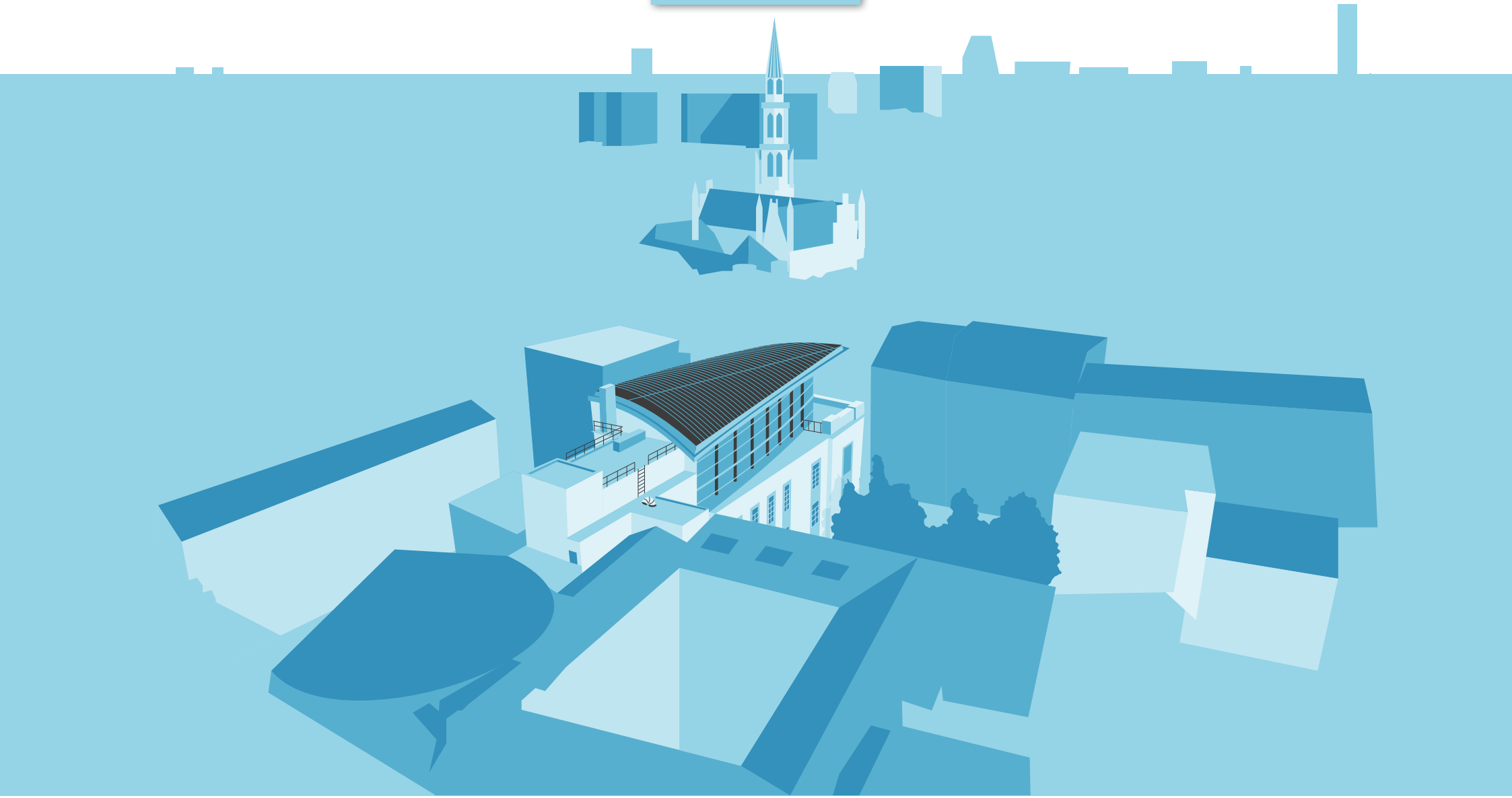

LE GOUVERNEMENT

A. LE GOUVERNEMENT RÉGIONAL

En plus du ministre-président, le Gouvernement bruxellois se compose de deux ministres désignés par le groupe linguistique francophone et de deux ministres désignés par le groupe linguistique néerlandophone. Le Gouvernement est assisté de trois secrétaires d'Etat, dont un néerlandophone. Le Gouvernement délibère collégialement de toutes les affaires de sa compétence, selon la procédure du consensus (unanimité).

Voir aussi : https://be.brussels/a-propos-de-la-region/le-gouvernement-regional

Le Gouvernement bruxellois (au 21/09/2020)

- **Rudi Vervoort (PS)**, ministre-président, chargé du Développement territorial et de la Rénovation urbaine, du Tourisme, de la Promotion de l'Image de Bruxelles et du Biculturel d'intérêt régional ;
- **Elke Van den Brandt (Groen)**, ministre, chargée de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière ;
- **Alain Maron (Ecolo)**, ministre, chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la Démocratie participative ;
- **Sven Gatz (Open Vld)**, ministre, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique, de la Promotion du Multilinguisme et de l'Image de Bruxelles ;
- **Bernard Clerfayt (DéFI)**, ministre, chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique et des Pouvoirs locaux ;
- **Nawal Ben Hamou (PS)**, secrétaire d'Etat, chargée du Logement et de l'Egalité des Chances ;
- **Barbara Trachte (Ecolo)**, secrétaire d'Etat, chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique ;
- **Pascal Smet (one.brussels-sp.a)**, secrétaire d'Etat, chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine, des Relations européennes et internationales, du Commerce extérieur et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente.

Sur la photo (de gauche à droite), le Gouvernement bruxellois :
Bernard Clerfayt (DéFI), Nawal Ben Hamou (PS), Elke Van den Brandt (Groen), Rudi Vervoort (PS), Alain Maron (Ecolo), Pascal Smet (one.brussels-sp.a), Barbara Trachte (Ecolo), Sven Gatz (Open VLD)

B. LE COLLÈGE RÉUNI

Le Collège réuni (au 21/09/2020)

- **Rudi Vervoort (PS)**, président du Collège réuni, compétent pour la coordination de la politique du Collège réuni ;
- **Elke Van den Brandt (Groen)**, membre du Collège réuni, compétente pour la Politique de la Santé et Politique de l'Action sociale (conjointement avec le ministre Alain Maron) ;
- **Alain Maron (Ecolo)**, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de la Santé et la Politique de l'Action sociale (conjointement avec la ministre Elke Van den Brandt) ;
- **Sven Gatz (Open VLD)**, membre du Collège réuni, compétent pour les Prestations familiales, la Fonction publique, les Finances, le Budget, les Relations extérieures et le Contrôle des films (conjointement avec le ministre Bernard Clerfayt) ;
- **Bernard Clerfayt (DéFI)**, membre du Collège réuni, compétent pour les Prestations familiales, la Fonction publique, les Finances, le Budget, les Relations extérieures et le Contrôle des films (conjointement avec le ministre Sven Gatz).

Voir aussi :

- **l'accord de gouvernement 2019-2024 :**
www.parlement.brussels/texte-de-la-declaration-de-politiquegenerale-du-gouvernement-bruxellois
- **le texte de la Déclaration de politique générale 2020-2021 :**
www.parlement.brussels/declaration-de-politique-generale-2020-2021-gouvernement-bruxellois

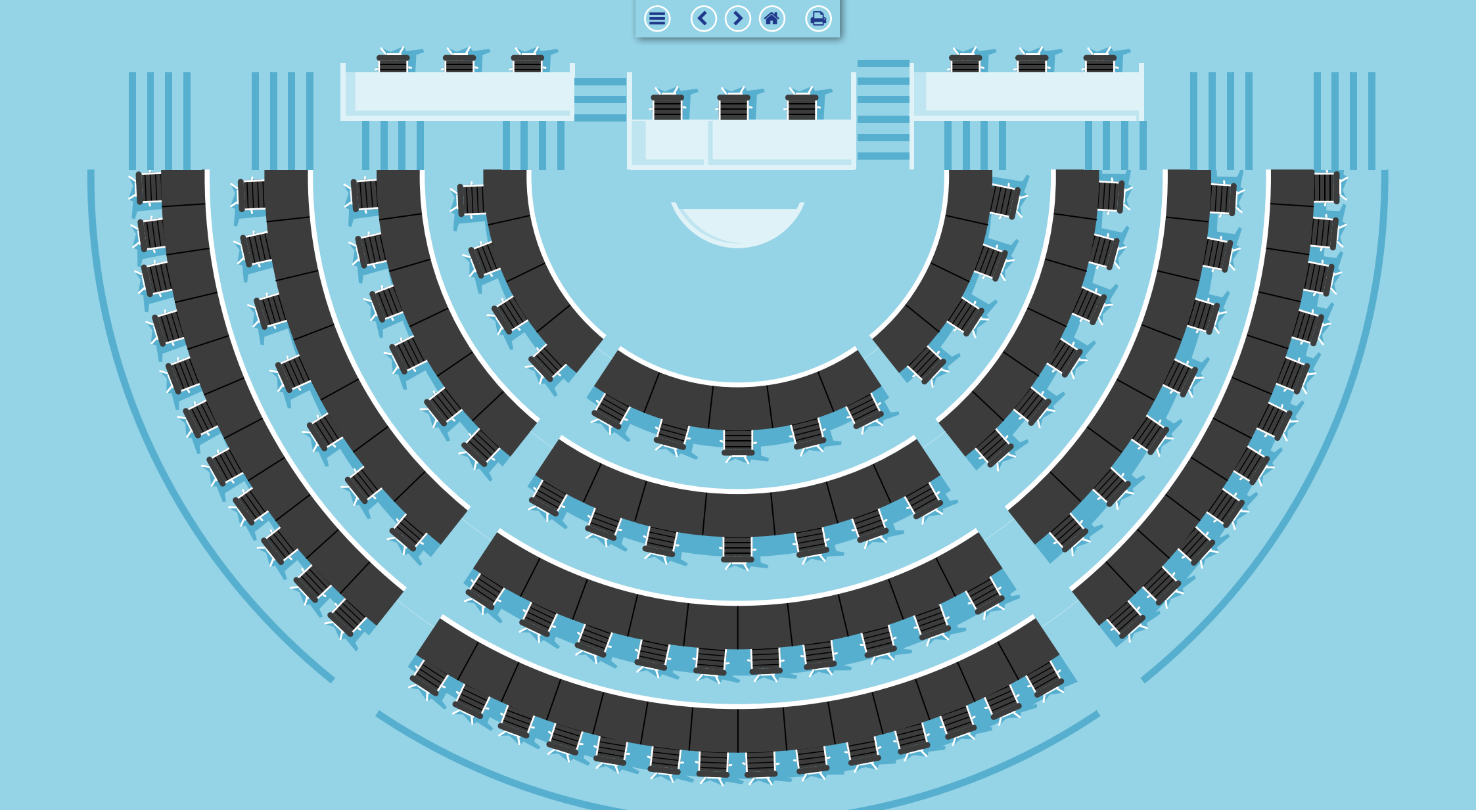

LE TRAVAIL LÉGISLATIF AU COURS DE LA SESSION

A. LES TEMPS FORTS EN SÉANCE PLÉNIÈRE ET EN COMMISSIONS

La session 2019-2020 a évidemment été marquée par la crise sanitaire. Dès le mois de mars 2020, les discussions ont donc été largement dominées par l'épidémie de Covid-19. Et, quoique les pouvoirs spéciaux aient été octroyés au Gouvernement et au Collège réuni, le Parlement est demeuré ce lieu de délibération essentiel à la démocratie et a poursuivi, autant que faire se pouvait, ses principales missions.

De démocratie, il en avait déjà été beaucoup question à l'entame de cette nouvelle législature, le Président fraîchement élu annonçant qu'il voulait ouvrir le Parlement aux Bruxellois.es. Cette annonce ne restera pas lettre morte puisque, forte d'un profond travail de réflexion associant parlementaires et experts, l'assemblée devrait lors de la législature 2020-2021 lancer ses premières commissions délibératives associant, cette fois, parlementaires et citoyen.ne.s. Une première dont la Région peut être fière…

A.1. Les temps forts en séance plénière

Dès le 13 mars 2020, le Parlement a tenu un premier **débat sur les implications du coronavirus en Région bruxelloise**. Différents aspects du début de l'épidémie et du confinement appelé à protéger les Bruxellois.es (pour aligner sur l'usage adopté plus haut) ont été présentés. Un lien a été établi avec la situation des attentats de 2016 concernant la crise du tourisme et de l'hôtellerie. La situation des hôpitaux, des maisons de repos et des populations fragiles (sans-abri, migrants, personnes handicapées) a été soulignée. Les orateurs se sont inquiétés de l'impact économique de la crise sur le secteur événementiel, l'horeca, les transports, l'import-export, ainsi que ses conséquences pour l'enseignement, les indépendants (renforcement du numéro d'appel 1819) et les salariés (organisation du télétravail, chômage temporaire, mesures pour garantir la santé des travailleurs).

Des messages de soutien envers tous les acteurs de terrain ont été exprimés. L'accent a été mis sur la nécessité d'une communication claire et cohérente entre les différents niveaux de pouvoir. Les prêts de crise, les reports de taxes et de cotisations, l'accompagnement fiscal et social ont été abordés, tout en rappelant le contexte budgétaire délicat. À toutes ces questions et inquiétudes, les différents ministres ont répondu en expliquant, dans leurs domaines de compétences respectifs, les mesures prévues, et en présentant des chiffres. Ils se sont montrés à la fois rassurants et conscients de la gravité de la situation.

Moins d'une semaine plus tard (le 19 mars 2020), et afin de répondre à l'urgence, le Parlement et l'Assemblée réunie ont, pour la première fois dans leur histoire, octroyé des **pouvoirs spéciaux au Gouvernement et au Collège réuni dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19** (A-167 / B-28). Il s'agissait d'accorder au pouvoir exécutif une habilitation exceptionnelle pour qu'il puisse lui-même prendre les mesures urgentes et adéquates en vue de faire face à la crise sanitaire, et de pallier une éventuelle impossibilité pour le Parlement de se réunir. Les députés ont reconnu la situation d'urgence et ont accordé ces pouvoirs spéciaux.

En date du 8 avril 2020, le Parlement a tenu un **débat sur les aspects de politique sociale et de santé et de politique économique (primes et soutien au secteur économique) dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19**. La mise en place de tests Covid-19 dans les maisons de repos et les hôpitaux pour les résidents et le personnel, la livraison de matériel de protection et sa distribution, ainsi que l'absentéisme dans le secteur des soins et les infrastructures d'accueil ont été amplement abordés. Des mesures de soutien à divers secteurs ont été évoquées, notamment pour les maisons de repos, le personnel soignant et le secteur non marchand. Les discussions ont également porté sur le complément à apporter aux allocations de chômage, sur les modalités du versement d'une prime forfaitaire de 4.000 euros à différentes catégories d'acteurs économiques, sur le site internet 1819.brussels pour les indépendants et sur les fab labs (qui fabriquent des masques, des écrans et des respirateurs).

Ont aussi été abordés : la santé des travailleurs et le bien-être mental, les centres d'hébergement pour personnes handicapées, l'accueil de personnes sans abri dans des hôtels et la distribution de nourriture, la situation à Bruxelles-Propreté et celle des chauffeurs de taxi ainsi que des personnes travaillant dans le secteur des titres-services. Les ministres de l'économie, de l'emploi et de l'aide aux personnes ont répondu, chacun en fonction de leurs compétences, aux très nombreuses questions posées. Enfin, des aspects institutionnels ont été évoqués (contacts

avec le niveau européen et fédéral, coordination communale, rôle de l'Economic Risk Management Group pour assurer la continuité des missions essentielles).

En date du 17 juillet 2020, le Parlement a tenu un débat sur le **plan de relance du gouvernement** (A-209). Le Ministre-Président Rudi Vervoort a donc présenté ce plan de relance de 120 millions d'euros, qui fait suite au montant de 500 millions d'euros déjà débloqué en avril et mai 2020 pour soutenir les personnes et les entreprises mises en difficulté par la crise sanitaire. Il s'agit, d'une part, de faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise (soutien aux entreprises, aux maisons de repos, aux établissements de soins, fonds d'urgence pour le secteur culturel, aide aux locataires à revenus modestes, supplément accordé pour les allocations familiales) et, d'autre part, d'appréhender les éventuelles crises futures.

Le gouvernement a indiqué sa volonté de structurer ce soutien à travers un plan de redéploiement qui puisse rendre Bruxelles résiliente tout en poursuivant la transition économique et écologique. La relocalisation des fonctions productives, la transformation de l'entreprise et la qualité de l'emploi, la transition numérique, l'accélération de la construction de la ville proche et durable (rénovation du bâti), le renforcement de la mobilité douce (pistes cyclables et offre de transports publics de qualité), le développement généralisé d'espaces verts et l'accélération de la production de logements publics ont constitué quelques-uns de ces points d'attention.

Un débat animé s'en est suivi. Certains députés ont insisté sur la nécessité d'une coordination avec les autres niveaux de pouvoir et d'une politique plus innovante en matière d'emploi. Ils ont pointé le caractère modeste des mesures proposées, déjà annoncées dans l'accord de gouvernement mais pas encore traduites dans le budget. D'autres députés ont surtout salué les mesures écologiques et sociales.

Le même jour, le Parlement a décidé de constituer une commission spéciale consacrée à la gestion de la pandémie de Covid-19 par le Gouvernement régional bruxellois et le Collège réuni de la Commission communautaire commune, qui remettra ses conclusions dans le courant de la session 2020-2021 (A-198 / B-34).

A.2. Les temps forts en commissions

A.2.0. COMMISSION SPÉCIALE DU RÈGLEMENT

En ce début de législature, la commission spéciale du règlement a adopté une salve de modifications visant pour l'essentiel à donner un nouveau souffle au fonctionnement du Parlement, mais aussi, de manière plus générale, à la démocratie.

Outre des dispositions plus techniques portant notamment sur la reconnaissance des groupes politiques (A-13 / B-6), la commission spéciale du règlement a ainsi œuvré à la transparence des débats, en prévoyant la publicité des travaux de la commission de validation des opérations électorales et des deux commissions de vérification des pouvoirs, chargées de valider l'élection du Parlement en début de législature (A-120 / B-23), ou la retransmission en direct des réunions de commission et la mise à disposition de leur enregistrements sur le site internet du Parlement (A-20 / B-8).

Elle s'est également montrée particulièrement soucieuse du dynamisme et de l'efficacité des discussions en modifiant les temps et le droit de parole et en ouvrant une nouvelle possibilité de contrôle politique : la « demande d'explications » (A-120 / B-23).

Elle s'est aussi montrée fort sensible à la question du genre, en ajoutant le critère de l'alternance du genre lors prises de parole (A-120 / B-23), mais surtout en transformant le comité d'avis pour l'égalité des chances entre

hommes et femmes en une commission permanente à part entière, chargée de « l'égalité des chances et des droits des femmes » (A-101 / B-20).

Elle a ensuite largement travaillé au réenchantement démocratique et au renforcement de l'implication des Bruxellois.es dans la vie politique puisqu'elle a élargi le droit d'être entendu à la suite du dépôt d'une pétition (A-105 / B-22) et a, surtout, initié ce nouveau processus de participation citoyenne que sont les commissions délibératives (A-100 / B-19), associant désormais parlementaires et citoyen.ne.s et dont les modalités pratiques sont consignées dans un vade-mecum, fruit d'un travail de longue haleine enrichi de l'intervention de nombreux experts d'horizons divers et adopté par le Parlement au terme de la session (A-210 / B-40).

Enfin, répondant aux contraintes dictées par la crise sanitaire, la commission spéciale du règlement a adopté une modification du règlement « visant à introduire la délibération et le vote à distance à la suite d'une situation grave et exceptionnelle qui menace la santé publique et qui empêche les membres du Parlement d'être physiquement présents » (A-171 / B-29).

A.2.1. LE PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

A.2.1.1. Commission des finances et des affaires générales

Au cours de la première session de cette législature, la commission des finances et des affaires générales s'est réunie vingt-six fois, sous la présidence de M. Rachid Madrane, président du Parlement. Comme toutes les commissions permanentes, une de ses missions est de contrôler l'action du gouvernement par des interpellations, demandes d'explications et questions orales, ce qui occupa la majorité des réunions de la commission. Le ministre Sven Gatz, chargé des finances, du budget et de la fonction publique, le secrétaire d'Etat Pascal Smet, chargé du commerce extérieur et des relations internationales, ainsi que le Ministre-Président Rudi Vervoort, chargé, entre autres, de l'image de Bruxelles, ont été appelés à répondre à nombreuses questions posées en commission.

La commission a également tenu des réunions en vue de l'information de ses membres. Elle a ainsi reçu, le 21 octobre 2019, avant la création de la nouvelle commission de l'égalité des chances et des droits des femmes, les représentants d'Unia, pour une présentation du rapport annuel de cet organisme, suivi d'un échange de vues. La commission a également assisté à une présentation, le 9 décembre 2019, par le ministre Sven Gatz, de la note d'orientation 2019-2024 sur la promotion du multilinguisme, laquelle a donné lieu à un échange de vues.

Une autre mission dévolue aux commissions permanentes, et en particulier celle chargée des finances et des affaires générales, a été d'examiner en détail l'ajustement budgétaire 2019 et le budget 2020 de la Région, ce qui a occupé, au mois de novembre 2019, pas moins de quatre longues réunions (A-32, A-36). L'examen de projets et de propositions d'ordonnance en matière de budget et de fiscalité a aussi occupé six réunions au courant de l'année : reprise du service des taxes de circulation et du précompte immobilier par la Région (A-17, A-18, A-168), approbation du compte général et règlement définitif du budget de certains organismes d'intérêt public (A-155, A-156), examen du budget des établissements de l'assistance morale laïque (A-128), approbation d'une délibération budgétaire du gouvernement visant à prendre des mesures dans le cadre de la crise sanitaire (A-209). La commission a également examiné des projets d'ordonnance portant assentiment à de traités internationaux (A-91, A-92, A-93).

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire du Covid-19 et par le confinement qui en a découlé, de la mi-mars à la fin mai, ce qui a obligé la commission à se réunir plusieurs fois en visioconférence, notamment afin de débattre des aspects financiers et budgétaires de la crise.

Enfin, la commission a aussi examiné certaines propositions d'ordonnance et de résolution, émanant tant de l'opposition que de la majorité. Citons la proposition abaissant de 5.000 à 1.000 le nombre de signatures nécessaires pour qu'un pétitionnaire soit entendu par le Parlement (A-139), la proposition instituant la commission spéciale consacrée à la gestion de la pandémie de covid-19 par le Gouvernement (A-198) adoptée lors d'une réunion conjointe avec la commission des affaires bicommunautaires générales de l'Assemblée réunie, ou encore la proposition de résolution relative à la décolonisation structurelle et inclusive de l'espace public bruxellois (A-192), qui a donné lieu à un très riche débat parlementaire.

A.2.1.2. Commission des affaires intérieures

Au cours de la session 2019-2020, la commission des affaires intérieures s'est réunie dix-huit fois sous la présidence de M. Guy Vanhengel. Une grande partie de ces réunions a été consacrée à contrôler le gouvernement au moyen d'interpellations parlementaires, de demandes d'explications et de questions orales. Les membres du gouvernement interrogés étaient MM. Rudi Vervoort, Ministre-Président compétent pour la politique de sécurité, Bernard Clerfayt, ministre en charge des pouvoirs locaux, et Pascal Smet, secrétaire d'État compétent pour le service d'incendie. Trois interpellations concernant le rapport linguistique du vice-gouverneur, les violences à l'encontre des services de police et le financement des zones de police ont débouché sur le dépôt d'un ordre du jour motivé.

Sur le plan législatif, la commission a adopté deux textes cette année. Le premier était la proposition d'ordonnance modifiant l'article 11 de l'ordonnance du 3 avril 2014 relative à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes communales (A-87). Cette ordonnance avait pour but d' « assurer la continuité du recouvrement des taxes communales qui seront enrôlées à partir du 1er janvier 2020 ». Pour cela, une modification était nécessaire, suite à l'adoption de la loi

fédérale du 13 avril 2019 ayant introduit un nouveau Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales. Le second texte était le projet d'ordonnance modifiant la Nouvelle loi communale (A-145), qui visait à modifier la Nouvelle loi communale afin d'apporter un certain nombre d'améliorations dans différents domaines du droit communal. Ce texte a été conçu comme une première étape d'un projet plus vaste dont l'objectif est d'aboutir à l'obtention d'une législation coordonnée applicable uniquement aux pouvoirs locaux de la Région de Bruxelles-Capitale. Les modifications substantielles concernaient essentiellement la déchéance d'un conseiller communal, les dispositions relatives à l'empêchement des conseillers communaux et des échevins, les dispositions relatives à la personne de confiance qui assiste un conseiller communal atteint d'un handicap, et la possibilité pour le collège des bourgmestres et échevins de se réunir par visioconférence et de signer des pièces électroniquement.

La commission a rejeté une proposition de résolution visant à réaliser une étude thématique sur le dispositif de dépôt d'imprimés publicitaires utilisés dans les circuits de vente non traditionnels de véhicules d'occasion (A-72).

Autres moments forts : la présentation, le 10 décembre 2019, de Bruxelles Pouvoirs locaux (BPL) concernant « les charges de pension des pouvoirs locaux bruxellois », ainsi que la visite de Bruxelles Prévention et Sécurité (BPS) et la visite du nouveau centre de crise de la Région de Bruxelles-Capitale, le 4 février 2020.

Enfin, pendant le confinement, la commission s'est réunie par visioconférence et a mené un débat sur les aspects de sécurité et de prévention, de pouvoirs locaux, de cultes, de politique des taxis et d'incendie et d'aide médicale urgente, dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19.

A.2.1.3. Commission de l'environnement et de l'énergie

En cette première session de la nouvelle législature, la commission de l'environnement et de l'énergie a adopté une série d'ordonnances dans divers domaines (gestion des emballages, espèces exotiques envahissantes, infractions environnementales, marché de l'électricité). Il s'agit néanmoins, à ce stade de la législature, d'ordonnances de nature principalement technique.

Au niveau des propositions de résolution, la commission s'est penchée sur la question des feux en Amazonie, en examinant et adoptant une résolution visant à soutenir les actions destinées à la protection de la forêt amazonienne (A-43).

Concernant les espaces verts, l'ouverture du domaine de Val Duchesse a été demandée via une proposition de résolution adoptée sur cette question (A-166).

À l'instar des autres commissions, la commission a dû s'adapter durant la période de confinement. Les membres se sont réunis à distance pour auditionner le ministre Alain Maron et adopter une proposition d'ordonnance sur le thème de l'eau (A-173).

La propreté publique fut un thème central lors de cette session. Deux séances ont été consacrées à l'examen du résultat de trois audits réalisés sur l'agence de Bruxelles-Propreté.

La commission a organisé une série de visites et d'auditions afin de permettre à ses membres de rencontrer les organismes qui s'occupent à Bruxelles des matières traitées par la commission.

Ainsi, les membres de la commission se sont entrevus avec la direction de Bruxelles Environnement en leurs locaux. La commission a également rencontré la direction de Vivaqua en ses locaux. Elle a par ailleurs auditionné les responsables de Brugel au sein du Parlement.

La commission a également effectué une importante visite dans le cadre du projet d'implantation d'un centre de biométhanisation à Bruxelles. Elle s'est rendue à Herstal, en province de Liège, pour visiter la toute récente unité de biométhanisation de la province de Liège.

Enfin, la commission a accueilli pour un échange de vues une délégation de l'Assemblée nationale du Québec en visite en Europe pour y examiner la mise en œuvre de diverses interdictions de pesticides dans l'espace public.

A.2.1.4. Commission de la mobilité

La commission a adopté la proposition d'ordonnance qui allait devenir l'ordonnance du 19 octobre 2019 « modifiant l'ordonnance du 26 juillet 2013 relative à l'accès et à l'échange d'informations sur les câbles souterrains et sur les conduites et les canalisations souterraines » (A-14). Cette ordonnance transpose dans le droit bruxellois la directive 2014/61/UE du 15 mai 2014 relative à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit.

Parmi les nombreuses questions adressées au Gouvernement, celles qui ont suscité le plus de débats portaient sur les trottinettes et les vélos partagés, sur les bornes de recharge des véhicules électriques, sur la sécurité routière et sur les infrastructures cyclistes.

En mai 2020, les membres de la commission ont mené des débats passionnés par visioconférence concernant la mobilité en période de confinement, en compagnie de représentants de la STIB, de Bruxelles Mobilité mais aussi de l'agence parking.brussels, alors qu'un conflit social secouait la STIB quant à la protection des agents contre le coronavirus. La commission a organisé un débat d'actualité à ce propos.

Par ailleurs, la commission a effectué plusieurs visites de travail. En octobre 2019, elle s'est rendue au centre de dispatching de la STIB, avant de visiter en février 2020 les installations du dépôt de la STIB à Haren, dont l'atelier dédié aux trams, le centre de formation pour les véhicules de surface et le dépôt des bus électriques. Au mois de mars 2020, la commission s'est ensuite déplacée à l'Agence régionale de stationnement, parking.brussels, et a eu un échange de vues avec la direction générale et d'autres agents au sujet du fonctionnement et des finances de l'agence. Enfin, les membres de la commission ont également visité en juillet 2020 le chantier du tunnel Léopold II, en profonde rénovation pour plusieurs mois, en compagnie des ingénieurs de Bruxelles Mobilité.

A.2.1.5. Commission des affaires économiques et de l'emploi

C'est évidemment la pandémie de Covid-19 qui a dominé les débats de la commission des affaires économiques et de l'emploi en cette session 19-20. Suspendues dans un premier temps, les discussions allaient toutefois très rapidement reprendre, en visioconférence pour l'essentiel, d'abord sur les conséquences directes de la crise sur l'économie et l'emploi, particulièrement criantes dans certains secteurs, ensuite sur le plan de relance élaboré par le Gouvernement et destiné à pallier au plus vite et au mieux les effets à court, moyen et long terme de cette catastrophe avant tout sanitaire.

Mais la commission s'était auparavant attaquée à d'autres sujets, en écho à l'actualité et au travail opéré par le gouvernement. Préoccupés par le sort des aides-ménagères, les députés se sont ainsi longuement interrogés sur la réforme annoncée du système des titres-services, se basant notamment sur de récentes études qui leur avaient été fournies.

Photo prise avant la pandémie de Covid-19

Les parlementaires ont également questionné en profondeur le gouvernement sur la stratégie de transition économique, dénommée Go4Brussels2030 et qui, développée en collaboration avec les partenaires sociaux, intègre dans une vision globale les initiatives gouvernementales en la matière en en permettant pilotage, suivi et évaluation.

En termes de transition, le concept d'économie circulaire a particulièrement suscité l'intérêt de la commission, intérêt qui s'est traduit par nombre d'interpellations, de demandes d'explications et de questions orales mais également par une visite à Greenbizz, qui propose un accompagnement spécialement adaptée aux startups innovantes en économie durable.

Et tant qu'à parler de futur, l'intelligence artificielle a elle aussi fait l'objet de grandes discussions, dont on a conclu qu'il fallait organiser des auditions. Auditions qui, crise de Covid-19 oblige, ont dû être reportées…

Sur le plan législatif, la commission a adopté une ordonnance de nature technique visant à garantir une base légale aux contrôles opérés par la Région en termes d'occupation des travailleurs étrangers (A-15). La commission s'est également penchée sur la question de la transition numérique par l'adoption de deux projets d'ordonnance, le premier portant sur l'échange de données électroniques (A-134), le second sur le principe de la collecte unique de données (A-180).

A.2.1.6. Commission du logement

En cette première session de la nouvelle législature, la commission du logement a assuré un contrôle politique classique via des interpellations, des demandes d'explications et des questions orales. Les thèmes principaux abordés pendant la session furent entre autres la généralisation de l'allocation-loyer, la conversion de bureaux en logements, le coût des loyers, la construction de logements sociaux ou les logements vides.

À l'instar des autres commissions, la commission a dû s'adapter durant la période de confinement. Les membres se sont réunis à distance pour auditionner la secrétaire d'État Nawal Ben Hamou sur les conséquences en termes de logement de la crise sanitaire de Covid-19.

Elle a par ailleurs examiné une proposition de résolution relative à une allocation loyer de 200 euros pour les ménages qui perdent des revenus à cause de la crise de Covid-19. Cette proposition a été rejetée par les membres de la commission (A-172).

La commission a établi un agenda ambitieux en termes de travail de terrain. Les deux thèmes principaux qui seront abordés durant la législature sont la question du logement social et le marché locatif privé. Un programme d'auditions, de visites de terrain et un déplacement à l'étranger, à savoir à Vienne, ont été planifiés.

En vertu de ce programme, la commission a déjà organisé une série de visites et d'auditions afin de permettre à ses membres de rencontrer les organismes qui s'occupent à Bruxelles de la question du logement social.

Ainsi, les membres de la commission se sont entrevus avec la direction de la SLRB en leurs locaux. La commission a également rencontré la direction du logement bruxellois au sein du Parlement.

A.2.1.7. Commission du développement territorial

Chaque semaine ou presque, des interpellations, des demandes d'explications et des questions ont été adressées aux principaux ministres en charge du développement territorial, à savoir M. Rudi Vervoort pour le développement urbain et M. Pascal Smet pour les permis d'urbanisme. D'année en année, ce nombre de demandes augmente considérablement. Les sujets abordés sont variés, mais on peut identifier les thématiques suivantes. Le gouvernement a été invité à s'expliquer sur par exemple : la dimension genrée dans l'espace public, l'inventaire du sous-sol, les sépultures, la crise sanitaire, la diminution des espaces verts, le CoBAT, le RRU, les charges d'urbanisme, Le comité scientifique logement, le contrôle législation PEB, le maître-architecte, le tourisme, les ascenseurs, les fouilles, les terrains pour les gens du voyage, les monuments issus du colonialisme, les PAD (plans d'aménagement directeurs), les permis d'urbanisme (souvent sur des biens classés), les tours, les logements modulaires, NEO, les nouveaux contrats de quartier durable, le réaménagement de l'avenue du Port, etc.

Vu le renouvellement du Parlement en mai 2019, la commission a tenu, en début de législature, à se faire présenter différents services. C'est ainsi que M. Tom Sanders est venu présenter perspective.brussels en octobre 2019. Une autre réunion en novembre a été l'occasion de présenter les différents PAD.

Comme chaque année en novembre, la commission a analysé le budget. À cette occasion, la commission a pu examiner d'un regard plus analytique l'ensemble de la politique du développement territorial.

Le 9 décembre 2019, une visite de terrain a eu lieu sur le site de Mediapark. Une présentation de la transformation du site a été suivie d'une visite. La commission a été reçue par le directeur et des membres de la SAU (Société d'aménagement urbain) et l'administrateur général de la RTBF. Les plans de la nouvelle RTBF ont été présentés.

Est-il besoin de rappeler la mi-mars 2020 où est intervenue la première vague de la crise sanitaire du Covid-19 ? Après avoir discuté et voté l'octroi des pouvoirs spéciaux, il a fallu organiser le télétravail pour les commissaires et les services. Le travail des parlementaires étant par essence fait de contacts directs, il a fallu renouveler l'approche et trouver une alternative aux réunions présentielles. Avec le soutien du service informatique, plusieurs visioconférences ont pu voir le jour. Celles-ci se sont fort bien déroulées notamment grâce à la bonne coopération des députés.

Le maître-architecte M. Kristiaan Borret a été auditionné par la commission le 22 juin 2020. À cette occasion, il a fait le bilan de son ancienne mandature et il a tracé les grandes lignes de sa nouvelle mandature, avant de répondre aux questions des députés.

Après son renouvellement complet en décembre 2019, le 6 juillet 2020, la Commission régionale de Développement (CRD), en la personne de M. Benoît Périlleux, président, et de M. Eric Corijn, membre de la CRD, est venue présenter ses missions et quelques dossiers en cours.

Les initiatives législatives concernant le CoBAT ont été reportées en 2021 vu la crise sanitaire. De déplacements, il n'a plus été question.

A.2.1.8. Commission de l'égalité des chances et des droits des femmes

La commission de l'égalité des chances et des droits des femmes est une commission permanente qui a été mise en place en janvier 2020 et qui remplace le comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Elle a repris les compétences dudit comité – élargies à l'égalité des chances au sens large – et se voit dotée des mêmes missions législatives, de contrôle et de budget que les autres commissions permanentes, dont le comité ne disposait pas.

A l'entame de la session, le comité d'avis s'était fixé un ordre des travaux pour toute la législature abordant les thématiques suivantes : (1) femmes en politique, (2) violences faites aux femmes, (3) question du genre pour les personnes marginalisées, (4) minorités et (5) femmes actives. L'étude de la première thématique a été amorcée par l'audition des membres du gouvernement pour ce qui concerne la place des femmes dans le cadre de leurs attributions respectives. La commission de l'égalité des chances et des droits des femmes a repris et poursuivi les auditions des membres de gouvernement durant toute la session.

Photo prise avant la pandémie de Covid-19

La commission de l'égalité des chances et des droits des femmes a également adopté une résolution visant à mettre en place un dispositif d'alerte spécifique en partenariat avec les officines pharmaceutiques pour les personnes victimes de violences intrafamiliales (A-179). Face à l'augmentation des violences intrafamiliales constatée durant la période de confinement consécutive à la situation sanitaire engendrée par le Covid-19, ce texte vise à demander au gouvernement bruxellois de mettre en place un dispositif d'alerte de proximité permettant aux victimes de confier leur situation à leur pharmacien, d'accroître la sensibilisation aux violences intrafamiliales et conjugales des agents de terrain, et de mettre en place une stratégie de protection et d'éloignement des victimes.

La commission de l'égalité des chances et des droits des femmes a également mis pleinement en œuvre sa compétence de contrôle du gouvernement. Ont ainsi été abordées, par exemple, les thématiques des violences commises à l'égard des travailleurs et travailleuses du sexe, les discriminations à l'égard des personnes intersexes, l'absence de personnes en situation de handicap au sein des cabinets ministériels, le harcèlement à l'encontre des femmes policières, la mise en place d'un bracelet anti-rapprochement, l'approche en matière de cyber harcèlement en Région bruxelloise ou encore les violences sexuelles en Belgique.

Enfin, la commission de l'égalité des chances et des droits des femmes a également organisé un colloque le 3 mars 2020 à l'approche de la journée internationale des droits des femmes, en collaboration avec l'association « le Printemps des femmes ». Dans ce cadre, diverses femmes issues des milieux associatifs sont intervenues sur des thèmes tels que la pauvreté infantile, les parents solos, le travail avec les titres-services, la participation à la société en cas de port du voile ou encore l'accueil et les droits des gens sans papier. Ce colloque a été entrecoupé de slam de l'artiste Lisette Ma Neza et a été accompagné de l'exposition temporaire d'une œuvre de l'artiste Suzanne Groothuis « *Zeg het met kunst* » dans les locaux du Parlement.

A.2.1.9. Commission chargée des questions européennes

En cette première session de la législature, la commission chargée des questions européennes a assuré un contrôle politique classique via des interpellations, des demandes d'explications et des questions orales. Les thèmes principaux abordés pendant l'année furent entre autres les traités internationaux de commerce ou l'implantation des institutions européennes sur le territoire bruxellois.

La commission chargée des questions européennes a eu l'honneur d'être la première commission du Parlement bruxellois à auditionner les signataires d'une pétition. Cette pétition portait sur la demande de déclarer la Région bruxelloise « hors CETA » et d'organiser une consultation populaire sur le traité CETA. L'exposé des signataires fut suivi par un riche débat entre citoyens et députés.

En outre, la commission a entendu le commissaire à l'Europe et aux organisations internationales, M. Alain Hutchinson, venu présenter aux membres de la commission son rapport annuel.

Enfin, la commission a auditionné Mme Verlee Nuyts et M. Xavier Vandenbosch, conseillers en charge des matières économiques et du semestre européen au sein de la représentation de la Commission européenne auprès de la Belgique. L'échange de vues a porté sur le semestre européen, le cadre de coordination des politiques socio-économiques, le plan de relance européen et les recommandations adressées par la Commission européenne à la Belgique.

A.2.2. L'ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

A.2.2.1. Commission de la santé et de l'aide aux personnes

La commission de la santé et de l'aide aux personnes a été instituée à l'entame de la législature en cours ; elle héritait d'attributions précédemment réparties entre la commission de la santé et la commission des affaires sociales. Sa première année d'existence, la session 2019-2020, aura été principalement marquée par la pandémie du Covid-19, dont le suivi aura absorbé quelque 60 % des réunions de la commission.

Dès le 20 février 2020, avant même la détection du premier patient positif en Région de Bruxelles-Capitale, une première question parlementaire était posée en commission à propos de la nouvelle maladie à coronavirus. Le 5 mars 2020, une réunion entière lui était consacrée, au cours de laquelle les députés purent interroger le Collège réuni et le médecin-inspecteur d'hygiène de la Commission communautaire commune sur les premières mesures qui se mettaient en place alors que se déclaraient les premiers cas sur le territoire bruxellois. Le 12 mars 2020, au lendemain de l'interdiction des visites non essentielles dans les maisons de repos, le Collège réuni présentait un exposé sur les derniers développements de la gestion de la crise sanitaire et répondait aux questions des commissaires. Ces derniers obtenaient que leur soit transmis, d'abord hebdomadairement puis bimensuellement, un rapport complet sur la situation bruxelloise, établi par les services du Collège réuni. Pendant le confinement, ces réunions se poursuivront en visioconférence ; elles reprendront en présentiel dès le début du déconfinement et se poursuivront pendant les vacances parlementaires.

Les travaux législatifs de la commission ont également été consacrés à la gestion de la pandémie.

Le 17 juillet 2020, la commission adoptait la proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 19 juillet 2007 relative à la politique de prévention en santé (B-41). Ce texte, déposé par des députés membres de la commission, vise, à la suite des décisions du Comité de concertation du 8 juillet 2020, à fournir un fondement juridique aux mesures imposant un dépistage (testing) et une quarantaine aux personnes revenant de zones géographiques qualifiées de « rouges » par le Service public fédéral Affaires étrangères ou considérées comme présentant un haut risque d'être infectées.

Le 10 septembre 2020, la commission approuvait le projet d'ordonnance portant assentiment de l'accord de coopération du 25 août 2020 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune, concernant le traitement conjoint de données par Sciensano et les centres de contact désignés par les entités fédérées compétentes ou par les agences compétentes, par les services d'inspection d'hygiène et par les équipes mobiles dans le cadre d'un suivi des contacts auprès des personnes (présumées) infectées par le coronavirus COVID-19 se fondant sur une base de données auprès de Sciensano (B-44). Il s'agissait de porter assentiment à un accord entre les autorités concernées pour mettre en œuvre le suivi manuel et numérique des contacts (tracing), dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie de Covid-19, en ce compris le lancement de l'application « Coronalert ».

La crise sanitaire n'a toutefois pas entièrement monopolisé les travaux de la commission : des auditions ont été dédiées aux inégalités sociales de santé et de nombreuses questions ont été posées par les commissaires en vue de contrôler l'action du Collège réuni, qui portaient entre autres sur le paysage hospitalier bruxellois, la politique d'aide aux sans-abri, la lutte contre la pauvreté, le soutien à la première ligne de soins ou le dépistage du cancer du sein.

A.2.2.2. Commission des affaires bicommunautaires générales

La commission des affaires bicommunautaires générales a été instituée au début de la législature 2019-2024. Cette nouvelle commission permanente est chargée, parmi les matières ressortissant à la Commission communautaire commune, des finances, du budget, de la fonction publique, des relations extérieures et des prestations familiales.

Après une fin 2019 consacrée à l'examen des budgets déposés par le Collège réuni, la commission a entamé en 2020 ses travaux législatifs avec l'approbation de deux projets d'ordonnance d'assentiment portant, l'une, sur la convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme, faite à Varsovie le 16 mai 2005 (B-26) et l'autre, sur l'accord entre le Royaume de Belgique et l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'établissement en Belgique par cette organisation d'un bureau de liaison auprès des institutions de l'Union européenne, avec Annexe, faits à Paris le 3 juillet 2013 (B-27).

La commission a par ailleurs examiné une proposition de résolution visant à modifier les conditions d'octroi des prestations familiales pour les jeunes âgés de 18 à 21 ans ayant clôturé leur stage d'insertion professionnelle (B-30). Ce texte demandait au Collège réuni de réparer une anomalie résultant de l'entrechoquement de la réforme bruxelloise des prestations familiales et de la réforme fédérale de la réglementation en matière de chômage, qui avait pour effet indésiré de pénaliser les jeunes qui cherchent activement à s'insérer sur le marché de l'emploi en les privant du bénéfice des prestations familiales. Les travaux en commission ont permis d'améliorer la formulation de la proposition, qui a été adoptée à l'unanimité.

La pandémie de Covid-19 a motivé l'adoption, par la commission, de la proposition d'ordonnance relative à l'octroi unique d'une majoration des montants des suppléments sociaux accordés sur la base de l'ordonnance du 25 avril 2019 réglant l'octroi des prestations familiales dans le cadre de la crise du Covid-19 (B-39). En vertu de ce texte, les familles dont les revenus annuels sont inférieurs à 45.000 euros bénéficient d'une majoration de 100 euros par enfant, s'ajoutant aux prestations familiales du mois d'août 2020 – cette majoration, payée début septembre 2020, constituant une aide au moment de la rentrée scolaire.

C'est par ailleurs sur les prestations familiales qu'ont porté l'essentiel des questions parlementaires renvoyées à la commission au cours de la session 2019-2020, le nouveau système bruxellois d'allocations familiales étant entré en vigueur le 1er janvier 2020. L'action du Collège réuni a été contrôlée en ce qui concerne la prise en gestion des allocations familiales, la date de leur paiement, les suppléments sociaux, le cas des enfants en situation de handicap hébergés dans une institution ou celui des familles monoparentales. D'autres thèmes ont néanmoins été abordés, tel que le gender mainstreaming.

Enfin, lors d'une réunion conjointe avec la commission des finances et des affaires générales du Parlement bruxellois, la commission a adopté la proposition visant à instituer une commission spéciale consacrée à la gestion de la pandémie de Covid-19 par le Gouvernement régional bruxellois et le Collège réuni de la Commission communautaire commune (B-34).

B. LES STATISTIQUES DU TRAVAIL LÉGISLATIF

B.1. Les statistiques des projets et propositions déposés, adoptés, rejetés, retirés ou devenus sans objet

LE PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

PROJETS ET PROPOSITIONS DÉPOSÉS

190

- Commission des finances et des affaires générales
- Commission des affaires intérieures
- Commission de l'environnement et de l'énergie
- Commission de la mobilité
- Commission des affaires économiques et de l'emploi
- Commission de l'égalité des chances et des droits des femmes
- Commission du logement
- Commission du développement territorial
- Commission spéciale du règlement

48 PROJETS ET PROPOSITIONS ADOPTÉS

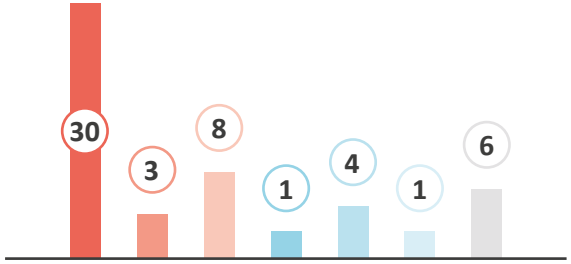

3 PROPOSITIONS RETIRÉES

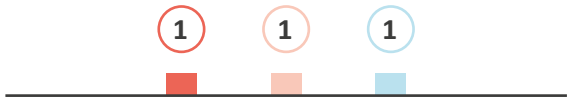

14 PROPOSITIONS REJETÉES

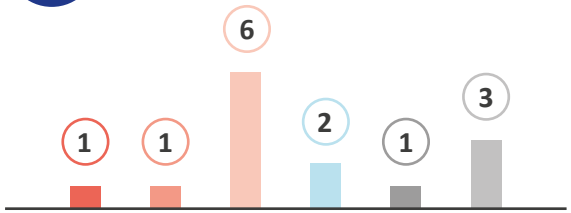

6 PROPOSITIONS DEVENUES SANS OBJET

L' ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

PROJETS ET PROPOSITIONS DÉPOSÉS

15

- Commission de la santé et de l'aide aux personnes
- Commission des affaires bicommunautaires générales

12 PROJETS ET PROPOSITIONS ADOPTÉS

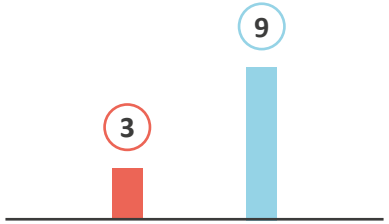

3 PROPOSITIONS DEVENUES SANS OBJET

B.2. Les statistiques des interpellations, des questions orales et des questions d'actualité

LE PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

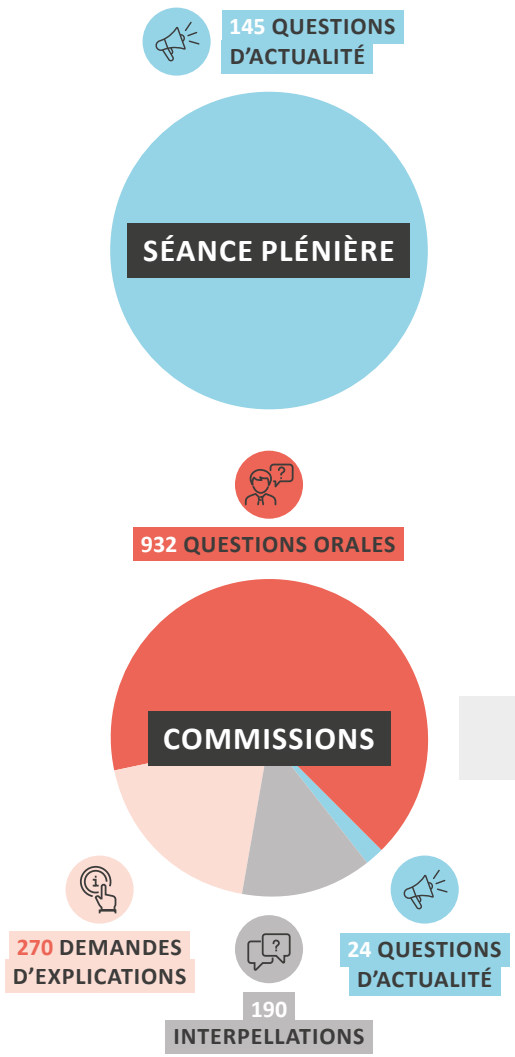

	Questions orales	Interpellations	Demandes d'explications	Questions d'actualité
COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES	85	28	28	1
COMMISSION DES AFFAIRES INTÉRIEURES	105	29	39	5
COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE	186	28	52	1
COMMISSION DE LA MOBILITÉ	207	31	45	9
COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DE L'EMPLOI	147	36	34	2
COMMISSION DU LOGEMENT	61	12	18	2
COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	116	24	47	2
COMMISSION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES	17	2	7	2
COMMISSION CHARGÉE DES QUESTIONS EUROPÉENNES	8	0	0	0

L´ASSEMBLÉE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

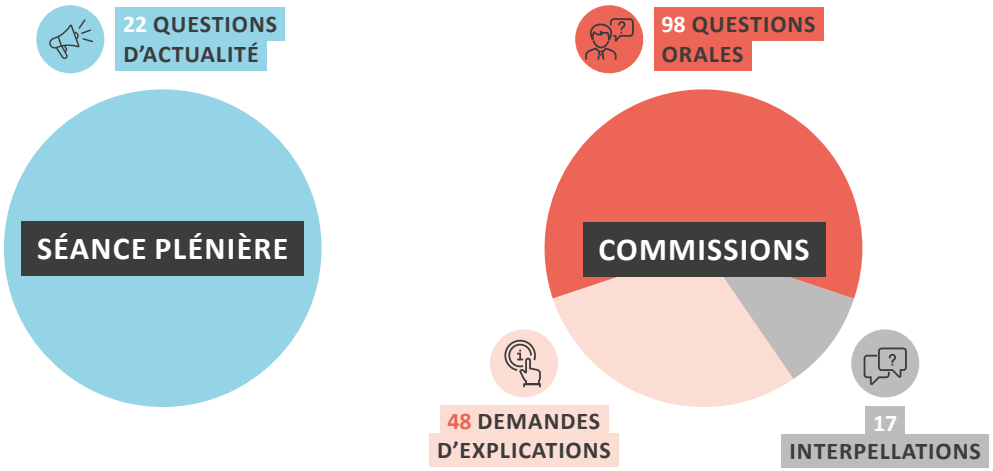

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE L'AIDE AUX PERSONNES

16	48	91	0

COMMISSION DES AFFAIRES BICOMMUNAUTAIRES GÉNÉRALES

1	0	7	0

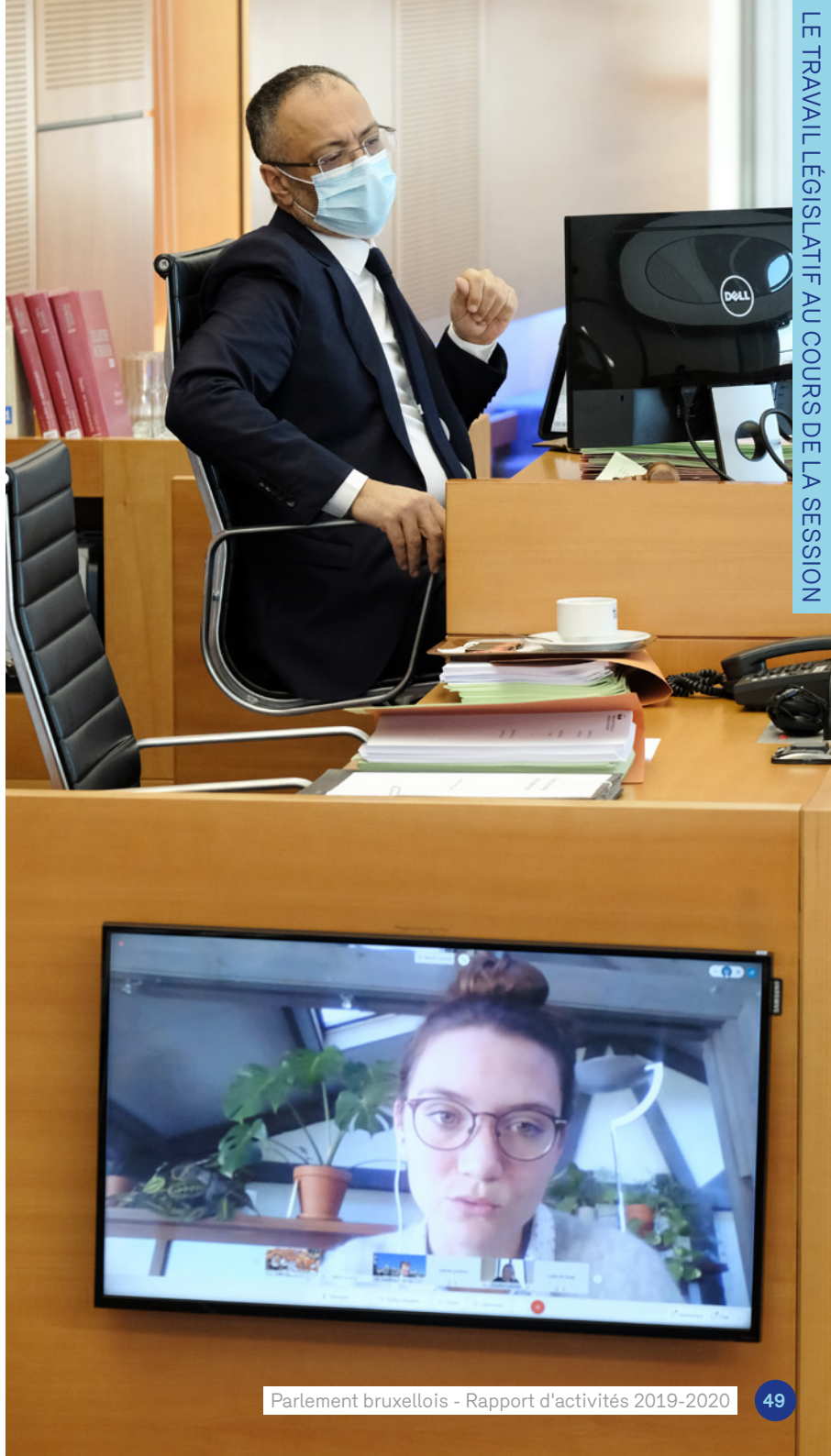

B.3. Les statistiques des questions écrites

LE PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

2958
QUESTIONS ÉCRITES

2419
AUXQUELLES IL A ÉTÉ RÉPONDU

ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

264
QUESTIONS ÉCRITES

204
AUXQUELLES IL A ÉTÉ RÉPONDU

C. LE BUDGET VOTÉ AU PARLEMENT

Lors des séances plénières du jeudi 19 et du vendredi 20 décembre 2019, les députés bruxellois ont discuté et voté les budgets de la Région et de la Commission communautaire commune (CCC) de l'année suivante.

Les **recettes totales 2020** de la Région sont estimées à **près de cinq milliards et demi d'euros** (5.450.893.000 euros pour être précis). Abstraction faite des opérations pour la gestion de la dette et des produits d'emprunts, les recettes 2020 diminuent de 505.334.000 euros par rapport au budget initial 2019. Dans le budget initial 2020, les **dépenses totales** s'élèvent à **6.078.640.000 euros pour les liquidations et à 6.070.916.000 euros pour les engagements**. Pour les liquidations, cela signifie une diminution de 631.906.000 euros par rapport au budget initial 2019. Les crédits d'engagement diminuent quant à eux de 584.757.000 euros.

APERÇU DES BUDGETS 2015-2020 DE LA RÉGION

En euros x 1.000 / Consolidation de l'Agglomération incl. / endettement excl. / reproduction des budgets initiaux.

ANNEE	RECETTES			DEPENSES	
	IMPÔTS RÉGIONAUX	PART DE L'IPP	TOTAL (AUTRES INCL.)	LIQUIDATIONS	ENGAGEMENTS
2015	1.344.708	1.691.288	4.218.407	4.734.870	5.169.765
2016	1.408.182	1.890.119	4.357.377	4.876.989	5.386.145
2017	1.351.806	1.956.259	4.571.505	4.908.786	5.619.433
2018	2.276.642	1.928.082	5.178.287	6.231.871	6.492.529
2019	2.331.655	2.000754	5.956.227	6.710.546	6.655.673
2020	**1.459.474**	**1.194.429**	**5.450.893**	**6.078.640**	**6.070.916**

Sven Gatz, Ministre des Finances et du Budget

APERÇU DES BUDGETS 2015-2020 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

En euros x 1.000.

ANNEE	RECETTES	DEPENSES	
		CRÉDITS DE LIQUIDATION	CRÉDITS D'ENGAGEMENT
2015	1.171.981	1.180.529	1.184.191
2016	1.271.398	1.290.576	1.293.641
2017	1.267.479	1.292.708	1.273.592
2018	1.292.426	1.329.473	1.331.137
2019	1.358.004	1.417.798	1.418.498
2020	**1.421.167**	**1.483.282**	**1.475.220**

LE PARLEMENT, LIEU DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET DE DÉBATS

A. DES MESURES POUR RENFORCER LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LE DYNAMISME DES TRAVAUX

Dès l'entame de la législature, un chantier important a été ouvert pour faire en sorte que le fonctionnement du Parlement bruxellois réponde davantage aux attentes de la société civile.

En décembre 2019, plusieurs mesures importantes ont été prises pour associer plus étroitement les citoyens aux réflexions et aux travaux parlementaires et pour donner un nouveau souffle au fonctionnement du Parlement, dans un esprit de plus grande transparence démocratique.

Désormais, le Parlement pourra par exemple décider de mettre en place des **commissions délibératives**, où siégeront côte à côte 15 députés et 45 citoyens tirés au sort parmi les résidents bruxellois à partir de 16 ans. Elles débattront de sujets d'intérêt régional et formuleront des recommandations. Et cela, à l'initiative du Parlement lui-même ou à la demande d'un citoyen qui aura récolté 1.000 signatures autour de la thématique qu'il propose de mettre en discussion. Les modalités pratiques de ces débats entre parlementaires et citoyen.ne.s ont ensuite été élaborées après audition de nombreux experts, issus d'horizons variés et ont été consignées dans un vade-mecum, adopté par le Parlement au terme de sa session. Le lancement début 2021 d'une plateforme numérique (Democratie.brussels), développée en collaboration avec le SPF Stratégie et Appui (Bosa), permettra de soumettre des pétitions et des suggestions citoyennes en vue de la constitution de commissions délibératives.

Le **droit de pétition** a été facilité. Le droit de pétition est un des outils qui permettent aux citoyens de faire entendre leur voix. Il prévoit que tout citoyen a le droit d'être entendu par le Parlement bruxellois pour lui relayer ses préoccupations, dès lors qu'il parvient à rassembler un nombre minimal de signatures autour d'une pétition. L'audition du porteur de la pétition, par la Commission ad hoc, peut ensuite donner lieu à un débat parlementaire sur la problématique soulevée par la pétition. Il fallait, depuis 2016, rassembler 5.000 signatures de citoyens domiciliés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et âgés d'au moins 16 ans pour ouvrir ce droit. Or, en 3 ans, le droit de pétition n'avait jamais pu être exercé. Ce n'est que le 5 mars 2020 qu'une **première audition citoyenne avait pu être organisée** : Theo Mewis, auteur au nom d'Initiatives Citoyennes Communes Mercosur-CETA d'une pétition citoyenne sur le CETA, avait été entendu par les parlementaires après avoir réussi à récolter 5.000 signatures pour demander que Bruxelles soit déclarée Région hors CETA. Cette audition a donné lieu à plus de trois heures de discussions et d'échanges de points de vue.

Désormais, il ne faudra plus 5.000 mais 1.000 signatures pour avoir le droit d'être entendu par le Parlement bruxellois.

L'assemblée s'est également montrée soucieuse de **mieux prendre en compte la question du genre**, non seulement en transformant l'ancien comité d'avis pour l'égalité des chances entre hommes et femmes en une commission permanente, chargée de « l'égalité des chances et des droits des femmes » mais aussi introduisant le critère de l'alternance du genre lors des prises de parole en plénière.

Un nouvel outil de contrôle politique du Gouvernement a été instauré, entre l'interpellation et la question orale.

Audition de M.Theo Mewis, porteur d'une pétition sur le CETA

Il s'agit de la **demande d'explication**, qui existait déjà à la Vlaams Gemeenschapscommissie et au Parlement flamand. Elle permet de demander des éclaircissements à un membre du Gouvernement en permettant à d'autres orateurs d'intervenir. La demande d'explication est plus courte qu'une interpellation et sa portée n'est pas nécessairement aussi politique. Le recours à cette nouvelle formule permet donc de limiter le nombre d'interpellations aux grands débats politiques et de dynamiser les débats. Au total, près de 320 demandes d'explications ont déjà été enregistrées au cours de l'année parlementaire.

Le Parlement a également eu pour volonté de renforcer la transparence de ses travaux. Les réunions des **commissions de vérification des pouvoirs** des élus bruxellois, chargées de valider l'élection du Parlement en début de législature, seront **dorénavant publiques**, afin de garantir la transparence de ce contrôle. Enfin, depuis avril 2020, les séances de **commissions**, à l'instar des séances plénières, font désormais l'objet d'une **retransmission en direct en streaming** et les enregistrements vidéo de ces réunions en plénière et commissions sont désormais à disposition sur **la chaîne YouTube du Parlement (parlement.brussels)**.

B. LE PARLEMENT, LIEU DE RENCONTRES ET D'ECHANGES

Rencontre entre parlementaires et chercheurs : « prospective@parlement »

Le Parlement bruxellois a organisé, le **23 octobre 2019**, une rencontre entre des parlementaires bruxellois et des chercheurs. Ces derniers sont venus présenter à une trentaine de députés et un grand nombre de collaborateurs parlementaires, **les résultats de projets de recherche concernant Bruxelles dans le cadre du programme « Prospective Research » d'Innoviris**.

Depuis 2000, à l'initiative du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, Innoviris lance annuellement un appel à projets de recherche à destination des organismes de recherche bruxellois.

Le programme « Prospective Research » vise à mobiliser des chercheurs autour de défis importants auxquels la Région de Bruxelles-Capitale sera confrontée à l'avenir. Depuis 2000, plus de 160 projets ont été ainsi financés. A l'issue des projets, des événements spécifiques sont organisés à l'intention des responsables politiques bruxellois afin d'en présenter les recommandations concrètes.

Lors de cet événement, après une brève introduction par Guy Vanhengel, premier vice-président du Parlement bruxellois, Kourosch Abbaspour Tehrani, directeur scientifique chez Innoviris, a présenté aux députés le programme « Prospective Research » et les chercheurs ont exposé les grandes lignes des projets qui ont été finalisés en 2019.

Trois tables rondes ont ensuite été organisées entre les scientifiques et les parlementaires :

1. Bruxelles et son hinterland : mobilité

- **Isabelle Thomas (UCL)** : « Dans quelle mesure les espaces de vie coïncident-ils avec les frontières administratives dans/de la Région Bruxelloise ? »
- **Geert te Boveldt (VUB):** « Comment peut-on mieux aborder les problèmes liés au transport interrégional à la mobilité métropolitaine bruxelloise ? »
- **Tobias Theys (KULeuven)** : « Comment pouvons-nous corriger les inadéquations existantes sur le marché du travail bruxellois ? »

2. Bruxelles et son hinterland : innovation, environnement et cohésion sociale

- **Natacha Brion (VUB) :** « Recommandations pour une gestion durable des eaux urbaines de la Senne et du Canal en Région bruxelloise. »
- **Peter Teirlinck (KULeuven) :** « Quelle politique d'innovation peut s'accorder avec le contexte spécifique de Bruxelles comme métropole ? »
- **Mathieu Berger (ex-UCL) :** « Comment améliorer la politique du vivre ensemble à Bruxelles ? »

3. Emploi : les défis des secteurs culturel et créatif

- **Ike Picone (VUB)** : « Comment créer un pôle médias performant et renforcer le secteur local des médias ? »
- **Jef Vlegels (Ugent, ex-VUB)** : « Comment contribuer à la durabilité et à la diversification des industries créatives et culturelles à Bruxelles ? »
- **Véronique Clette (ULB)** : « Déploiement d'un territoire artistique subsaharien à Bruxelles : négociations d'une visibilité urbaine. »

Histoire de mémoire au Parlement bruxellois

Le **4 novembre 2019**, le président du Parlement, Rachid Madrane a accueilli la famille Jesuran, dont les ancêtres ont fui Nuremberg pour Bruxelles lorsque les nazis sont arrivés au pouvoir, et les élèves du Lycée Albrecht Dürer de cette ville, qui se sont employés durant deux ans à retracer l'histoire de leurs anciens voisins. Une histoire dont ils ont tiré une bande dessinée, parce que la mémoire doit se transmettre pour rester vivante.

En réalisant ensemble ce beau parcours autour de leur histoire partagée - qui est aussi notre histoire – la famille Jesuran et les élèves du Lycée Albrecht Dürer ont réaffirmé la victoire de la lumière sur l'obscurité.

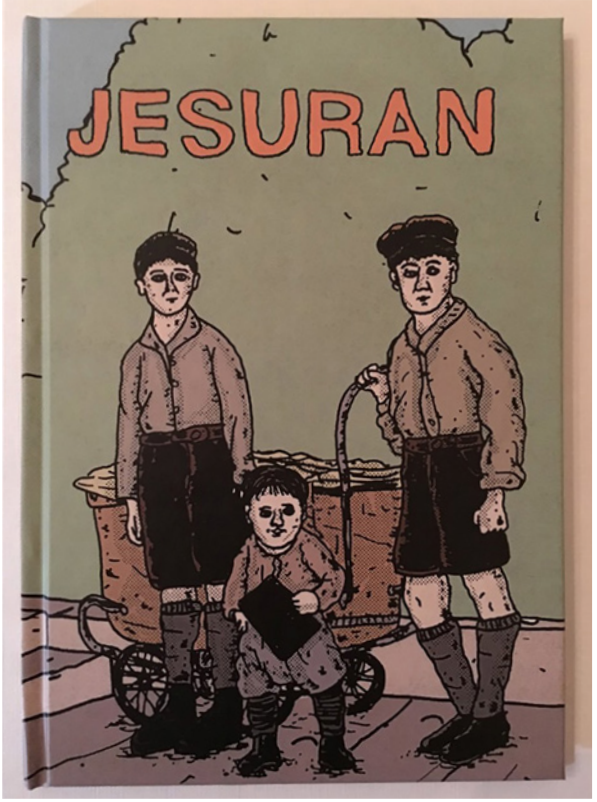

Le podcast « Kiffe ta race » s'invite au parlement

Le mercredi **4 mars 2020**, le Parlement bruxellois a accueilli l'enregistrement d'un épisode de « Kiffe ta race », un podcast animé par Rokhaya Diallo et Grace Ly qui aborde les questions d'identité et de racisme.

Intitulé, ce podcast a évoqué les questions d'identité, de race et de genre, le féminisme, le poids du passé colonial, etc.

L'enregistrement s'est fait en collaboration avec le podcast Les Grenades, projet de la RTBF qui donne la parole à toutes les femmes qui font bouger les lignes dans la société.

Au cours de cet épisode intitulé «La Belgique, le brol d'un héritage colonial », les deux journalistes ont évoqué avec leur invitée, la sociologue Hassina Semah les questions d'identité de race et de genre, le féminisme, le poids du passé colonial,...

Accueillir le podcast Kiffe ta Race à Bruxelles, au Parlement bruxellois, pour aborder ces questions, était évidemment tout un symbole : parce qu'avec ses 184 nationalités différentes, Bruxelles est une ville de la diversité, et parce que le Parlement est par essence le lieu du débat démocratique et a, à ce titre, vocation à être ouverte sur la société, ouverte sur le monde, en prise avec les questions brûlantes qui se posent à nous.

Vous pouvez écouter le podcast ici:
https://www.binge.audio/podcast/kiffetarace/belgique-le-brol-dun-heritage-colonial

Grace Ly, Rachid Madrane, Rokhaya Diallo et Safia Kessas (RTBF)

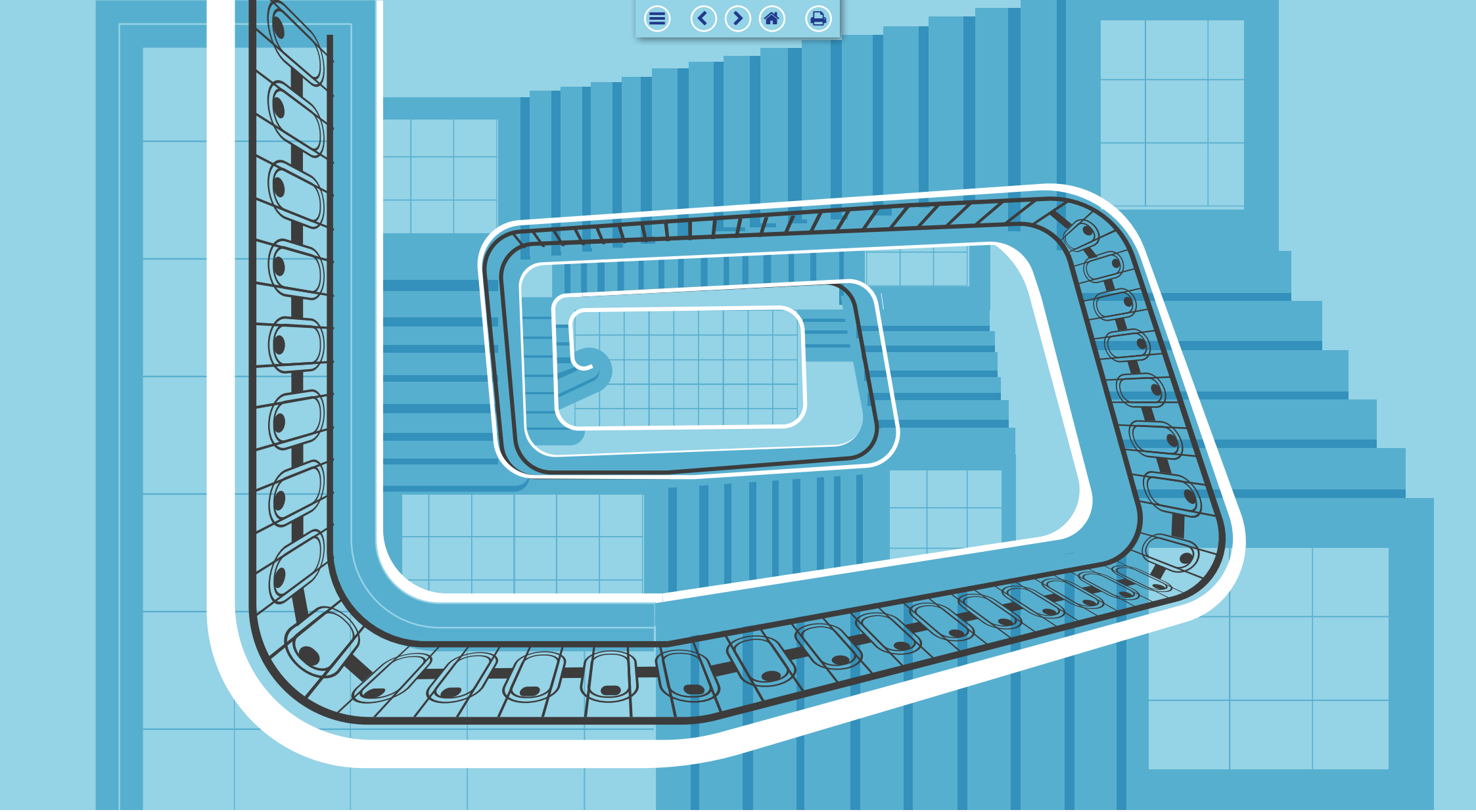

LE PARLEMENT COMMUNIQUE

A. LE SITE INTERNET DU PARLEMENT

www.parlement.brussels

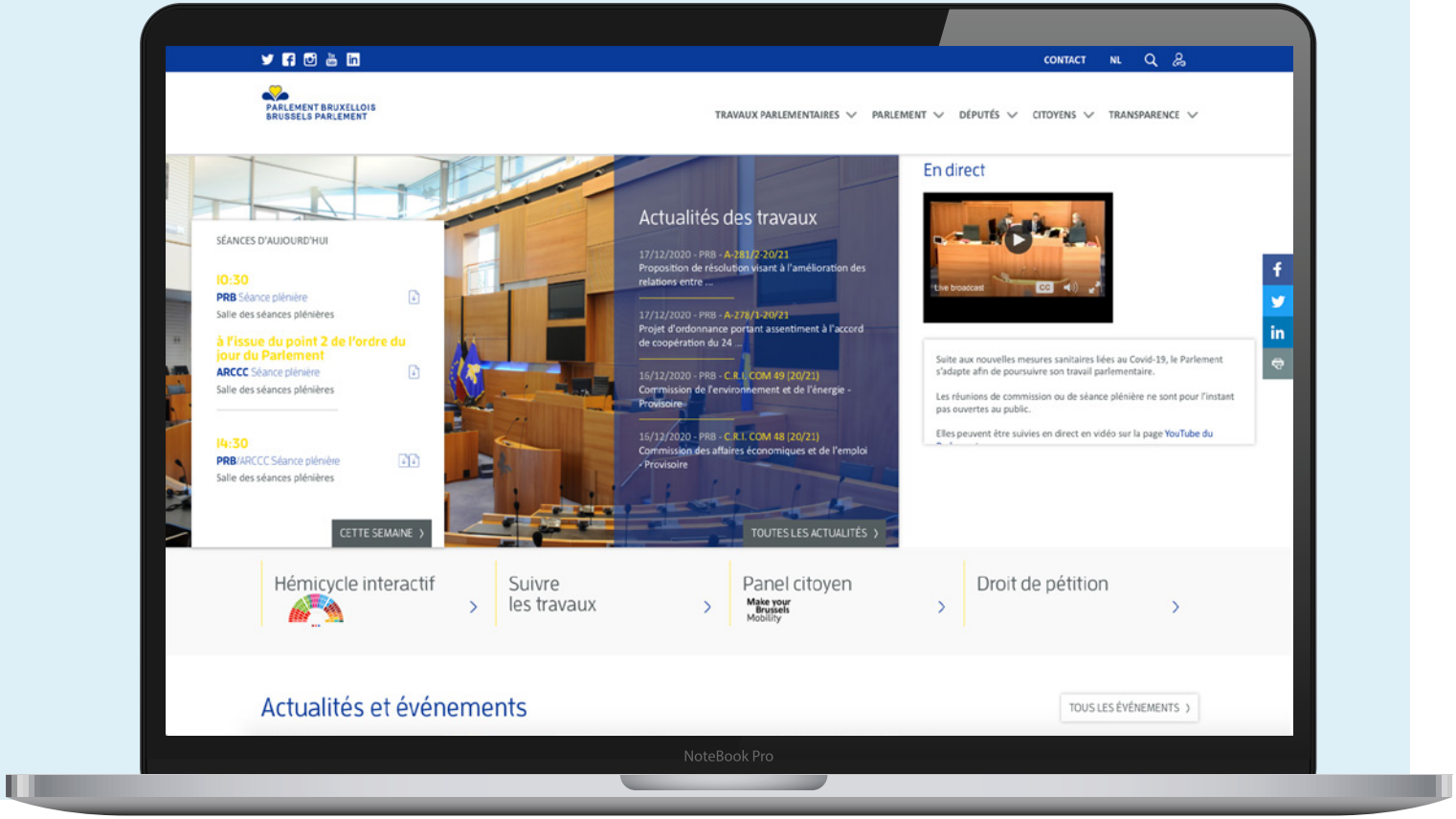

Le site internet du Parlement bruxellois reste **la première source d'informations** sur le fonctionnement et la composition du Parlement et la source de données en matière législative.

La section la plus consultée est la page d'accueil, avec l'agenda des travaux parlementaires et l'hémicycle dynamique.

B. LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le Parlement bruxellois est présent sur Twitter, Facebook, Instagram, LinkedIn et YouTube. Les réseaux sociaux permettent d'aller chercher de nouvelles audiences et de diffuser des contenus tantôt informatifs tantôt ludiques, avec des formats courts et adaptés.

Ces réseaux attirent un public âgé entre 30 et 50 ans (Instagram est un peu plus jeune), à 85% bruxellois et équilibré au niveau du genre (F/H). Chaque réseau s'est spécialisé et le contenu est adapté au public qui le consulte :

- **Twitter :** contenu législatif avec le tableau des travaux de la semaine et les ordres du jour des commissions et séances plénières, publication quotidienne
- **Facebook :** contenu événementiel avec un résumé de la semaine, les albums photos et vidéos des événements, publication hebdomadaire ;
- **Instagram :** contenu événementiel (photos) ou pédagogique (story), 1 à 2 publications par mois ;
- **Linkedin :** offres d'emploi principalement, 1 publication par mois ;
- **YouTube :** chaîne parlbruparl pour les vidéos des activités et colloques, plusieurs publications par an et chaîne parlement.brussels pour la retransmission en direct de l'ensemble des travaux parlementaires (séances plénières et commissions), plusieurs publications par semaine

Avec la dématérialisation des réunions consacrées au travail parlementaire, qui se sont essentiellement tenues en visioconférence tout au long de la pandémie de Covid-19, les réseaux sociaux sont devenus au cours de cette législature **des canaux d'information et de communication privilégiés**. Twitter et YouTube, principaux vecteurs de l'actualité législative, ont été plus que jamais au centre de la communication numérique. Plusieurs « Facebook live » à l'occasion de plénières ou de commissions spéciales ont également rassemblé un large public.

C. ANALYSE DU SITE WEB ET DES RÉSEAUX SOCIAUX

Site web (1/10/2019 au 31/10/2020)

LANGUES

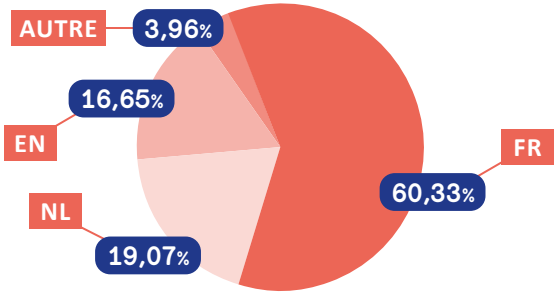

PAYS

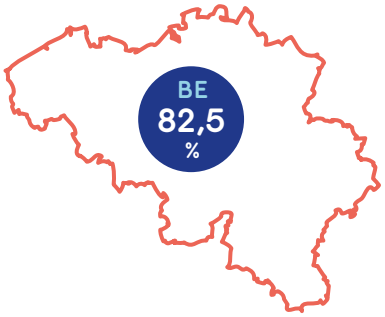

SECTIONS LES PLUS CONSULTÉES

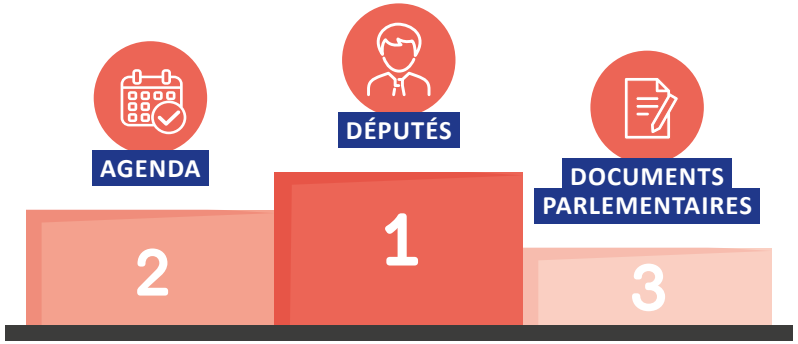

PLATEFORMES

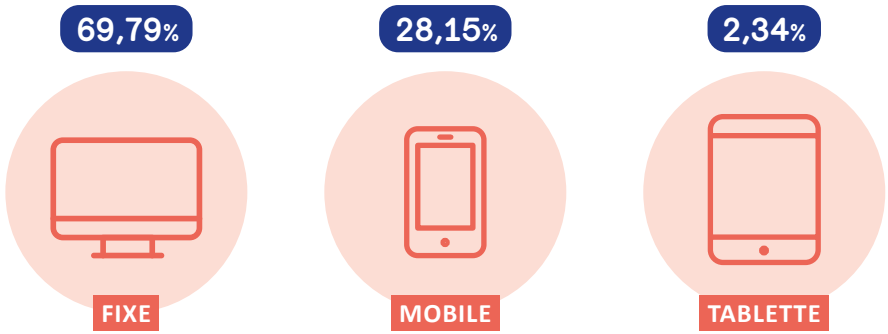

ACCÈS DES VISITEURS AU SITE

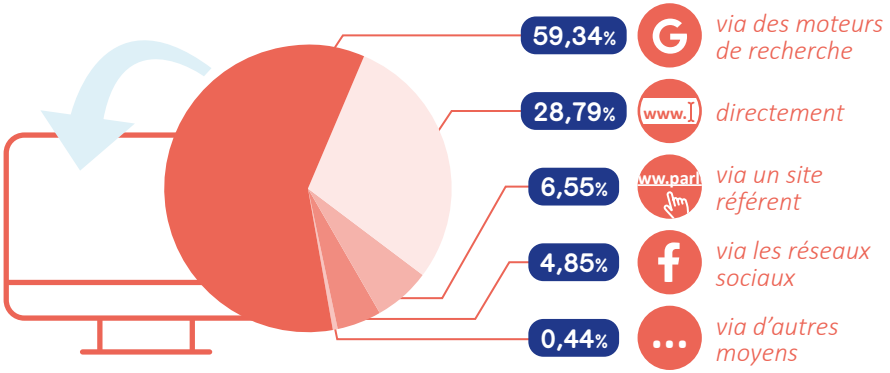

Réseaux sociaux (1/11/2019 au 31/10/2020)

< 2014

1.347 abonnés (+21%)
625.639 vues (+129%)

Meilleur mois :
octobre 2020
105.000 vues

< 2016

2.004 abonnés (+103%)
75.208 personnes atteintes (+137%)

Meilleur mois :
avril 2020
37.469 personnes atteintes

< 2016

4.352 abonnés (+40%)
33.978 vues (+88%)

Meilleur mois :
juillet 2020
5.481 vues

< 2015

512 abonnés (+69%)

- *pour les vidéos des activités et colloques*

< 2013 **103** abonnés

- *pour les activités législatives*

< 2020 **263** abonnés

ANNO MDCCCXX

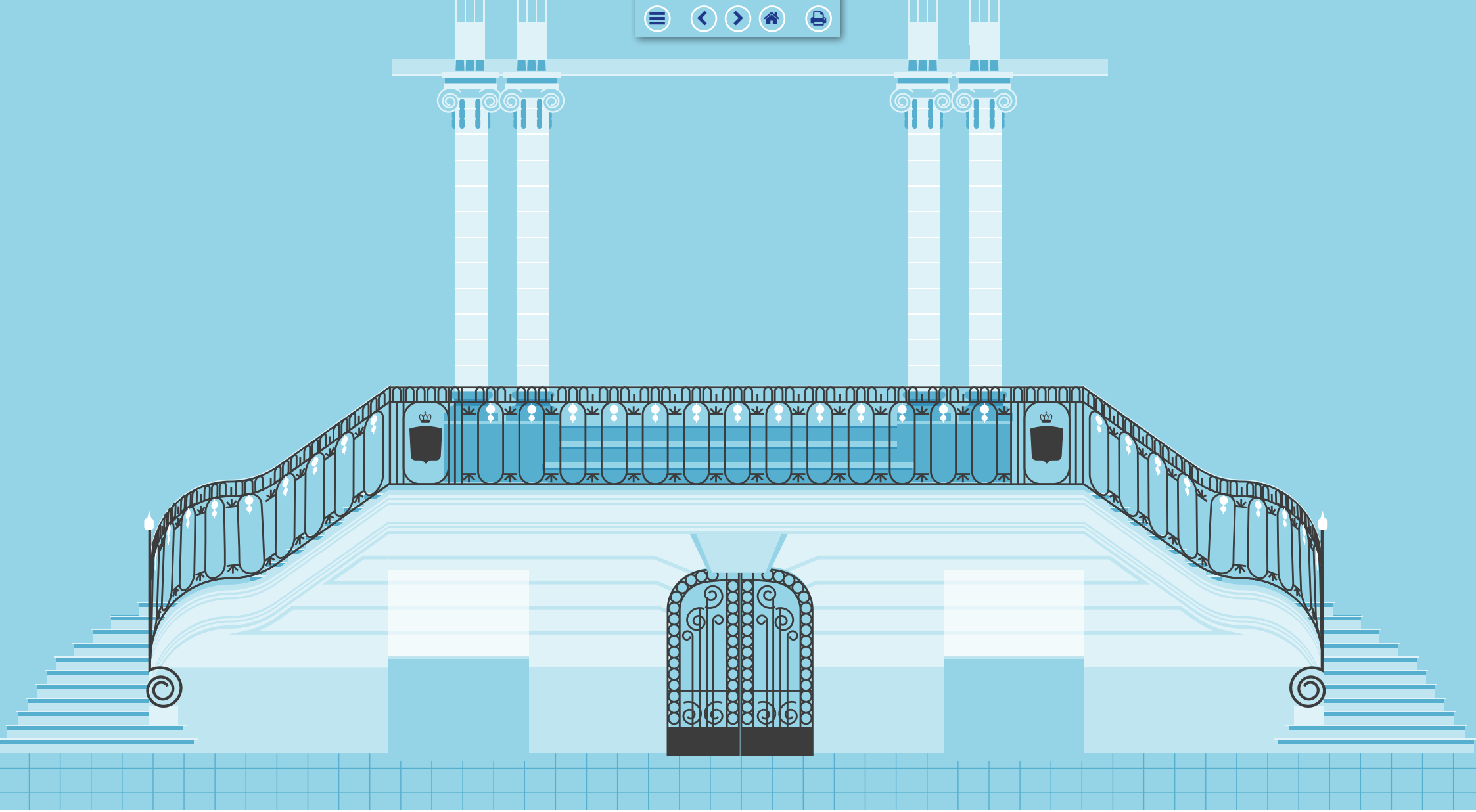

LE PARLEMENT ACCUEILLE, INFORME ET ORGANISE

A. LES VISITES GUIDÉES

Le Parlement bruxellois organise sur rendez-vous préalable des visites pour des groupes scolaires, des groupes d'étudiants ou d'adultes, accompagnées d'un exposé introductif, de la projection d'un film et de « questions-réponses », avec la possibilité également de dialoguer avec des parlementaires.

Pour **assister à une séance plénière** (en principe, le vendredi) **ou à une séance de commission**, consultez le calendrier sur notre site internet parlement.brussels, et rendez-vous dans les locaux du Parlement bruxellois, rue du Lombard 73, muni d'une pièce d'identité.

Pour plus d'informations, adressez-vous au service Communication et Relations extérieures, par courriel à **communication@parlement.brussels** ou par téléphone au numéro **02 549 62 04**.

Statistiques des visites guidées

ENVIRON 1.315 VISITEURS

On observe une forte baisse du nombre de visites guidées par rapport à l'année parlementaire 2018/2019 (1.870 visiteurs), suite à la suspension des visites à partir du 16 mars 2020 en raison de la pandémie de Covid-19.

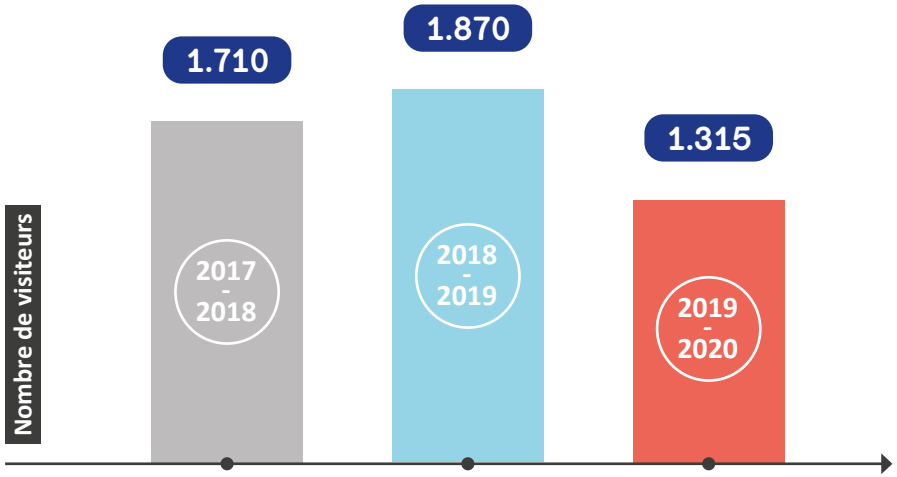

VISITES GUIDÉES SOUS LA CONDUITE DU SERVICE COMMUNICATION ET RELATIONS EXTÉRIEURES

Les visites sont guidées par un collaborateur du service Communication et Relations extérieures, en français, en néerlandais ou en anglais. Elles sont gratuites et peuvent être organisées tous les jours ouvrables entre 9h30 et 12h, ou entre 14h et 17h. Elles durent de 1h30 à 2h et se clôturent par un rafraîchissement dans la cafétéria des députés.

Ci-dessous une liste des visites organisées en 2019-2020 :

ECOLES SECONDAIRES

- **Sint-Niklaas Instituut Anderlecht** (21 octobre 2019)
- **Scheppersinstituut Mechelen** (14 novembre 2019)
- **Lycée Emile Jacqmain - Bruxelles** (17 et 20 février 2020 – visite en néerlandais)
- **Collège Saint-Michel - Bruxelles** (10 mars 2020)

ECOLES SUPÉRIEURES ET UNIVERSITÉS

- **Alliance française - étudiants** (19 septembre 2019)
- **EPHEC - étudiants en droit public** (21 octobre 2019)
- **Haute Ecole Bruxelles-Brabant - Anderlecht - étudiants en ingénierie et actions sociales** (3 décembre 2019)
- **ODISEE Brussel - étudiants en travail social** (11 décembre 2019)
- **Haute Ecole Bruxelles-Brabant - Ixelles - étudiants assistant social** (17 décembre 2019)
- **VUB - étudiants en droit public** (2, 5 et 10 mars 2020)

AUTRES

- **Institut Kurde de Bruxelles** (27 septembre 2019 et 7 février 2020)
- **Equal.brussels** (visite bilingue) (15 octobre 2019)
- **Stagiaires EPFC - Insertion socio-professionnelle** (16 octobre et 4 décembre 2019)
- **CVO Brussel - Volwassenonderwijs** (17 octobre 2019 et 28 janvier 2020)
- **Stagiaires CPCP asbl - Bruxelles** (23 octobre, 18 novembre, 11 décembre et 13 décembre 2019 et 14 janvier, 2 mars 2020)
- **Stagiaires CIEP - Schaerbeek** (13 novembre et 11 décembre 2019)
- **Stagiaires Collectif Alpha - Forest** (14 novembre 2019)
- **Stagiaires Maison de Femmes - Bruxelles** (20 novembre 2019)
- **Belma TEK** (13 décembre 2019)
- **Stagiaires asbl Cactus - Anderlecht** (27 janvier 2020)
- **Stagiaires Agentschap Integratie en Inburgering** (30 janvier 2020)
- **Stagiaires Maison de Femmes - Jette** (8 février 2020)
- **CPAS Schaerbeek** (19 février 2020)
- **Stagiaires asbl Solidarité-Savoir** (21 février 2020)
- **KRAS Brussel - Scholierenparlement** (11 mars 2020)

VISITES GUIDÉES SOUS LA CONDUITE DE PARLEMENTAIRES

- **Leila Agic - PS** (26 septembre 2020 et 12 février 2020)
- **Geoffroy Coomans de Brachène - MR** (10 octobre 2020)
- **Martin Casier - PS** (30 octobre 2019)
- **Fouad Ahidar - one.brussels-sp.a** (28 novembre 2019 et 10 janvier 2020)
- **Hasan Koyuncu - PS** (10 décembre 2019)
- **David Leisterh - MR** (14 décembre 2019)
- **David Weytsman - MR** (14 décembre 2019 et 22 février 2020)
- **Ridouane Chahid - PS** (2 mars 2020)

B. LE JEU DE RÔLE « DEMOCRACITY »

« Democracity » est un jeu de rôle éducatif destiné aux 10 à 15 ans. Les jeunes « parlementaires » construisent ensemble, par le biais de la concertation et de l'argumentation, leur ville idéale. Un vote en séance plénière suit la discussion en commission.

A travers ce jeu de rôle, le Parlement bruxellois souhaite familiariser, de manière ludique, les élèves au fonctionnement d'un parlement et à la prise de décision démocratique afin de les inciter à devenir de jeunes citoyens critiques et engagés.

Ci-dessous une liste des écoles qui ont participé à une des séances de « Democracity » durant l'année parlementaire 2019 – 2020 :

ECOLES PRIMAIRES

- **Ecole communale Aux sources du gai savoir - Molenbeek-Saint-Jean** (2 octobre et 3 décembre 2019)
- **GBS De Groene Parel - Sint-Pieters-Leeuw** (5 novembre 2019)
- **Ecole Les Marronniers - Auderghem** (5 novembre 2019
- **BS Lucerna - Anderlecht et BS Imelda-Instituut – Bruxelles** (4 décembre 2019)
- **Ecole communale n°13 - Molenbeek-Saint-Jean** (16 janvier 2020)
- **BS Ursulinen - Koekelberg** (4 février 2020)
- **Ecole communale de Messidor - Uccle** (5 et 20 février 2020)
- **BS De Kriek - Schaerbeek et BS Sint-Ursula - Laeken** (6 février 2020)

ECOLES SECONDAIRES

- **Koninklijk Atheneum - Asse** (1er octobre 2019)
- **Ecole Notre Dame des Champs – Uccle** (14 janvier et 18 février 2020)
- **Koninklijk Atheneum - Etterbeek** (15 janvier 2020)
- **Sint-Guido - Anderlecht** (19 février 2020)

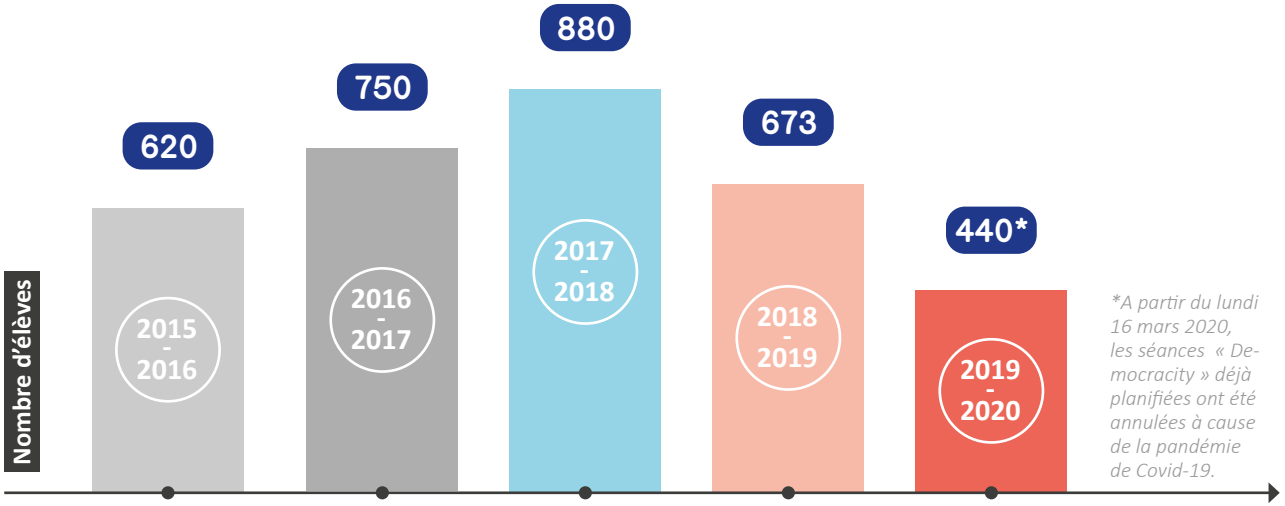

**A partir du lundi 16 mars 2020, les séances « Democracity » déjà planifiées ont été annulées à cause de la pandémie de Covid-19.*

C. « REPORTERS AU PARLEMENT »

Le Parlement bruxellois a accueilli pendant l'année scolaire 2019-2020 plusieurs classes du secondaire pour l'activité « Reporters au Parlement ». Ainsi, entre octobre 2019 en février 2020, environ 90 élèves ont participé à cette activité pédagogique à destination d'élèves de 15 à 18 ans.*

Développée en collaboration avec le musée BelVue, cette activité consiste en l'interview d'un parlementaire bruxellois par une classe, divisée en sous-groupes.

Quatre parlementaires (Guy Vanhengel – Open-Vld, Juan Moreno Benjumea – Groen, Marc-Jean Ghyssels – PS et Ahmed Mouhssin – Ecolo) se sont prêtés au jeu au cours de cette année scolaire, en répondant à des questions portant sur les thèmes suivants :

- Le parcours politique personnel du parlementaire (motivations, ambitions...) ;
- Le rôle du Parlement et d'un parlementaire bruxellois en particulier ;
- Les compétences régionales et les initiatives législatives récentes du parlementaire ;
- Le lien entre le Parlement bruxellois et l'Europe et, en particulier l'influence des décisions européennes sur le processus législatif régional et inversement.

L'activité est encadrée par le musée BelVue et le service Communication et Relations extérieures du Parlement bruxellois.

**A partir du lundi 16 mars 2020, les séances « Reporters au Parlement » déjà planifiées ont été annulées à cause de la pandémie de Covid-19.*

Interview du député Marc-Jean Ghyssels par une élève

D. AUTRES ACTIVITÉS D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ORGANISÉES PAR LE PARLEMENT

(ou en collaboration avec d'autres organisations)

ENVIRON 920 JEUNES

On observe une forte baisse du nombre de participants par rapport à l'année parlementaire 2018/2019 (1.580 jeunes), suite à la suspension des activités d'éducation à la citoyenneté à partir du 16 mars 2020 en raison de la pandémie de Covid-19.

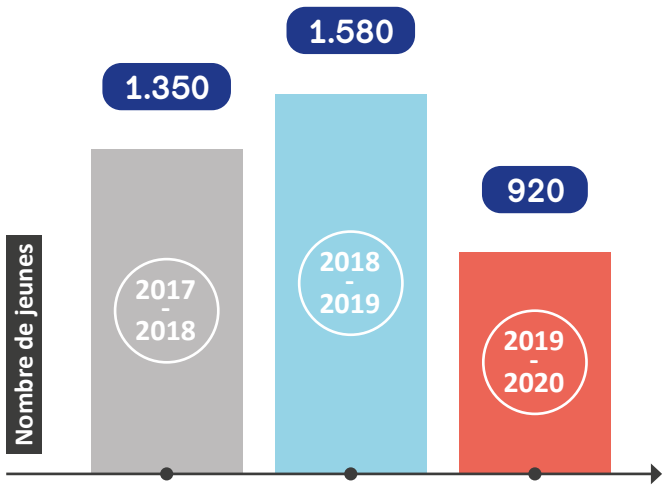

Les élèves de TADA sur les bancs de l'hémicycle

Pour la deuxième année consécutive, le Parlement bruxellois a accueilli les **19 octobre 2019 et 30 novembre 2019** des élèves de TADA (ToekomstATELIERdelAvenir).

Pour rappel, TADA accompagne des centaines de jeunes Bruxellois, de 9 à 14 ans, chaque samedi de l'année scolaire, pendant trois ans. Ces jeunes prennent conscience de leur potentiel et s'ouvrent au monde via des ateliers pratiques donnés bénévolement par des experts dans leurs domaines respectifs : journalistes, avocats, infirmiers, ingénieurs, chefs cuistots et… parlementaires.

Issus des antennes TADA d'Anderlecht et de Molenbeek, les élèves de TADA, jeunes parlementaires d'un jour, ont été répartis en différents partis politiques. Accompagnés par des députés bruxellois, ils ont préparé des propositions pour améliorer la vie des Bruxellois.

Aurélie Czekalski (MR), Barbara de Radiguès (Ecolo), Pepijn Kennis (Agora), Lotte Stoops (Groen), Julien Uyttendaele (PS), Guy Vanhengel (Open Vld) et Khadija Zamouri (Open Vld) ont participé à ces rencontres. Une occasion pour eux d'expliquer leurs motivations à faire de la politique et en quoi consiste leur métier au quotidien.

Des parlementaires, des collaborateurs des groupes politiques et des membres des services du Parlement bruxellois ont encadré les enfants dans leur travail. Une manière ludique de familiariser les élèves au fonctionnement d'un parlement et à la prise de décision démocratique.

Au total, **environ 120 enfants** de TADA ont participé aux 2 ateliers.

Première édition d'un parlement jeunesse au Parlement bruxellois

Le lundi **25 novembre 2019** s'est tenue la première édition du Jeugd Parlement Jeunesse (JPJ) au Parlement bruxellois avec **environ 90 jeunes**. Cette journée de **simulation parlementaire** visait à faire se rencontrer une centaine de jeunes Bruxellois francophones et néerlandophones de dernière année du secondaire, à les familiariser au débat d'idées et à renforcer leur intérêt pour la politique.

Lauréat du prix du Parlement bruxellois, qui lui a été décerné en juin 2019, le Jeugd Parlement Jeunesse comptait organiser deux simulations parlementaires dans l'enceinte du Parlement bruxellois, les 25 novembre 2019 et 24 mars 2020. La seconde simulation a dû être annulée en raison de la pandémie de Covid-19.

Pour Rémy Pigeon, président de l'asbl JPJ, *« il s'agit d'une occasion inédite pour que des jeunes francophones et néerlandophones issus de différentes écoles se rencontrent et discutent ensemble de thèmes d'actualité, tout en s'appropriant les clés d'un système politique qu'ils se doivent de comprendre.»*

Quatre écoles ont participé à la simulation du lundi 25 novembre 2019 : l'Athenée Royal André Thomas, le Collègue Saint Michel, het Instituut Anneessens Funck et l'Atheneum Brussel. Au menu de cette édition : un projet d'ordonnance sur la représentation des partis au sein des conseils communaux et l'aménagement de l'espace de campagne électorale.

« Je me réjouis que le Parlement bruxellois puisse accueillir une nouvelle activité d'éducation à la citoyenneté, a déclaré Rachid Madrane, Président du Parlement bruxellois. Comme je l'avais signalé dans le discours que j'ai tenu lors de l'ouverture de la session parlementaire, l'instauration d'un Parlement des jeunes est une initiative qui me tient très à cœur. Nos jeunes ont un rôle fondamental à jouer dans la préservation de notre modèle démocratique, et c'est une belle façon de les pousser à faire l'apprentissage de son fonctionnement. »

L'animation en images :
https://youtu.be/InBvYldLAYw

Leçons de tolérance au Parlement bruxellois

Les **26, 27 et 28 novembre 2019**, le Parlement bruxellois a accueilli **5 lectures citoyennes sur le thème de la tolérance**. Organisées **en collaboration avec les Universités populaires du théâtre et le Magasin d'écriture théâtrale**, ces lectures intitulées « Traités sur la tolérance : de Voltaire à Charb » ont rassemblé un florilège de textes depuis Voltaire jusqu'à Charb, en passant par Gandhi, Lanoye, Maalouf, Malala, Saint Exupéry, More, Spinoza… Récités par des comédiens, ces textes ont été choisis et mis en scène par Jean-Claude Idée, fondateur et animateur des Universités populaires du théâtre.

Quatre lectures ont été organisées en journée à l'attention d'élèves francophones et néerlandophones issus d'écoles bruxelloises, avec la participation de Maryse Hendrix, coordinatrice « Culture » chez Amnesty International pour l'animation des débats. Près de **250 élèves** y ont participé. Une lecture, organisée le 27 novembre en soirée, s'adressait à un public d'adultes. Patrick Charlier, Directeur d'Unia a modéré le débat qui s'en est suivi.

Les députés Delphine Chabert (PS), Barbara de Radiguès (Ecolo), Jonathan de Patoul (DéFI), Nadia El Yousfi (PS), John Pitseys (Ecolo), Tristan Roberti (Ecolo), Els Rochette (one.brussels-sp.a), Hilde Sabbe (one.brussels-sp.a), Lotte Stoops (Groen) et Farida Tahar (Ecolo) ont participé aux débats.

Le Parlement bruxellois accueille les jeunes du service citoyen

Le **6 janvier 2020**, le Parlement bruxellois a ouvert son hémicycle à **80 participants** du Service citoyen.

Les objectifs pédagogiques de la journée étaient multiples : sensibiliser les jeunes aux valeurs et principes démocratiques, les familiariser avec le système politique belge et ses institutions, réduire l'écart entre leurs représentations politiques et le monde politique et, enfin, leur faire prendre conscience de leur pouvoir de participation citoyenne.

Issus des trois régions du pays, ces jeunes ont notamment pu débattre de la question climatique avec 4 parlementaires bruxellois (Gladys Kazadi – cdH, Marie Lecoq – Ecolo, Hilde Sabbe – one.brussels-sp.a, Marc-Jean Ghyssels – PS) et le député fédéral Michel De Maegd – MR.

Pour rappel, le Service Citoyen est un programme ouvert tout au long de l'année à tous les jeunes entre 18 et 25 ans, sans exception. Il est proposé à ces jeunes de s'engager durant six mois à temps plein pour prendre part à l'accomplissement des projets solidaires (environnement, aide aux personnes, accès à la culture ou à l'éducation, sport, médias...), suivre diverses formations en groupe (brevet des premiers secours de la Croix Rouge, éco-consommation, communication, interculturalité…) et participer à des chantiers collectifs avec d'autres jeunes.

Près de 80% du temps des jeunes sont consacrés aux missions sur le terrain, les 20% restants sont consacrés à des formations, des temps de maturation, d'orientation et d'échanges entre jeunes.

Il s'agit d'une expérience qui permet d'acquérir des compétences personnelles, professionnelles et citoyennes dont les principes actifs sont la solidarité, la convivialité, la culture de la diversité, l'émancipation, l'apprentissage par l'expérience, l'engagement et la mobilisation de la société civile.

Retrouvez ici les reportages réalisés par BX1 et par Bruzz :

https://bx1.be/news/une-centaine-de-jeunes-qui-font-leur-service-citoyen-en-formation-au-parlement-bruxellois/

https://www.bruzz.be/videoreeks/maandag-6-januari-2020/video-jongeren-vullen-brussels-parlement-utopisch-denken-niet?fbclid=IwAR2LzA7sIw1gVT4zOC6hoOLBYL-vmmGH-2I0Iinn6EYHmKZmufkHge7e1scc

Hémicycle rempli pour la 3ème édition de « Ta voix, ton choix. A toi de voter ! »

TA VOIX, TON CHOIX. A TOI DE VOTER!

Le Parlement a accueilli la 3ème édition de l'animation « Ta voix, ton choix. A toi de voter ! », développée en collaboration avec Infor Jeunes Bruxelles et Bruxelles-J.

Durant quatre matinées (**du 10 au 13 février 2020**), plus de **380 jeunes bruxellois**, francophones et néerlandophones, tous issus des deux dernières années du secondaire, ont pris place dans l'hémicycle et ont pu débattre et confronter leurs idées afin d'améliorer la qualité de vie des Bruxellois.

Cette activité pédagogique vise à leur faire comprendre le paysage institutionnel et politique belge, tout en les initiant de manière ludique au droit de vote, à l'exercice d'une citoyenneté active et responsable, aux compétences du Parlement bruxellois ainsi qu'au fonctionnement de la démocratie.

L'animation en images :
https://youtu.be/-B3vCXhPvaE

Lors de sa réunion du 16 septembre 2020, le Bureau du Parlement bruxellois a décidé de maintenir l'interdiction d'organiser des activités au sein du Parlement et ce jusqu'au 31 décembre 2020 vu l'évolution de la pandémie de Covid-19 en Région bruxelloise. Suite à cette décision, le spectacle bilingue « La Belgique expliquée aux Bruxellois » de Pierre Mathues, prévu durant quatre matinées (du 28 septembre au 1er octobre 2020), a été annulé.

E. LES ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LE PARLEMENT

(ou en collaboration avec d'autres organisations)

Remise des distinctions honorifiques par le président Rachid Madrane

Le vendredi **11 octobre 2019**, le président Rachid Madrane a mis à l'honneur les députés et ministres bruxellois de la législature 2014-2019 pour les services rendus durant leur carrière parlementaire ou ministérielle.

Lors de la cérémonie, il a remis à 31 membres sortants la distinction honorifique qui leur a été octroyée par le Roi par application des critères d'octroi dans les Ordres nationaux en faveur des membres des parlements et des gouvernements de Communauté ou de Région.

Découvrez ici les images de la cérémonie :
www.facebook.com/pg/parlbruparl/photos/?tab=album&album_id=1478617368957402

Réception de Nouvel An 2020

Le vendredi **10 janvier 2020**, le président du Parlement bruxellois, Rachid Madrane, a présenté ses vœux devant **plus de 350 invités**.

Découvrez ici l'intégralité de son discours :
http://www.parlement.brussels/wp-content/uploads/2020/01/01-10-V%C5%93ux-du-Pr%C3%A9sident-du-Parlement.pdf

Concerts en collaboration avec le Conservatoire royal de Bruxelles

Le grand salon et la salle des glaces ont été mis à disposition de l'asbl « Les spectacles du Conservatoire » pour y organiser des spectacles ou des concerts donnés par des étudiants du Conservatoire royal de Bruxelles, situé rue du Chêne.

Aperçu des concerts durant la session parlementaire 2019-2020 :

« Théâtre : Et si Versailles vous était conté »
18 décembre 2019

« Premiers opéras de cour »
6 février 2020

« Concert - Autour des cordes pincées »
12 mars 2020

« Concert – Les concerts royaux »
7 octobre 2020

Tous ces concerts étaient accessibles au grand public. Environ **140 personnes** y ont assisté.

En raison de la pandémie de Covid-19, certains concerts, planifiés entre mi-mars et fin septembre 2020, ont été annulés.

La fête de l'Iris au Parlement bruxellois

La Région de Bruxelles Capitale a fêté, le vendredi **8 mai 2020**, son 31ème anniversaire.

Les traditionnelles festivités à l'occasion de la fête de l'Iris qui réunissent d'habitude tous les Bruxellois, n'ont pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire.

Le président du Parlement, Rachid Madrane, le premier vice-président, Guy Vanhengel et le ministre-président de la Région, Rudi Vervoort, ont cependant tenu à remercier les Bruxellois pour la solidarité, le courage et la résilience qu'ils ont manifestés au long des derniers mois.

Regarder ici la vidéo réalisée à l'occasion de la fête de l'Iris 2020 : https://youtu.be/8VvMKIwFjb8

Le Parlement bruxellois hisse le drapeau arc-en-ciel

A côté du drapeau blanc qu'il avait arboré en solidarité avec les travailleuses et travailleurs qui étaient en première ligne pendant la crise sanitaire de Covid-19, le Parlement a hissé le drapeau arc-en-ciel pour célébrer **la journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie** (IDAHOT : « International Day Against Homophobia and Transphobia ») qui s'est déroulée le dimanche **17 mai 2020**.

Cette journée a pour but de promouvoir des actions de sensibilisation et de prévention pour lutter contre l'homophobie, la lesbophobie, la biphobie et la transphobie.

Traditionnellement, le Parlement accueille à cette occasion une délégation de la Belgian Pride. Cependant, en raison du respect des règles sanitaires, la Belgian Pride a été annulée.

F. LES PUBLICATIONS

Toutes les publications (bilingues ou trilingues) sont à la disposition du public et peuvent être obtenues sur simple demande auprès du service Communication et Relations extérieures.

Elles peuvent également être consultées et/ou téléchargées via le site internet : **www.parlement.brussels/publications**.

Lors de la session 2019-2020, seul le rapport annuel couvrant les activités d'octobre 2018 à octobre 2019 a été édité et présenté par Rachid Madrane, président du Parlement bruxellois, lors du déjeuner de presse annuel en janvier 2020.

G. LES OCCUPATIONS DES SALLES

L'occupation des salles et locaux du Parlement est conditionnée au respect de critères stricts et limitatifs fixés par le Bureau du Parlement, qui prend toute décision en la matière.

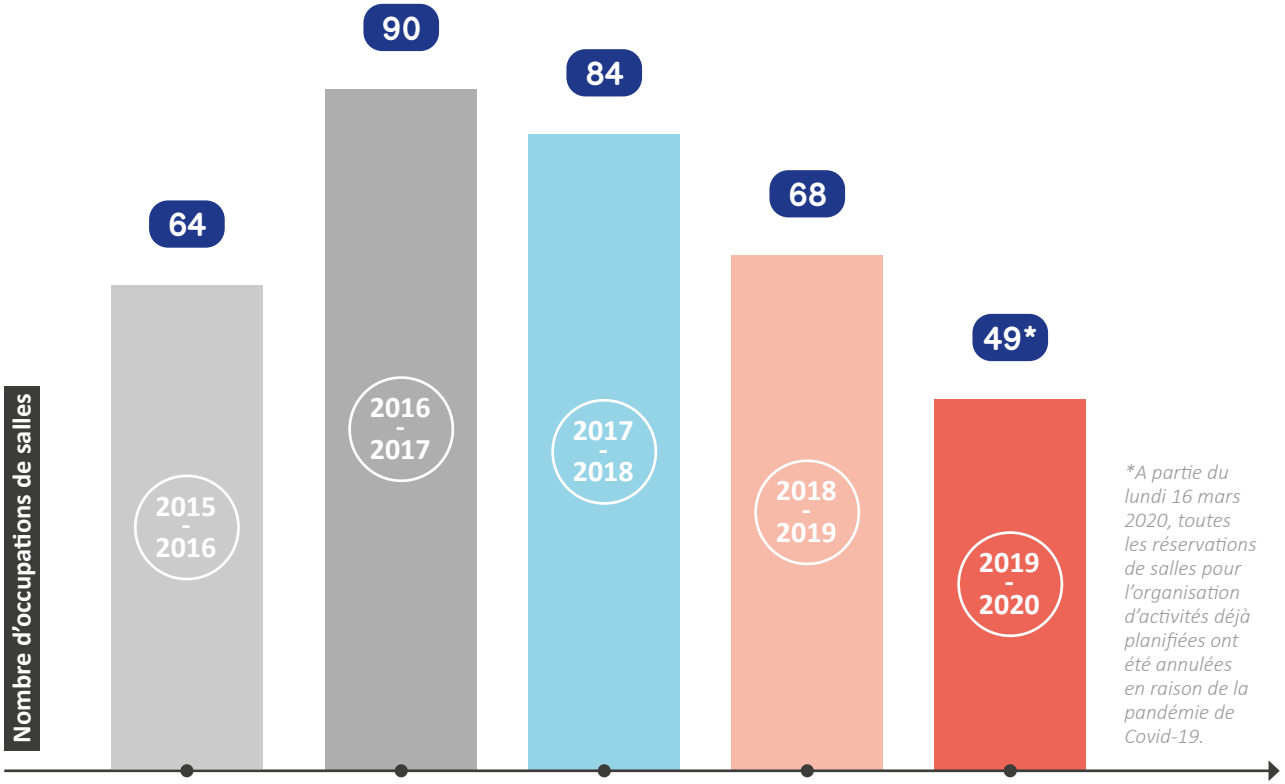

**A partie du lundi 16 mars 2020, toutes les réservations de salles pour l'organisation d'activités déjà planifiées ont été annulées en raison de la pandémie de Covid-19.*

G.1. Occupations pour des activités du Parlement bruxellois

Date et heures	Activité	Salle
Jeudi 3 octobre 2019 • 19h	PRB et Conservatoire royal de Bruxelles - Concert	*Salle des glaces*
Vendredi 11 octobre 2019 • 18h	PRB - Cérémonie de remise de distinctions honorifiques aux députés - Réception	*Salle des glaces*
Samedi 19 octobre 2019 • 10h30 et 13h	PRB et asbl TADA (ToekomstATELIERdelavenir) - activité citoyenne pour jeunes de 9 à 14 ans	*Salle polyvalente*
Mercredi 23 octobre 2019 • 10h	PRB et Innoviris Brussels - Prospective Research Brussels - Exposé et tables rondes	*Hémicycle et salles 321 et 323*
Lundi 25 novembre 2019 • 8h - 17h	PRB et Jeugd Parlement Jeunesse	*Hémicycle, salles 321 et 323*
Mardi 26 novembre 2019 • 9h30 - 12h / 13h30 - 16h	PRB et Universités populaires du théâtre - Lectures citoyennes	*Hémicycle*
Mercredi 27 novembre 2019 • 19h - 22h	PRB et Universités populaires du théâtre - Lectures citoyennes	*Hémicycle*
Jeudi 28 novembre 2019 • 9h30 - 12h / 13h30 - 16h	PRB et Universités populaires du théâtre - Lectures citoyennes	*Hémicycle*
Vendredi 29 novembre 2019 • 9h - 16h	PRB et Croix-Rouge de Belgique - Collecte de sang	*Salle des glaces*
Samedi 30 novembre 2019 • 10h30 et 13h	PRB et asbl TADA (ToekomstATELIERdelavenir) - activité citoyenne pour jeunes de 9 à 14 ans	*Hémicycle*
Mercredi 18 décembre 2019 • 19h	PRB et Conservatoire royal de Bruxelles - Concert	*Salle des glaces*
Lundi 6 janvier 2020 • 9h30 - 16h	PRB et Plate-Forme pour le service citoyen - rencontre et débat avec des jeunes	*Hémicycle*
Mardi 7 janvier 2020 • 11h30	PRB - Réception de Nouvel An pour le personnel	*Grand salon*
Vendredi 10 janvier 2020 • 18h	PRB - Réception de Nouvel An	*Salle des glaces et grand salon*
Jeudi 23 janvier 2020 • 16h	PRB - Déjeuner avec la presse	*Grand salon*
Jeudi 30 janvier 2020 • 19h	PRB et Conservatoire royal de Bruxelles - Concert	*Salle des glaces*
Mercredi 11 mars 2020 • 13h30	PRB et Krasgroep Brussel	*Hémicycle et salle polyvalente*
Jeudi 12 mars 2020 • 19h	PRB et Conservatoire royal de Bruxelles - Concert	*Salle des glaces*

G.2. Occupations pour des activités de groupes politiques

Date et heures	Activité	Salle
Samedi 7 mars 2020 • 9h - 15h	Groupe Open VLD - Conférence : « Nouvelle forme de vivre ensemble dans un contexte urbain »	*Hémicycle et salle des glaces*

G.3. Occupations par le PFB et le RVG

Date et heures	Activité	Salle
Mercredi 2 octobre 2019 • 10h30	RVG - Wegwijs in Brussel	*Salle polyvalente*
Lundi 7 octobre 2019 • 13h	RVG - Open blik op politiek	*Salle polyvalente et salle 206*
Jeudi 10 octobre 2019 • 9h30	PFB - asbl La Gerbe – Projet mémoire vivante	*Hémicycle, salle des glaces et grand salon*
Mardi 15 octobre 2019 • 9h30	RVG - Open blik op politiek	*Hémicycle*
Mercredi 6 novembre 2019 • 9h	RVG - Erasmus Project	*Salle polyvalente*
Mardi 19 novembre 2019 • 13h30 - 18h15	RVG - KUL	*Hémicycle et cafétéria*
Jeudi 21 novembre 2019 • 9h à 12h	PFB - Cyber Sexisme	*Hémicycle*
Lundi 2 décembre 2019 • 9h	RVG - Wegwijs in Brussel	*Salle polyvalente*
Mardi 3 décembre 2019 • 10h30	RVG - Open blik op politiek	*Salle polyvalente et salle 206*
Vendredi 6 décembre 2019 • 12h30	RVG - Open blik op politiek	*Salle polyvalente et salle 206*
Jeudi 16 janvier 2020 • 18h	RVG - Réception de Nouvel An	*Salle des glaces et grand salon*
Mardi 21 janvier 2020 • 18h	RVG - Open blik op politiek	*Hémicycle et salle 321*
Mercredi 22 janvier 2020 • 18h	RVG - Conférence «Vlaamse schepenen en OCMW-voorzitters »	*Hémicycle*

Jeudi 23 janvier 2020 • 15h	PFB - Asbl Forum-Bruxelles – Conférence « Jeunes en errance »	*Salle des glaces et grand salon*
Vendredi 24 janvier 2020 • 19h	RVG - BOCO Nieuwjaarsconcert	*Salle des glaces*
Jeudi 30 janvier 2020 • 13h45	RVG - Wegwijs in Brussel	*Salle polyvalente*
Jeudi 5 mars 2020 • 13h45	RVG - Wegwijs in Brussel	*Salle polyvalente*
Lundi 9 mars 2020 • 9h - 16h	RVG - Gezond & Wel	*Hémicycle et salle polyvalente*

G.4. Occupations par des tiers

Date et heures	Activité	Salle
Samedi 5 octobre 2019 • 8h - 20h30	Asbl Diogenes - SDF-Marathon	*Salle des glaces*
Mardi 8 octobre 2019 • 10h	Association Femmes d'Europe - Conférence « Dialogue et négociation interculturelle »	*Hémicycle*
Mardi 15 octobre 2019 • 16h	VUB – Brussels Diplomatic Academy - Remise de diplômes - Réception	*Salle des glaces*
Mercredi 16 octobre 2019 • 18h	Asbl Bruxelles laïque - Walking dinner à l'occasion du 40e anniversaire de l'association	*Salle des glaces*
Mardi 22 octobre 2019	Commission communautaire commune - Table ronde Pauvreté	*Hémicycle*
Mercredi 6 novembre 2019 • 19h	Be Brusseleir - Et de Gruut Brussels Diktei	*Hémicycle et cafétéria*
Jeudi 7 novembre 2019 • 9h - 17h	Colloque Erasmus Hogeschool - Elderly Care	*Hémicycle*
Mardi 12 novembre 2019 • 9h - 16h	Colloque « Habitat et participation - Habitat inclusif solidaire »	*Hémicycle et salle polyvalente*
Samedi 16 novembre 2019 • 10h - 16h	Fédération des amis de la morale laïque et asbl De mens.nu « Laïcité » et le « vrijzinnig humanisme »	*Hémicycle*
Mardi 19 novembre 2019 • 9h - 16h	Colloque asbl De Rode Antraciet - Projet PAC (Prisoners Active Citizenship)	*Salle des glaces et salle polyvalente*
Lundi 16 décembre 2019 • 9h - 13h	Colloque - Conseil bruxellois des personnes handicapées et Equal.Brussels	*Hémicycle*
Mercredi 4 mars 2020 • 14h	RTBF - Captation vidéo pour émission « Les Grenades »	*Hémicycle*

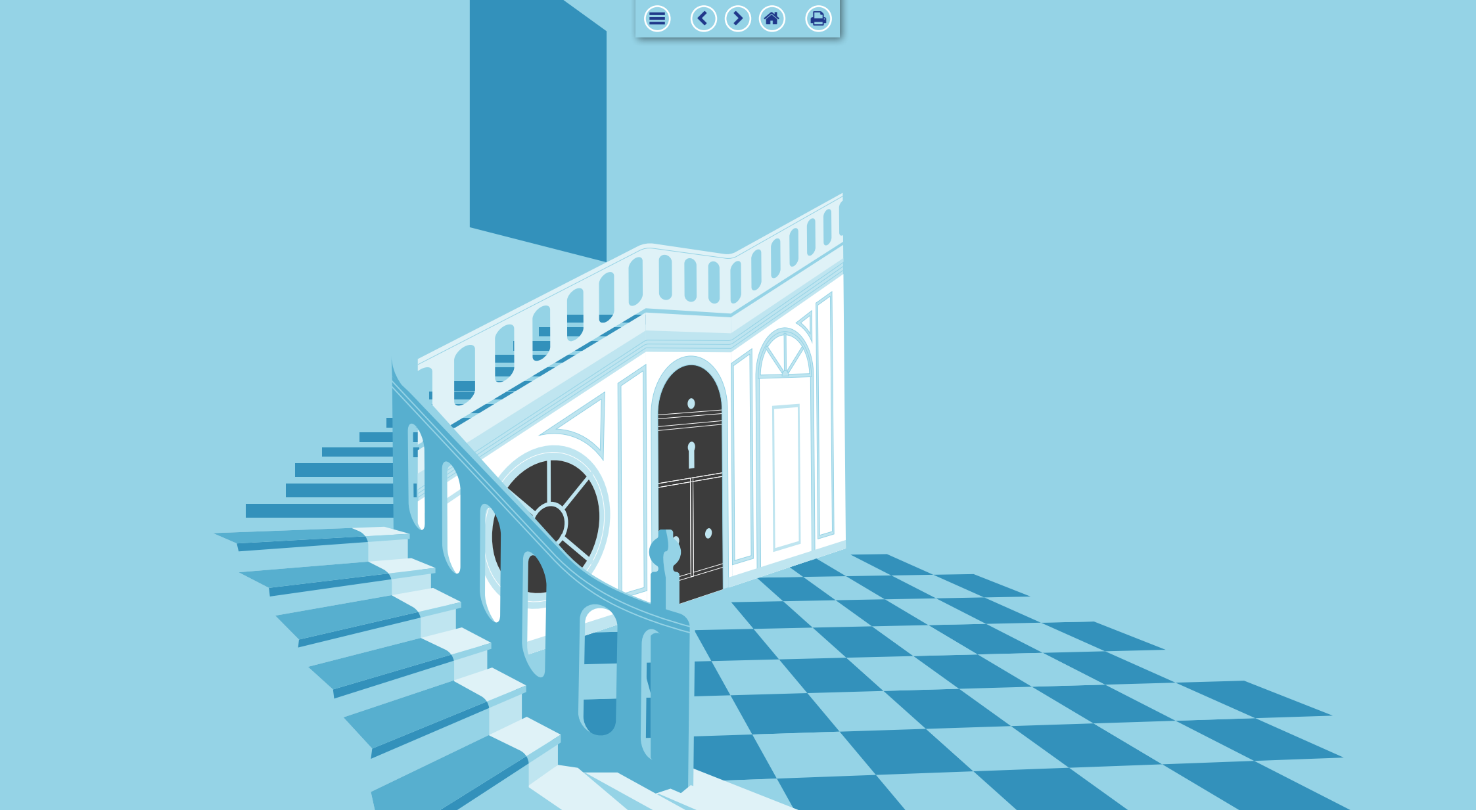

LE PARLEMENT SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

A. L'ACCUEIL DE PERSONNALITÉS

Le Parlement bruxellois accueille l'ambassadeur du Maroc

Le **3 décembre 2019**, le président du Parlement, Rachid Madrane, a reçu Monsieur Mohammed Ameur, ambassadeur du Maroc en Belgique. L'entretien s'est tenu en présence du greffier, Patrick Vanleemputten et du greffier adjoint, Michel Beerlandt. Ils ont été rejoints, lors du drink et du déjeuner qui ont suivi, par le premier vice-président du Parlement, Guy Vanhengel et plusieurs membres du Bureau.

Le Parlement bruxellois accueille l'ambassadrice de France

Le président du Parlement, Rachid Madrane, et le premier vice-président, Guy Vanhengel ont accueilli le jeudi **13 février 2020** l'ambassadrice de France en Belgique, Madame Hélène Farnaud-Defromont. L'entretien s'est tenu en présence du greffier, Patrick Vanleemputten et du greffier adjoint, Michel Beerlandt.

La participation citoyenne, les droits des femmes (avec la création au Parlement bruxellois de la nouvelle commission permanente consacrée à l'égalité des chances et aux droits des femmes), ou encore les relations commerciales ont été abordés lors de cette visite.

Plusieurs rencontres et entretiens prévus avec des représentants étrangers ont dû être ajournés en raison de la pandémie de Covid-19.

B. LES DÉPLACEMENTS À L'ÉTRANGER

Le Président du Parlement bruxellois à l'Assemblée interparlementaire du Benelux à Luxembourg

Le président du Parlement, M. Rachid Madrane, a participé le **5 décembre 2019** à l'Assemblée interparlementaire du Benelux à Luxembourg.

Cette assemblée, qui rassemble des parlementaires issus des Pays-Bas, du Luxembourg et de la Belgique, se réunit pour discuter de sujets d'intérêt commun aux trois pays.

Les thèmes abordés lors de cette assemblée parlementaire étaient entre autres la digitalisation des entreprises, la lutte contre la traite des êtres humains dans le monde virtuel et l'agriculture biologique.

C. LES DÉPLACEMENTS DES COMMISSIONS

Commission des affaires économiques et de l'emploi

RÉUNIONS DU RÉSEAU PARLEMENTAIRE MONDIAL DE L'OCDE

(Paris, 10 et 11 octobre 2019 / 24 / 25 et 26 février 2020)

Le président de la commission des affaires économiques et de l'emploi, Michaël Vossaert (DéFI), s'est rendu à deux reprises à Paris pour participer aux réunions du Réseau parlementaire mondial de l'OCDE. La première session portait particulièrement sur les migrations internationales, la fiscalité et la corruption ainsi que l'intelligence artificielle ; la seconde sur le marché de l'énergie et la numérisation de l'économie avec, en préambule, un focus sur la crise sanitaire, qui n'en était encore qu'à ses débuts, et ses conséquences économiques.

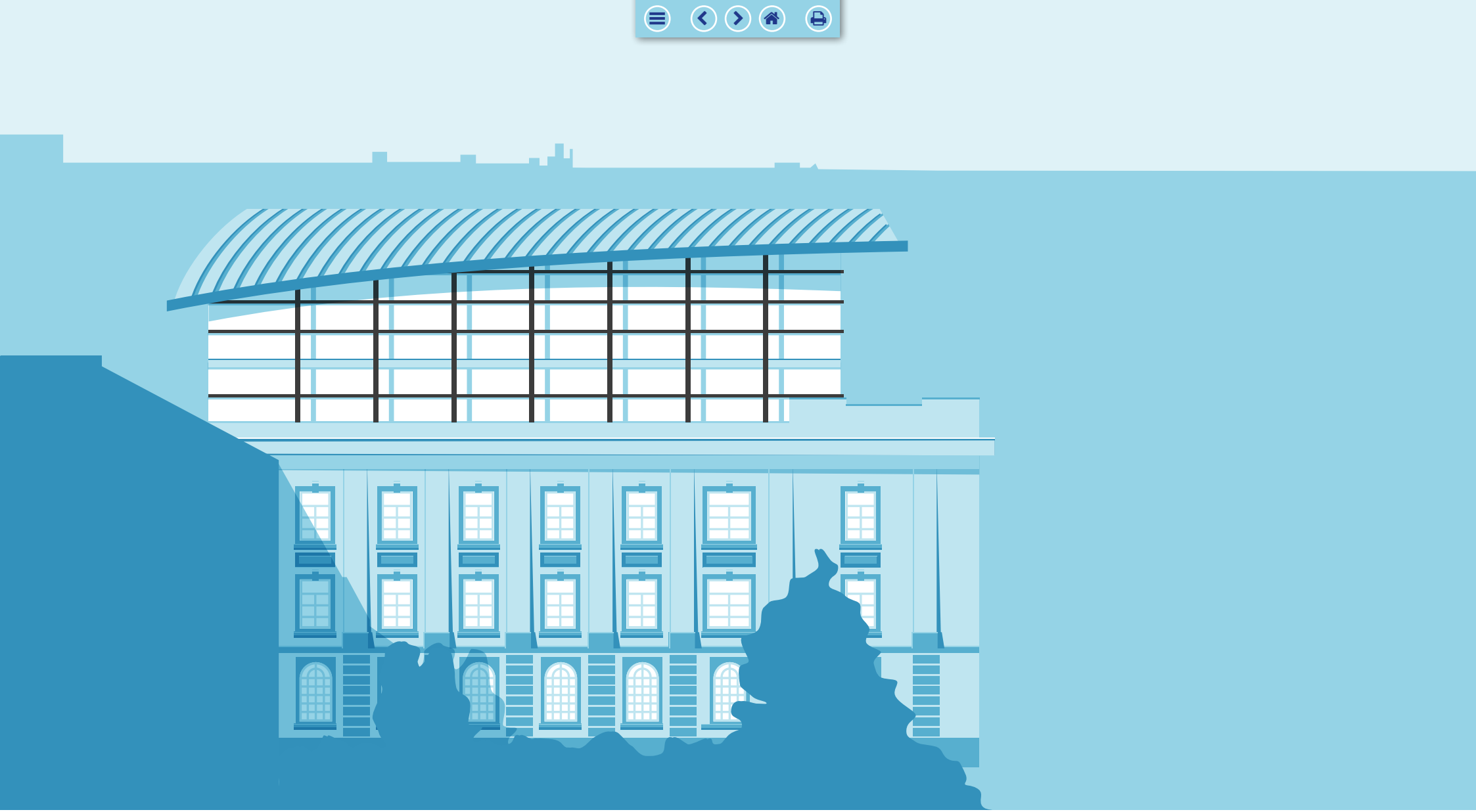

LES SERVICES DU PARLEMENT ET LE PERSONNEL

A. LES SERVICES DU PARLEMENT (au 22/10/2020)

Les services du Parlement constituent le « greffe » et sont communs au Parlement régional et à l'Assemblée réunie.

Les services sont composés du secrétariat général et de quatre directions générales : Personnel et Finances, Services législatifs, Infrastructure et Logistique et Comptes rendus.

Au total, ces services comptent environ **125 équivalents temps plein, dont environ 49% de femmes et 51% d'hommes**.

Femmes
49%

Hommes
51%

ORGANIGRAMME

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

GREFFIER
(SECRETAIRE GÉNÉRAL)

PRÉVENTION SIPP

GREFFIER ADJOINT
(DIRECTEUR GÉNÉRAL)

DIRECTIONS

PERSONNEL ET FINANCES

- Députés et Personnel
  - > Transparence des rémunérations
- Ressources humaines
- Anciens députés
- Finances et Comptabilité
- Communication et Relations extérieures

SERVICES LÉGISLATIFS

- Séances plénières
- Commissions et Études
- Services juridique
- Archives et Documentation
- Affaires européennes
- Traduction en néerlandais
- Traduction en français

INFRASTRUCTURE ET LOGISTIQUE

- Infrastructure
  - > Gestion des bâtiments
  - > Gestion des installations audiovisuelles
- Logistique
- Gestion administrative
- Informatique

COMPTES RENDUS

Le secrétariat général

L'ensemble des services du Parlement sont placés sous la direction du greffier, appelé aussi secrétaire général. Celui-ci est assisté et, en cas de nécessité, remplacé par le greffier adjoint.

Le greffier et le greffier adjoint doivent appartenir à des rôles linguistiques différents et connaître suffisamment l'autre langue nationale.

Le greffier, nommé par le Parlement, exécute les décisions du Parlement. Au nom du Bureau, il tient les archives du Parlement et a autorité sur le personnel. Il assiste aux séances du Parlement et aux réunions du Bureau et du Bureau élargi. Il conseille le président et les députés sur l'interprétation des règles et de la jurisprudence parlementaires.

Le service de la Prévention fait partie du secrétariat général.

Services du greffe ou secrétariat général :
(rue du Chêne, 22)

Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, 1005 Bruxelles
02 549 62 11 • 02 549 62 12
greffe@parlement.brussels

GREFFIER (SECRÉTAIRE GÉNÉRAL)
Patrick Vanleemputten
02 549 62 97 • 02 549 62 12
greffe@parlement.brussels

GREFFIER ADJOINT (DIRECTEUR GÉNÉRAL)
Michel Beerlandt
02 549 62 97 • 02 549 62 12
greffe@parlement.brussels

Service interne de prévention et de protection au travail (SIPP) :
en charge de tous les aspects de la prévention et de la protection au travail pour les services du Parlement. Ce service exerce ses fonctions en collaboration avec le Comité de Prévention et de Protection au Travail (CCPT). Le CCPT, composé paritairement, traite les différents aspects relatifs au bien-être et à la sécurité des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.

CONSEILLÈRE EN PRÉVENTION
Sabine Depoorter
02 549 67 63
prevention@parlement.brussels

La direction du personnel et des finances

DIRECTEUR
Dirk Lichtert (directeur d'administration)

La direction du Personnel et des Finances se compose des services suivants : Députés et Personnel, Ressources humaines, Anciens députés, Finances et Comptabilité, Communication et Relations extérieures.

Service des Députés et du Personnel :
en charge du calcul et de la liquidation des salaires et indemnités des députés, des membres du personnel des services permanents, des collaborateurs de la présidence et de la première vice-présidence et de la liquidation des salaires des collaborateurs individuels des députés, des collaborateurs des groupes politiques ainsi que de la distribution des chèques-repas qui leur sont octroyés. Il s'occupe également des charges fiscales et sociales, des assurances et du service social.

CHEF DE SERVICE
Séverine Vandemeersche
secrétariat : 02 549 63 85
personnel@parlement.brussels

La cellule sur la transparence des rémunérations dans tous les organismes publics bruxellois est chargée de l'application de l'ordonnance de décembre 2017.

Cellule Transparence des rémunérations
Christophe Heyneman
02 549 67 62
transparence@parlement.brussels

Service des Ressources humaines :
en charge des recrutements et de la gestion de tous les processus ressources humaines (RH), tels que l'évaluation, la formation, etc.

CHEF DE SERVICE
Sophie Pêtre
secrétariat : 02 549 62 02
HRM@parlement.brussels

Service des Anciens députés :
responsable du calcul et de la liquidation des pensions de retraite aux anciens députés à charge de l'asbl Caisse de retraite.

DIRECTEUR - FONDÉ DE POUVOIRS
Dirk Lichtert
secrétariat : 02 549 62 02
caissederetraite@parlement.brussels

Service des Finances et de la Comptabilité :
établit le budget et effectue les contrôles budgétaires et les ajustements du budget du Parlement, exécute

les paiements, recouvre les recettes, gère la trésorerie, établit les comptes annuels, etc.

CHEF DE SERVICE
Philippe Schins
secrétariat : 02 549 62 02
comptabilité@parlement.brussels

Service de la Communication et des Relations extérieures :

en charge de la promotion de l'image et de la notoriété du Parlement, de sa communication externe et interne (publications, sites internet/intranet, réseaux sociaux, etc.), des relations avec la presse, des relations extérieures du Parlement (événements, expos, réceptions officielles, accueil de délégations et visites guidées…), du protocole, de la mise à disposition des salles à des tiers, ainsi que des activités d'éducation à la citoyenneté vers divers publics (écoles, associations, jeunes, etc.)

CHEF DE SERVICE
Marie Strowel
secrétariat : 02 549 62 04
communication@parlement.brussels

La direction des services législatifs

DIRECTEUR
Jean-Luc Robert (directeur d'administration)

La direction des Services législatifs se compose des services suivants : Séances plénières, Commissions et Etudes, Service juridique, Archives et Documentation, Affaires européennes, Traduction vers le néerlandais et Traduction vers le français.

Service des séances plénières :

établit l'ordre du jour des séances plénières conformément aux décisions du Bureau élargi, élabore les guides du président, gère les amendements, les interpellations, les questions orales et écrites.

CHEF DE SERVICE
Catherine Van Loo
secrétariat : 02 549 62 86
seancesplenieres@parlement.brussels

Service des Commissions et Etudes :

prépare les réunions de commissions et en rédige les procès-verbaux.

CHEF DE SERVICE
Jacques Ponjée
secrétariat : 02 549 62 69
commissions@parlement.brussels

Service juridique :

ce service est en cours de création. Il gère aujourd'hui essentiellement le secrétariat de la Commission bruxelloise de contrôle. A terme, il gérera également le contentieux et fournira une assistance juridique interne à l'ensemble des services du Parlement.

CHEF DE SERVICE
Magali Cornelissen,
secrétaire de la Commission de contrôle bruxelloise
secrétariat : 02 549 63 39
greffe@parlement.brussels

Service des Archives et de la Documentation :

gère entre autres la bibliothèque, les documents parlementaires, la mise à jour du site internet (données législatives) et, à terme, toutes les archives du Parlement.

CHEF DE SERVICE
Stéphane Vansantvoet
secrétariat : 02 549 62 54
documentation@parlement.brussels

Service des Affaires européennes :

chargé entre autre du suivi de la procédure de contrôle du respect du principe de subsidiarité par les projets d'actes législatifs européens, du suivi des activités du Parlement bruxellois au sein de la Conférence des assemblées législatives régionales de l'Union européenne (CALRE) et de la coopération interparlementaire avec le Parlement européen.

CHEF DE SERVICE
Ludwick Kurzeja
secrétariat : 02 549 62 69
lkurzeja@parlement.brussels

Service de traduction en néerlandais

CHEF DE SERVICE
Jean-Lou Van Wassenhove
secrétariat : 02 549 62 57

Service de traduction en français

CHEF DE SERVICE
Marie Pochet
secrétariat : 02 549 62 57

La direction de l'infrastructure et la logistique

DIRECTRICE
Joëlle Rosenoër (directrice d'administration)

La direction de l'Infrastructure et la Logistique se compose des services suivants : Infrastructure, Logistique, Gestion administrative et Informatique.

Service de l'Infrastructure :

ce service se compose de deux cellules.

Cellule Gestion des bâtiments

La cellule Gestion des bâtiments assure la gestion et l'entretien de tous les bâtiments du Parlement, le suivi des multiples marchés publics, le suivi de la location d'un bâtiment, l'obtention des permis d'urbanisme et d'environnement en cas de travaux ou de travaux d'aménagement, le contrôle sur l'état d'avancement des chantiers relatifs à tous les travaux et aux achats effectués, le suivi des travaux exécutés par des firmes externes, ainsi que la gestion technique centralisée, utilisation rationnelle de l'énergie, des installations électriques, sanitaires et de sécurité, du chauffage, etc…

Cellule Gestion des installations

La cellule Gestion des installations audiovisuelles gère les installations de téléphonie, les fax, les photocopieuses, les installations de vote, etc.

CHEF DE SERVICE
Valentine Gilbert
02 549 62 38
Infrastructure et Logistique
infralogi@parlement.brussels
Service technique
servicetechnique@parlement.brussels

Service de la Logistique :

composé des huissiers, ce service gère notamment l'accueil, l'économat, la téléphonie, l'expédition, la cuisine et la conciergerie.

CHEF DE SERVICE
NN
secrétariat : 02 549 62 16
Economat
economat@parlement.brussels
Expédition et Imprimerie
expedition@parlement.brussels
Ecolabel
ecolabel@parlement.brussels

Service de la Gestion administrative :

gère l'équipement (meubles, œuvres d'art, etc.) dans les locaux, les dossiers administratifs de la gestion des bâtiments (assurances, impôts…), établit les bons de commande, gère les réservations des salles de réunion, le suivi des commandes, les abonnements STIB/MTB, les plaques P, le garage, les parkings, l'inventaire, les listes téléphoniques.

CHEF DE SERVICE
Alain De Bock
secrétariat : 02 549 62 61
gestionadministrative@parlement.brussels

Service de l'Informatique :

assure l'assistance du personnel à l'utilisation du matériel et des logiciels, achète les nouveaux matériels et logiciels, analyse et programme des applications, gère le réseau, assure les formations spécialisées, etc.

CHEF DE SERVICE
Emmanuel Willems
02 549 64 21
informatique@parlement.brussels

La direction des comptes rendus

DIRECTEUR
Bert Van Elsacker (directeur d'administration)

La direction est chargée de la rédaction du compte rendu intégral, dans les deux langues, des débats en séance plénière et des réunions de commission au cours desquelles sont examinées des interpellations et des questions orales. Le compte rendu est une retranscription des débats parlementaires, sans négliger ni les interruptions, ni les mouvements de séance, formulée dans un style clair et précis, à la lecture fluide et aisée, sans jamais déroger à la fidélité. Outre la rédaction, la direction des Comptes rendus assure la traduction résumée des interventions, la mise en page et l'intégration des corrections demandées par les orateurs.

Dans un premier temps, une version provisoire du compte rendu est établie dans les heures qui suivent la clôture de la séance. Ce compte rendu reprend les interventions des orateurs dans la langue que ceux-ci ont utilisée. Les orateurs ont la possibilité de vérifier le texte du compte rendu provisoire, chacun pour ce qui concerne sa seule intervention dans le débat, et d'y apporter des modifications, sachant que seul l'enregistrement sonore prévaut.

Le compte rendu est ensuite finalisé par sa traduction dans l'autre langue.

Le compte rendu, dans sa version provisoire et sa version définitive, est disponible sur le site du parlement : **www.parlement.brussels/documents-parlementaires**.

secrétariat : 02 549 68 02
criv@parlement.brussels

Le conseil de direction
(au 22/10/2020)

Le Conseil de direction doit être consulté et émettre un avis dans les cas prévus par le statut du personnel et il peut émettre un avis sur les propositions des autorités du Parlement relatives au statut du personnel ou à une catégorie de personnel, ainsi que sur les propositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

COMPOSITION :
- Patrick Vanleemputten, *greffier*
- Michel Beerlandt, *greffier adjoint*
- Dirk Lichtert, Jean-Luc Robert, Joëlle Rosenoer et Bert Van Elsacker, *directeurs d'administration*

Le comité du personnel
(au 22/10/2020)

Le Comité du personnel représente les intérêts du personnel auprès des autorités du Parlement et assure le contact entre les autorités du Parlement et le personnel. Il doit être consulté et émettre un avis dans les cas prévus par le statut du personnel et il peut porter à la connaissance des autorités du Parlement toute difficulté d'ordre général relative à l'application et à l'interprétation du statut du personnel. Il peut être consulté sur toute difficulté de cette nature. Il peut soumettre des avis et des suggestions aux autorités du Parlement sur l'organisation et le fonctionnement des services, sur le bien-être au travail au sens des lois et arrêtés applicables en la matière et en général sur les conditions de travail du personnel, à l'exclusion des promotions et des procédures disciplinaires.

COMPOSITION :
- Laurent Lefèvre, *président*
- Agnes Poelmans, *vice-présidente*
- Sophie Dumoulin, *secrétaire*
- Bienne Baron, Eva Cifuentes, Olivier Hendrickx, José Pereda, Anita Quintiens, Eric Surkijn, *membres*.

Le comité de la prévention et de la protection au travail
(au 22/10/2020)

Le Comité de la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) a été installé le 30 mars 2015 et a pour mission principale de dépister des risques en matière de sécurité ou de santé de travail, de proposer tous les moyens et de contribuer activement à tout ce qui est mis en œuvre pour promouvoir le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, conformément à la loi relative au bien-être des travailleurs du 04/08/1996, au Règlement général pour la protection du travail (RGPT) et au Code du bien-être au travail.

COMPOSITION :
- Patrick Vanleemputten, *président*
- Michel Beerlandt, Dirk Lichtert, Joëlle Rosenoër et Hicham Talhi, *délégués effectifs désignés par le chef d'entreprise et ayant la compétence de le représenter et de l'engager sur la base des fonctions de direction qu'il exerce au sein de l'entreprise*, remplacés en cas d'absence par Jean-Luc Robert ou Bert Van Elsacker, *suppléants* ;
- Eva Cifuentes, Sophie Dumoulin, Laurent Lefèvre, José Pereda, Agnes Poelmans, *délégués effectifs du personnel,* remplacés en cas d'absence par Bienne Baron, Olivier Hendrickx, Anita Quintiens, Eric Surkijn, *suppléants* ;
- Sabine Depoorter, *rédactrice, conseillère en prévention du service interne de prévention et de protection du travail.*

Les cabinets de la présidence et de la première vice-présidence

Président du Parlement bruxellois
Rachid Madrane

DIRECTEUR DE CABINET
Stephan Durviaux
02 549 63 25 • 02 549 63 35
presidence@parlement.brussels
sdurviaux@parlement.brussels

Premier vice-président du Parlement bruxellois
Guy Vanhengel

DIRECTEURS DE CABINET
Martine Raets (½) et Frederik Ceulemans (½)
02 549 63 41 • 02 549 63 50
gvanhengel@parlement.brussels
mraets@parlement.brussels
fceulemans@parlement.brussels

B. LA RÉPARTITION DES MEMBRES DU PERSONNEL (au 22/10/2020)

RÉPARTITION PAR SEXE

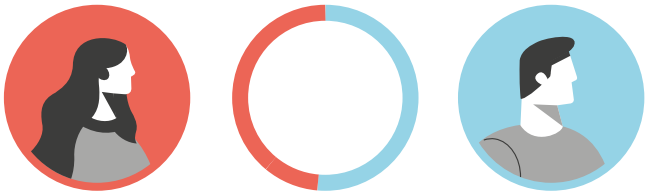

73
Femmes
49,32%

75
Hommes
50,68%

RÉPARTITION PAR NIVEAU

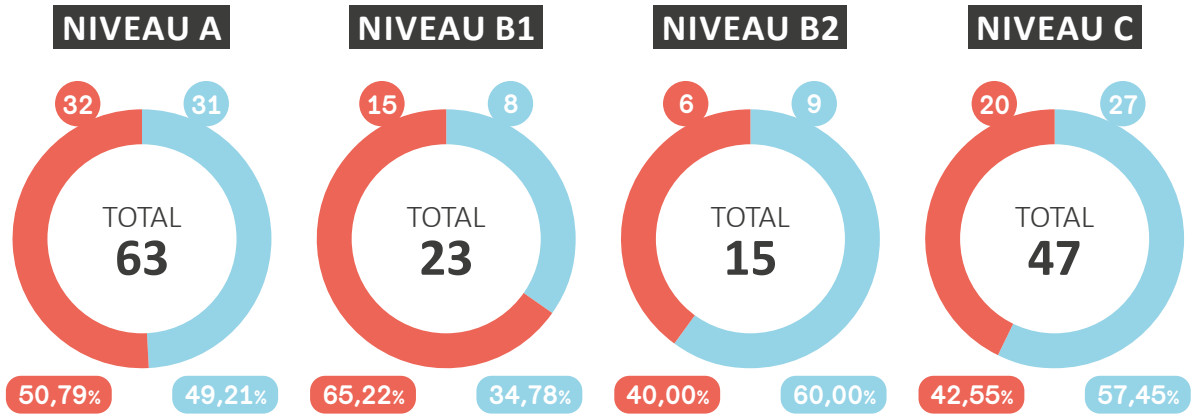

RÉPARTITION PAR RÉGIME DE TRAVAIL

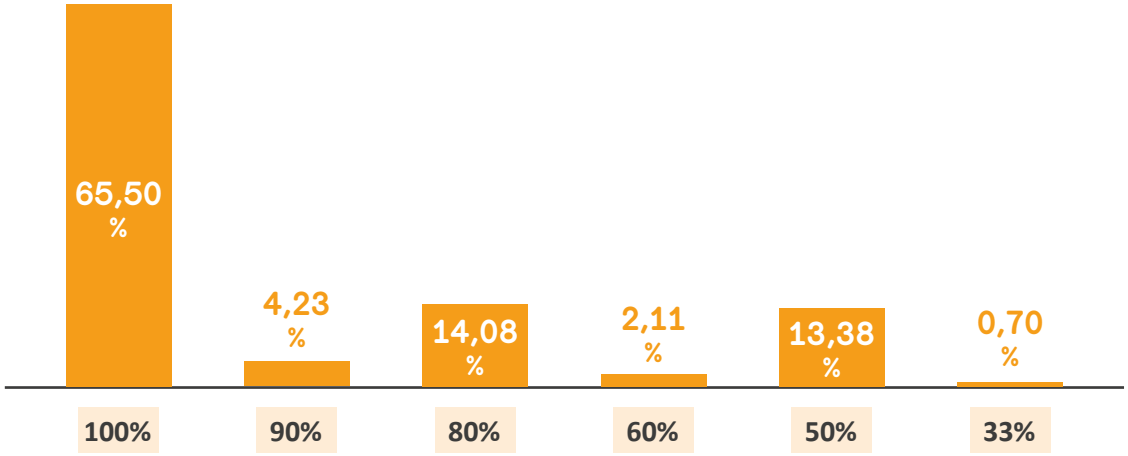

RÉPARTITION PAR ÂGE

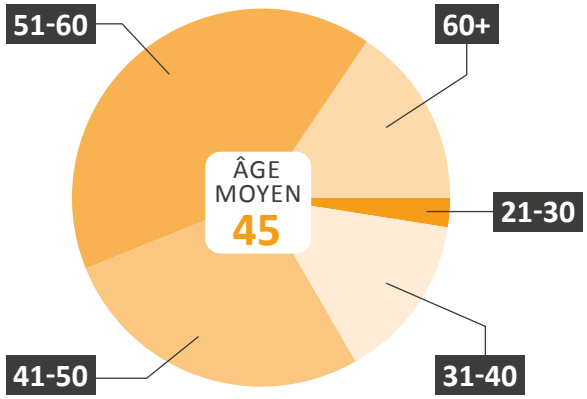

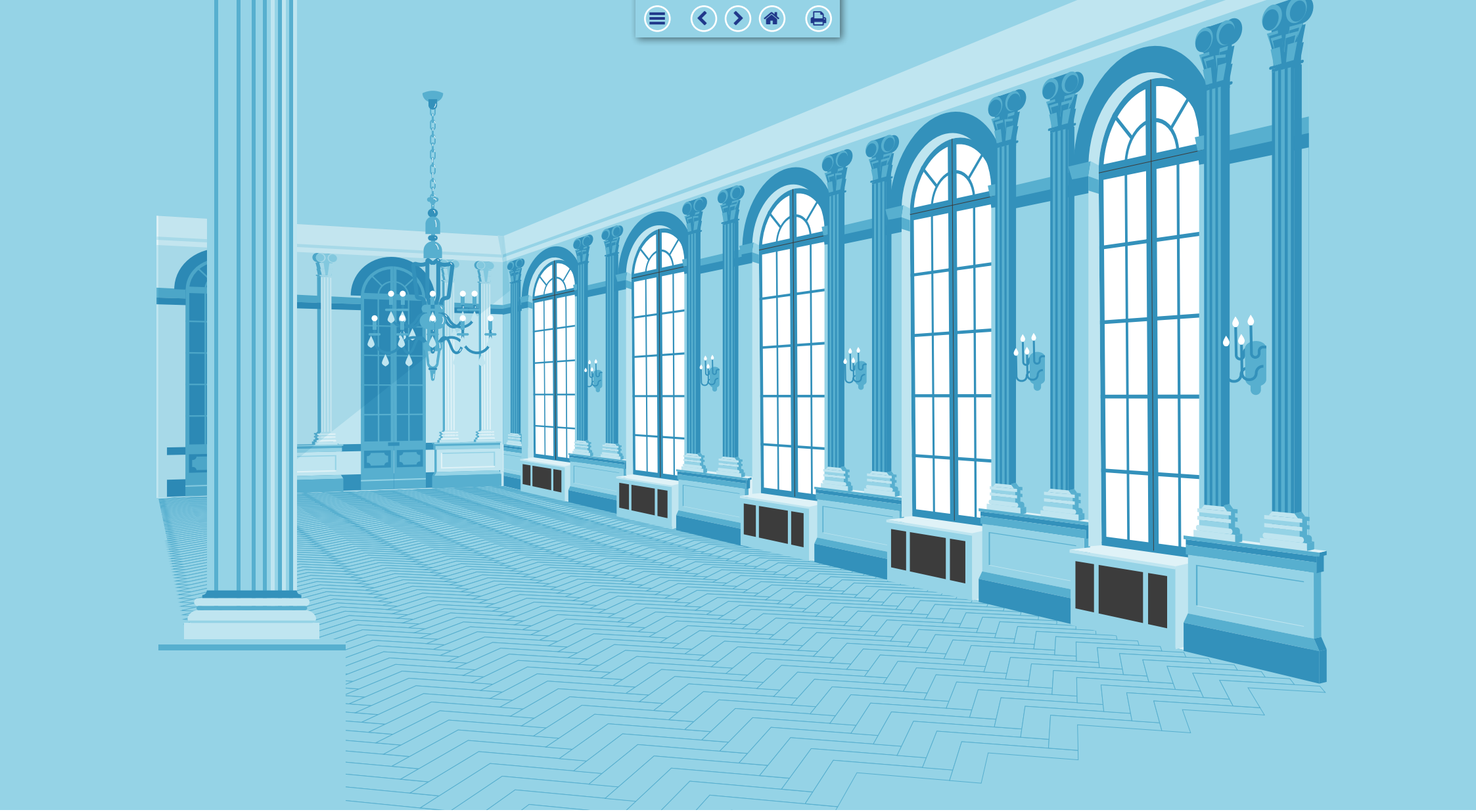

LE PARLEMENT, GESTIONNAIRE DE SES BÂTIMENTS

PRINCIPAUX PROJETS ET TRAVAUX

A. Restauration de l'ancien Relais postal « La Couronne d'Espagne »

Après avoir érigé un nouveau bâtiment au Lombard 77, loué au Parlement francophone bruxellois, le Parlement s'attèle actuellement, avec le même auteur de projet, SKOPE, au projet de restauration de l'ancien Relais postal « La Couronne d'Espagne ».

Le Relais postal fut probablement établi par les Français en 1695, à l'époque du bombardement de Bruxelles. La place Vieille Halle aux Blés accueillit un service de diligence et de courrier qui desservait les régions méridionales du pays, la France, l'Allemagne et l'Espagne.

En façade de la place Vieille Halle aux Blés, le Relais était une hôtellerie « A la Couronne d'Espagne » et présentait l'organisation caractéristique des anciens relais, avec un portail à rue ouvrant sur un passage carrossable, qui menait à une cour entourée de garages et de remises.

Une première demande de permis unique a été introduite pour la restauration du Relais postal le 15 janvier 2014.

L'auteur de projet et les bureaux spécialisés ont élaboré un projet modificatif et la demande de permis unique modifiée a été introduite auprès de la Direction de l'Urbanisme le 4 avril 2016. Le permis a été délivré le 24 octobre 2017.

Le dossier d'adjudication a été publié en avril 2018. En sa séance du 16 juillet 2018, le Bureau a pris la décision d'attribuer le marché à la société Monument Vandekerckhove NV pour un montant de 3.291.081,38 EUR HTVA. Le chantier a démarré le 1er février 2019, pour une durée de deux ans et 6 mois.

Les étages seront dévolus à l'administration du Parlement. Auteur de projet : Skope

Le projet modificatif de restauration du Relais postal, enclavé entre le Palais de Limminghe, le Lombard 77 et les appartements Citydev du côté de la Vieille Halle aux Blés, vise entre autres, à améliorer son accessibilité. Le Relais postal sera accessible via le 22 rue du Chêne, attenant au Palais de Limminghe au Lombard 69, via le 77 rue du Lombard en passant par un sas vitré entre les deux bâtiments, via le jardin du Gouverneur et via la place de la Vieille Halle aux Blés pour les PMR et le SIAMU.

Pour faciliter l'accès interne via le Palais de Limminghe, la trémie de l'ascenseur, mitoyenne au Relais postal, accueillera une cabine PMR double face, qui rendra le Relais postal également accessible par le deuxième étage du Palais de Limminghe.

L'accessibilité via le Jardin du Gouverneur sera assurée à la fois via l'élément de transition vitré entre le Lombard 77

et le Relais postal et via la porte fenêtre du local au rez-de-chaussée de l'aile Est du Palais qui deviendra un hall d'accès au Relais postal directement accessible depuis le Jardin.

Au rez-de-chaussée du Relais postal, le Parlement prévoit une salle polyvalente qui aura une certaine majestuosité de par la façade à arcades. L'entrée principale sera localisée au milieu du pignon Nord sous le sas, de manière à créer un lien visuel avec la façade à arcades dès l'entrée principale donnant accès à la salle polyvalente.

Les abords du Relais postal du côté de la Vieille Halle aux Blés seront réaménagés, en grande partie minéralisés et verdurisés, tout en assurant la perméabilité nécessaire du sol et le respect des fonctions historiques. Une grande partie de la cour sera recouverte de pavés.

B. Entretien du patrimoine de la salle des glaces

Après la restauration des stucs de la salle des glaces, les dorures ont fait l'objet d'une restauration en 2019-2020. Ces travaux sont à présent terminés. La salle des glaces a retrouvé sa splendeur d'autrefois.

Photographe Serge Marteaux

C. Restauration de la marquise et de l'auvent de la Cour d'honneur

La marquise et l'auvent de la Cour d'honneur, datant de la fin du XIXe siècle, ont été restaurés par la société Fer à Souder, spécialiste en ferronnerie d'art.

Ces travaux ont été supervisés par la Direction du Patrimoine Culturel qui a veillé à la restauration de cet ensemble dans les règles de l'art et au remplacement à l'identique du verre martelé d'époque.

D. Centre d'accueil et d'information (CAI)

Lors des travaux de transformations du magasin de farces et attrapes des 71-73-75 rue du Lombard en Centre d'accueil et d'information du Parlement bruxellois, des travaux d'assèchement du mur de soutènement du Jardin du Gouverneur ont été entrepris.

Malgré cela, les problèmes d'humidité persistent. Il convient d'installer une ventilation suffisante des caves, de rendre étanches les pierres bleues autour des soupiraux de la terrasse au-dessus du Centre d'Accueil et d'Information, de réaliser un drain suffisant dans le gravier du Jardin du Gouverneur, de restaurer les châssis et d'assainir les locaux par un traitement des champignons.

Cette mission a été attribuée au bureau d'architectes A.2R.C, en partenariat avec le bureau d'études en techniques spéciales G.E.I.. Le projet prévoit de transformer le CAI en zone d'entrée des visiteurs et de contrôle d'accès sécurisé. Le dossier de demande de permis d'urbanisme a été introduit le 25 octobre 2019 et fait l'objet de compléments introduits le 20 février 2020. Suite à quoi Bruxelles Urbanisme et Patrimoine a demandé des modifications mineures au projet (art. 191). Les documents adaptés ont été renvoyés et les services sont dans l'attente du permis pour lancer le marché de travaux. Ceux-ci devraient démarrer à l'été 2021.

E. Avis de prospection immobilière

Le 20 mai 2020, le Bureau décidait de lancer un appel à projets pour l'acquisition d'une propriété immobilière, en vue d'étendre le patrimoine immobilier du Parlement.

À la date du 15 septembre 2020, six biens ont été proposés à la vente au Parlement bruxellois.

Les membres du groupe de travail « Bâtiments » ainsi que d'autres députés bruxellois ont été invités durant le mois d'octobre à effectuer les visites de ces biens.

L'objectif est d'acquérir un bâtiment de 2.000 m² net situé à une distance de maximum 1.000 m du Parlement afin d'y installer une partie des groupes politiques au début de la prochaine législature (2024).

F. Médiateur

Le Parlement a fait l'acquisition de l'ancienne agence bancaire (225m²) au coin de la rue du Lombard. Le médiateur ou la médiatrice régional(e), qui sera désigné(e) fin 2020, et son équipe, occuperont ces bureaux. Quelques travaux d'aménagements doivent y être réalisés.

G. Modernisation de la salle polyvalente

Le Parlement bruxellois ayant décidé de renforcer la participation citoyenne, des commissions délibératives auront désormais lieu.

Pour pouvoir organiser ces commissions délibératives composées de 45 citoyens, de 15 députes, du Président et des services de l'administration, le Bureau du Parlement a demandé aux services de prévoir le réaménagement de la salle polyvalente dans le but de l'agrandir et de la rendre plus lumineuse.

Le bureau d'architecture SKOPE a été désigné pour cette mission. Son projet consiste à faire entrer la lumière naturelle directement dans la salle par la verrière du foyer en remplaçant la cloison les séparant par une paroi vitrée et en supprimant les locaux techniques qui la bordent. Le Bureau d'Experts Philippe Deplasse est chargé de l'étude de l'adaptation des installations techniques.

H. Modernisation des installations audiovisuelles

La modernisation des installations audio-vidéo du Parlement bruxellois a été initiée par le renouvellement des installations de l'hémicycle. La firme Televic sa (devenue Axians sa) a exécuté ces travaux durant l'été 2017 : la régie centrale a été modernisée, les cinq caméras, le projecteur et l'écran de projection ont été remplacés.

En 2018, deux caméras ont été ajoutées à l'installation renouvelée, afin d'améliorer l'angle de la prise de vue des députés assis aux premiers rangs latéraux de l'hémicycle.

Un marché a été lancé pour le remplacement des installations audio-vidéo dans les autres salles du Parlement. Il s'agit d'une procédure concurrentielle avec négociation, en deux étapes. Trois demandes de participation ont été introduites en avril 2019. Celles-ci ont fait l'objet d'une analyse approfondie. La procédure d'attribution a été poursuivie dans le courant de l'année 2020 et a mené à l'attribution du marché à la société ENGIE-Fabricom lors de la réunion du Bureau le 15 juillet 2020. L'exécution de ce marché a démarré en septembre 2020 et sera étalée dans le temps pour ne pas perturber les activités parlementaires.

I. Fourniture de gaz et d'électricité

Le Parlement a adhéré à la Centrale d'achat de l'Intercommunale Sibelga pour la fourniture de gaz et d'électricité depuis le 1er janvier 2020. Cette adhésion doit permettre également de bénéficier de l'expertise de Sibelga sur la réduction des consommations d'énergie, via, notamment, son programme NR Click de comptabilité énergétique.

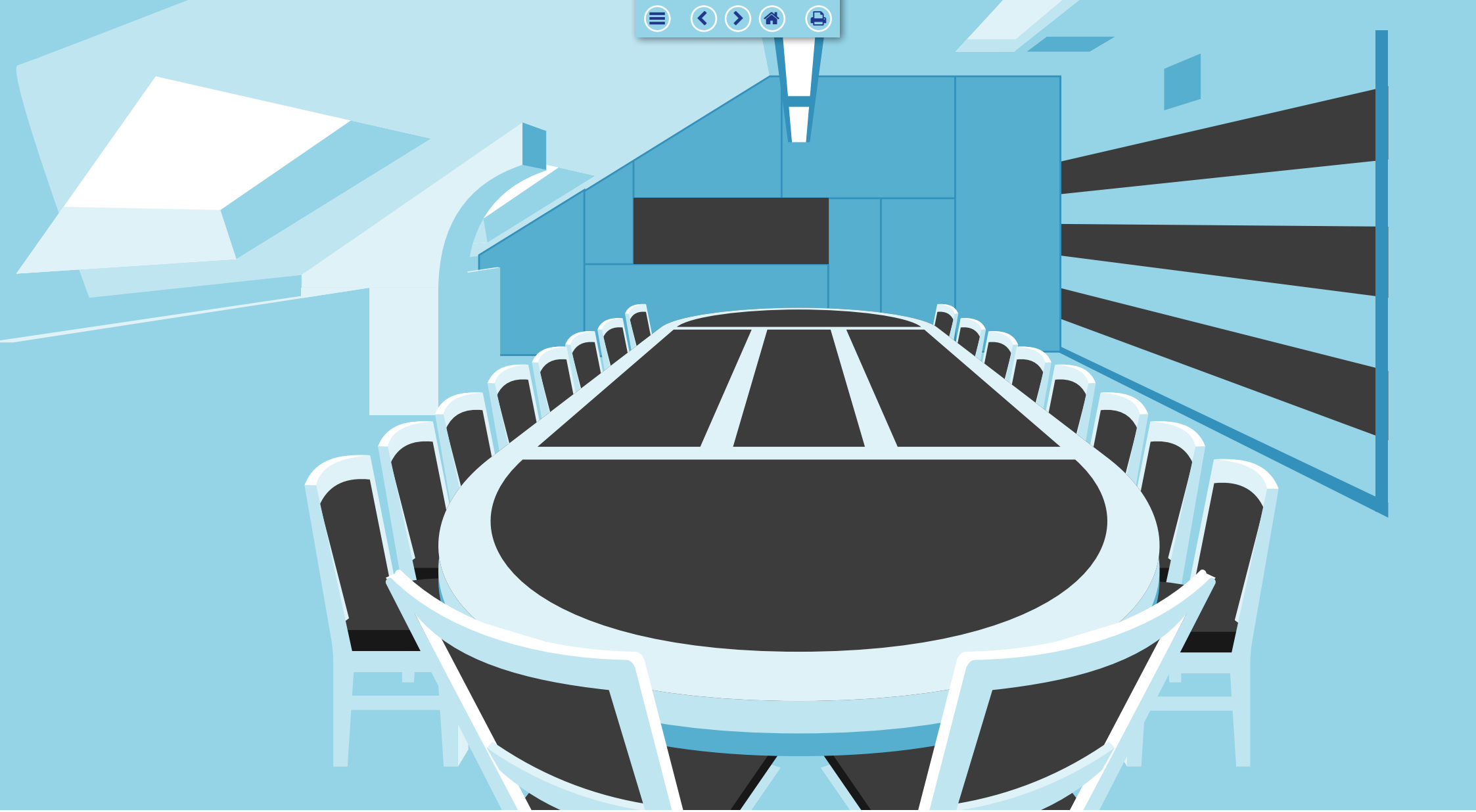

LA COMMISSION DE CONTRÔLE BRUXELLOISE

LA COMMISSION DE CONTRÔLE BRUXELLOISE

A. Décisions

Durant la période couverte par le présent rapport, la Commission de contrôle bruxelloise a été saisie de sept demandes par des services publics participants. Elle a rendu six décisions sur les demandes complètes qui lui ont été adressées, parmi lesquelles :

- un avis à l'attention de Bruxelles Prévention et Sécurité sur la mise en œuvre d'une base de données « CLIO » permettant la collecte de données et la production de statistiques relatives aux mandataires et aux ressources humaines des pouvoirs locaux ;
- une autorisation délivrée à la Commune d'Ixelles pour l'accès aux images de caméras ANPR afin d'identifier et de sanctionner les auteurs d'infractions au règlement relatif à l'instauration de zones de trafic limité et d'une zone piétonne sur le territoire de la commune d'Ixelles ;
- une autorisation délivrée au Service public régional de Bruxelles Fiscalité afin d'être autorisé à traiter ultérieurement certaines informations dont il dispose en matière de prime BE HOME régionale et afin de recevoir la communication de données des locataires de sociétés immobilières de service public dans le cadre de la gestion de la prime de soutien aux locataires privés affectés par la crise du coronavirus Covid-19 ;
- une autorisation délivrée au Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale afin d'avoir accès à NOVA dans le cadre de la procédure de demande d'avis du service d'incendie pour les certificats et permis d'urbanisme et d'environnement, ainsi que pour les permis de lotir.

B. Evolution de la commission

Vu la crise sanitaire du Covid-19 et la période de confinement qui a eu lieu au printemps 2020, les demandes adressées à la Commission de contrôle bruxelloise ont été moins nombreuses qu'à l'accoutumée (exception faite d'une demande d'autorisation adressée par le Service public régional de Bruxelles fiscalité spécifiquement dans le cadre de la crise sanitaire).

La Commission et son secrétariat ont mis le temps disponible à profit pour se pencher sur l'avant-projet d'ordonnance visant à réviser l'ordonnance du 8 mai 2014 portant création et organisation d'un intégrateur de services régional (M.B., 6 juin 2014). En effet, l'ordonnance doit être revue d'une part pour intégrer les dispositions du Règlement Général de Protection des Données (ci-après « RGPD ») et, d'autre part, revoir la composition de la Commission. Il convient de rappeler qu'à l'heure actuelle, l'ordonnance prévoit que la moitié des membres soient proposés par la Commission de la protection de la vie privée (CPVP). Or, cette dernière a été réformée suite à la mise en œuvre du RGPD et a été remplacée par l'Autorité de Protection des données (ci-après « l'APD »). L'APD a fait savoir à la Commission que les membres de la Commission de contrôle bruxelloise proposés par la CPVP devaient être considérés comme démissionnaires car ils n'exercent plus de mission au sein de l'Autorité de protection des données. Suite à cette information, et dans l'attente de la révision de l'ordonnance, le Parlement a lancé un appel à candidatures par le biais du Moniteur belge pour le remplacement des membres réputés démissionnaires.